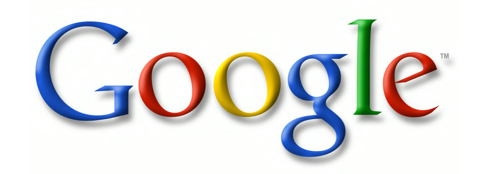
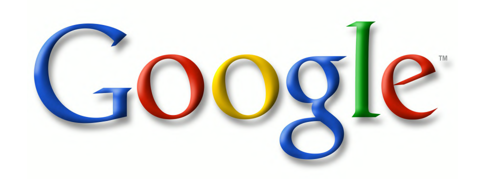
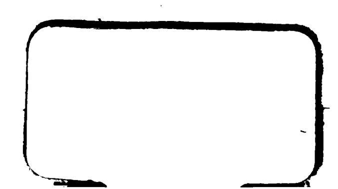








BIBLIOTHÈQUE RUSSE

NOUVELLE SÉRIE

VOL. V.

DOLGOROUKOW

LA VÉRITÉ SUR LA RUSSIE

VOL. II.

LEIPZIG
A. FRANCK'sche Verlags-Buchhandlung
(Herold & Lindner)
1861

Librairie A. Franck 67, rue de Richelieu Paris.

LA VÉRITÉ

SUR

LA RUSSIE

PAR

LE PRINCE PIERRE DOLGOROUKOW

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

DEUXIÈME VOLUME.

LEIPZIG
A. FRANCK'sche Verlags-Buchhandlung
(Herold & Lindner)
1861

Librairie A. Franck 67, rue de Richelieu Paris.

Imprimerie d'Alexandre Wiede à Leipsic.

SOMMAIRE

DU

DEUXIÈME VOLUME.

VIII.

DE L'ÉMANCIPATION DES SERFS.

Nous nous trouvions à Saint-Pétersbourg le jour, si heureux pour notre pays, de l'avénement au trône de l'empereur Alexandre II, le 18 février (2 mars) 1855; jamais nous ne saurions oublier la joie qui, comme une étincelle électrique, parcourut alors toute la Russie. Chacun éprouvait le sentiment d'un homme sortant des ténèbres pour voir le grand jour. Une époque d'oppression venait de finir, et quelle époque d'oppression! Il faut l'avoir vue, il faut y avoir vécu pour s'en faire une juste idée. La presse enchaînée; la parole enchaînée; la liberté de conscience opprimée; tous les nobles instincts de l'humanité foulés aux pieds et érigés en crimes de lèse-majesté; la police politique régnant sur la Russie et répandant une véritable terreur, rançonnant qui elle pouvait,

écrasant ceux qu'elle ne pouvait rançonner; le servage, que le souverain avait plus d'une fois voulu abolir, maintenu à la suite de cette maxime politique, qu'un empereur de Russie ne pouvait opprimer les classes supérieures qu'en les laissant opprimer, à leur tour, la classe inférieure; des finances en désordre; une guerre engagée avec une insigne maladresse, conduite avec une insigne maladresse; des généraux dont l'incapacité était devenue proverbiale; nos braves soldats, si admirables de courage et d'abnégation, manquant du nécessaire, tandis que leurs chefs nageaient dans le luxe, produit des vols les plus odieux; une alliance, basée sur les principes de la politique rétrograde et arriérée, avec l'Autriche, laquelle, depuis un siècle et demi, n'avait fait que se jouer de la Russie, et qui est notre véritable ennemie naturelle; la guerre avec nos alliés naturels, et l'opinion de l'Europe entière exaspérée contre la Russie, parce qu'il avait plu à notre souverain de se poser en ennemi de tous les nobles instincts de l'humanité; voilà la position de la Russie à l'avénement au trône d'Alexandre II.

L'empereur Nicolas, à son lit de mort, dit à son fils et successeur : *je te laisse mon empire dans un état bien différent de celui dans lequel je l'aurais voulu : mais que faire? Telle a été la volonté de Dieu! J'ai eu deux projets de prédilection, deux projets que j'ai nourris pendant ma vie entière, et il ne m'a été donné d'exécuter ni l'un ni l'autre : c'etait l'émancipation des chrétiens d'Orient du joug turc, et l'émancipation de nos serfs du joug des propriétaires. Le moment actuel n'est guère propice pour l'accomplissement de la première de ces idées, mais promets-moi au moins de réaliser la seconde?* Et l'empereur Alexandre le promit, comme il l'a raconté lui-même à un dignitaire de l'empire, duquel nous tenons ce récit.

Néanmoins, six mois après son avénement au trône, en août 1855, sur les intrigues de la camarilla, devenue, sous le règne nouveau, une force toute-puissante, il ôta le portefeuille de l'intérieur à M. Bibikow, duquel nous avons parlé plus haut, et le donna à M. Lanskoi, vieillard septuagénaire (il est né en 1786), qui a été connu toute sa vie pour l'extrême médiocrité de son intelli-

gence, sa complète inaptitude aux affaires, et la faiblesse de son caractère. Ayant mangé sa fortune, criblé de dettes, M. Lanskoi a besoin du traitement considérable affecté aux fonctions ministérielles, et il est prêt à tout signer pour conserver ce traitement le plus long-temps possible. La camarilla le savait, et c'est ce qui avait dicté son choix. Aussi la première circulaire de ce ministre aux gouverneurs de province contenait-elle ces mots : *l'empereur m'a donné l'ordre de veiller à la conservation absolue de toutes les prérogatives actuelles de la noblesse.* Dans une autre circulaire publiée le 1er avril 1856, à la suite du traité de Paris, M. Lanskoi, sans toucher d'un seul mot à la question de l'émancipation, invitait les gouverneurs de province à solliciter les propriétaires à assurer l'existence des vieux soldats, qui revenaient achever leurs jours dans leurs foyers natals (ce qui aurait dû être un devoir sacré pour l'état), et les invitait surtout à veiller à ce que les paysans ne s'écartent point de la soumission la plus absolue envers leurs propriétaires.

Pendant ce temps, les aspirations à l'é-

mancipation continuaient à se développer dans le coeur du peuple. Durant la dernière guerre, lors de la levée de la milice, dont l'organisation, dans les biens seigneuriaux, avait été confiée aux propriétaires, l'on avait fait courir le bruit que tout serf, une fois admis dans la milice, se trouverait affranchi : un nombre immense de serfs se présentèrent pour entrer dans la milice. Lors de la conclusion de la paix de Paris, l'on avait fait courir également le bruit tout aussi erroné, que ce traité comprenait une clause secrète prescrivant au gouvernement russe l'abolition du servage. Ces bruits, quelques erronés qu'ils fussent d'ailleurs, étaient un symptôme éloquent de l'état des esprits.

Dans la noblesse, il y avait trois opinions diverses : tous les hommes éclairés et libéraux voulaient l'émancipation; ils la voulaient par principe politique et moral à la fois, trouvant le servage une chose odieuse en elle-même, complètement contraire et aux principes de l'Evangile et au sentiment de la dignité humaine; ils voulaient aussi l'émancipation, parcequ'avec le maintien du servage toute amélioration réelle, toute réforme

sérieuse deviennent complètement impossibles, et sans amélioration, sans réformes, la Russie se trouvait destinée à déchoir de son rang de puissance du premier ordre, et peut-être même à se dissoudre à la première guerre extérieure. Ce parti comprenait bien que les Russes ne seraient jamais des hommes dignes de ce nom, des hommes civilisés et libres, tant qu'ils continueraient à posséder du bétail sous forme humaine.

Le parti rétrograde, très-nombreux parmi les propriétaires, en province surtout, ne voulait point de l'émancipation. Ignorant les leçons de l'histoire qu'il n'avait jamais étudiée, sourd à la voix de la raison; aveugle en présence des symptômes évidents de la décadence de la Russie qui commençaient déjà à devenir visibles aux esprits clairvoyants, il ne voulait qu'une chose : le maintien de son pouvoir sur ses serfs. Il consentait à croupir lui-même dans un honteux esclavage, pourvu que le gouvernement lui laissât ses propres esclaves. Aujourd'hui, voyant ses esclaves sur le point de lui échapper bientôt, il s'est réuni au parti libéral pour exiger une constitution, laquelle

poserait des limites au pouvoir autocratique, soi-disant concentré dans les mains de l'empereur, mais de fait exercé par la camarilla et par la bureaucratie.

Enfin, le parti bureaucratique avait ses vues et ses plans à lui, très-arrêtés et pour l'accomplissement desquels il était décidé à soutenir la lutte la plus vive. Pour ce parti, le maintien du pouvoir absolu est une condition indispensable pour la durée et la consolidation du pouvoir tout-puissant de la bureaucratie, laquelle veut bien émanciper les serfs, mais à la condition de les gouverner elle-même, c'est-à-dire de faire passer les serfs du joug des propriétaires sous le joug bien plus dur encore, sous le joug pillard et rapace de la bureaucratie.

En mars 1856, un an après son avénement au trône, et cinq mois avant la cérémonie du sacre, l'empereur Alexandre fit un voyage à Moscou, et en donnant audience aux maréchaux de noblesse de la province de Moscou, il leur adressa ces paroles : *J'ai appris, messieurs, que l'on fait courir le bruit comme si j'avais manifesté l'intention d'abolir le servage. Pour éviter des mésentendus dans*

une affaire de cette importance, je crois de mon devoir de vous déclarer, que je ne songe point en ce moment à l'abolition du servage. Mais sans aucun doute vous avez vous-même la conviction, que le droit de posséder des serfs ne saurait ne point subir de changements. Il vaut mieux voir l'abolition du servage venir d'en haut, que de s'attendre à la voir arriver d'en bas. Je vous prie, messieurs, de réfléchir aux moyens d'éxécution de ce projet. Transmettez mes paroles à la noblesse, afin qu'elle y avise.

Ce fut pour la première fois que le principe de l'abolition du servage fut posé par un souverain de Russie vis-à-vis de la noblesse. La très-grande majorité de l'entourage impérial, la plupart des ministres, étaient pour le maintien du servage et faisaient la plus vive opposition à toute réforme sérieuse; ils voulaient le maintien de ces abus qui les faisaient vivre et les enrichissaient. Ils sentaient d'instinct que l'abolition du servage devait nécessairement amener une transformation complète dans tout l'édifice politique de la Russie, et ils s'y opposent de toutes leurs forces, soutenus dans cette

ignoble lutte par la bureaucratie, leur fidèle alliée.

Mais à côté de l'empereur, il y avait une influence qui travaillait en faveur de la civilisation et des idées éclairées, c'était le grand-duc Constantin, prince intelligent et énergique. Ce fut l'influence du grand-duc Constantin qui raffermit, chez l'empereur, l'intention de remplir la promesse faite à son père au lit de mort de celui-ci, et qui conduisit le principe de l'émancipation sain et sauf à travers les nombreux écueils et les guet-à-pens que la camarilla, la bureaucratie et la majorité du ministère ne cessèrent de lui placer sur la route difficile, que ce principe avait à suivre dans une cour aussi complètement démoralisée que la cour semi-asiatique de Saint-Pétersbourg.

Lors du sacre de l'empereur, ce prince, d'après les conseils du grand-duc Constantin, chargea le général Nazimow, gouverneur-général de la Lithuanie, venu à Moscou pour assister à la cérémonie du sacre, d'inviter les nobles des trois provinces lithuaniennes (Vilna, Grodno et Kovno), où l'on travaillait à l'introduction des *inventaires* (régularisation

de la corvée, voyez au chapitre VII), de s'adresser à l'empereur pour solliciter de remplacer les inventaires par l'affranchissement des serfs. Nous verrons plus loin le résultat de cette mission.

En décembre 1856, l'on publia un oukase pour régulariser le mode d'émancipation des serfs, par ceux des propriétaires, qui voulaient les affranchir en leur accordant une certaine quantité de terrain. A peine des exemplaires de cet oukase eurent-ils été mis en vente à l'imprimerie du sénat, le bruit se répandit que le gouvernement venait de publier un oukase d'affranchissement pour tous les serfs. Une foule d'hommes du peuple assiégèrent l'imprimerie du sénat, pour se procurer des exemplaires de cet oukase. Ce fait révéla au gouvernement à quel point l'attente de l'émancipation agitait les esprits, et lui donna en même temps la preuve, à quel point les gouverneurs de province avaient raison d'écrire au ministre de l'intérieur, comme ils le faisaient tous à cette époque, que les esprits dans toutes les provinces étaient fort agités, et qu'une solution, dans un sens ou dans l'autre, devenait indispensable.

Le 2 janvier 1857, l'empereur réunit, dans son cabinet de travail, les onze personnages suivants : le prince Orlow, le comte Bloudow, le comte Adlerberg père, le prince Paul Gagarine, M. Lanskoi, ministre de l'intérieur, le baron Modeste de Korff, le prince Basile Dolgoroukow, chef supérieur de la police politique, M. Michel Mouraview, appelé, trois mois plus tard, au ministère des domaines de la couronne, M. Tchevkine, ministre des ponts et chaussées, le général Rostovtsow et M. Brock, à cette époque ministre des finances (le grand-duc Constantin voyageait à l'étranger). L'empereur annonça à ces onze personnages qu'il était urgent de s'occuper de la question de l'émancipation, et qu'il les nommait membres du comité créé à cet effet, sous sa propre présidence à lui, et en cas de son absence, sous celle du prince Orlow. Par un funeste attachement aux anciennes traditions bureaucratiques, l'on enveloppa de mystère la création de ce comité, déclaré *secret*, au grand ridicule du gouvernement; pendant une année entière que ce comité fut censé *secret*, non-seulement son existence, mais ses

travaux eux-mêmes étaient connus de toute la Russie!!!

Nous avons parlé plus haut de MM. Orlow, Bloudow, Lanskoi et Korff; à l'article de l'administration militaire (chapitre X) l'on trouvera des renseignements sur le prince Basile Dolgoroukow, et à l'article des finances (chapitre XI) sur M. Brock, ainsi que sur M. Kniajéwicz, qui remplaça M. Brock, en avril 1858, au ministère des finances ainsi que dans le comité supérieur d'émancipation. Ici il nous reste à parler du comte Adlerberg père, du prince Paul Gagarine, de MM. Michel Mouraview, Tchevkine et Rostovtsow.

La mère du comte Adlerberg, dans l'enfance de l'empereur Nicolas, fut la bonne de ce prince, aux côtés duquel M. Adlerberg grandit et prospéra. L'absence complète d'esprit et d'intelligence lui valut la faveur intime de Nicolas, qui n'aimait point les hommes de mérite, et sous ce rapport, M. Adlerberg lui convenait parfaitement : le mot de nullité se trouvant complètement insuffisant pour rendre le béotisme de ce favori, revêtu, par l'empereur Nicolas, des dignités cumulées

de ministre de la cour impériale, de ministre des apanages, de ministre des postes et de chancelier des ordres de Russie; ayant, aux frais de l'état, maison, table, équipage et un traitement de plus de trois cent mille francs. Sous le règne actuel, le comte Adlerberg a conservé, grâce à la faveur toute-puissante de son fils aîné, les fonctions dont il se trouve revêtu, et dont il est complètement incapable de remplir une seule. On lui a ôté, il est vrai, le ministère des postes, mais *en lui conservant tout le traitement*, au grand scandale de la Russie, dont les finances se trouvent dans l'état le plus déplorable.

Le prince Paul Gagarine est un homme de beaucoup d'esprit, mais dur, méchant et complètement dévoué aux idées rétrogrades.

M. Michel Mouraview, frère du noble et loyal vainqueur de Kars, est un homme d'un mérite très-remarquable, mais le courtisan le plus assidu et le moins scrupuleux qui existe. Bureaucrate dans l'âme, il est devoué aux idées rétrogrades, et après avoir souvent fait du libéralisme avant d'arriver au ministère, une fois le pouvoir en main, il est opposé

aux réformes; il est le partisan secret et non-avoué, mais décidé, de tous les vieux abus.

Il en est de même de M. Tchevkine, aussi intelligent que M. Michel Mouraview, aussi bureaucrate que lui, et aussi opposé, depuis son arrivée au ministère, aux idées libérales qu'il leur avait paru dévoué avant son élévation au pouvoir.

M. Jacques Rostovtsow était un homme d'une intelligence fort médiocre, mais fin, très-insinuant, très-rusé, et avec cela doué d'un très-bon coeur. Il avait gagné l'affection intime de l'empereur Alexandre et tout marcha bien pour lui, tant que les questions politiques ne vinrent point à surgir en Russie. Une fois le pays entré dans cette voie nouvelle, la finesse seule ne suffisait plus; il fallait une capacité réelle, et cette capacité manquait à M. Rostovtsow. Fin courtisan, voyant que l'empereur désirait l'émancipation, il avait fini par la désirer aussi, et il apportait dans cette carrière, nouvelle pour lui, un zèle dont le mobile véritable était le désir de concentrer dans ses mains la solution de la question de l'émancipation,

question à laquelle toutes les autres réformes se trouvent indissolublement rattachées. En concentrant dans ses mains la solution de la question de l'émancipation, il devenait, de fait, premier ministre, et c'était à ce but-là qu'il tendait; aveuglé par son ardente ambition, il ne voyait point que le fardeau était bien au-dessus de ses forces. Désireux de plaire à tout le monde, il voulut, chose impossible, conquérir la réputation de libéral sans trop choquer les rétrogrades. En politique, vouloir plaire à tout le monde et être de l'opinion de chacun, amène inévitablement à se brouiller avec tous, et c'est ce qui arriva à M. Rostovtsow. Dans les derniers jours de sa vie, il n'avait plus pour lui que les ambitieux, voulant s'étayer de son crédit à la coûr pour le succès de leurs vues personnelles.

La place de chef de la chancellerie d'un comité est en Russie d'une importance extrême, vu le déplorable développement donné aux formalités bureaucratiques. Les fonctions de chef de la chancellerie de ce nouveau comité furent données, à l'instigation du prince Orlow, au sécretaire de l'empire, M. Boutkow,

vrai type de bureaucrate, ennemi de toute réforme, de tout progrès, profondément attaché aux vieux abus, et avec cela d'une légèreté de conduite qui le rendait la fable de toute la ville de Saint-Pétersbourg. Courtisan assidu de la camarilla, en vrai bureaucrate qu'il est, M. Boutkow a fait tout son possible pour embarrasser et entraver la marche de l'émancipation.

Le baron Korff se retira du comité à la fin de 1857, et il y fut remplacé par le ministre de la justice, comte Panine, dont l'admission au comité fut le résultat d'actives intrigues de la part de la camarilla. Nous avons déjà parlé, dans les chapitres précédents, de ce ministre déplorable, de ce ministre si funeste à l'état et pouvant être considéré, à juste titre, comme l'un des fléaux de la Russie.

Le comité élut dans son sein une commission, composée du prince Paul Gagarine, de MM. Korff et Rostovtsow, pour élaborer les bases de l'émancipation. Le prince Gagarine demanda que l'affaire fut remise à 25 ans (lui-même en avait déjà soixante-dix à cette époque, étant né en 1787). Le baron

Korff proposa de confier l'émancipation, dans chaque province, aux propriétaires, ainsi que cela avait eu lieu dans les provinces baltiques, son pays natal, et M. Rostovtsow, *à cette époque-là*, pensait encore que la loi de 1803 sur les *cultivateurs libres*, et celle de 1842 sur les *paysans obligés* (voyez au premier volume, chapitre VI), satisfaisaient complètement aux nécessités du temps, et trouvait parfaitement inutile d'aller au-delà. Le comité, après avoir examiné ces trois opinions, décida que l'émancipation devait être opérée en trois périodes de temps : durant la première période l'on devait réunir les renseignements nécessaires pour élucider la question; durant la seconde période l'on devait inviter les propriétaires à conclure des arrangements avec leurs serfs pour l'émancipation de ces derniers; durant la troisième et dernière période aurait lieu l'émancipation obligatoire. Mais par une ruse digne de la bureaucratie russe, l'on se garda bien de fixer la durée de chaque période, ce qui rendait tout ce projet complètement illusoire et fallacieux. L'empereur, auquel ce projet fut soumis, ne sut point en comprendre la

portée et l'astuce, et l'approuva. M. Boutkow se frottait les mains de joie, et disait à ses amis : „nous venons d'enterrer derechef la question de l'émancipation des „serfs!“

Heureusement, la Providence en avait disposé autrement!

Au printemps, le grand-duc Constantin, partisan déclaré de l'émancipation, revint en Russie, et ses intelligents conseils contribuèrent beaucoup à raffermir l'empereur son frère dans la voie qu'il venait d'adopter. Dans le courant de l'été de 1857, l'empereur Alexandre fit deux voyages à l'étranger : l'un pour assister aux fiançailles de son frère cadet, le grand-duc Michel, avec la princesse Cécile de Bade; l'autre pour avoir une entrevue, à Stuttgard, avec l'empereur des Français. Dans ces voyages, l'empereur Alexandre vit le roi de Prusse, le baron de Haxthausen, écrivain allemand très-connu, qui avait visité et étudié la Russie, et le comte Kissélew; tous les trois, par leurs avis et leurs conseils, le raffermirent dans ses projets d'émancipation des serfs. On lui envoyait régulièrement, à l'étranger, les pro-

cès-verbaux des séances du comité, lequel mettait beaucoup de soin à ne rien faire, ou à faire le moins possible; sur l'un de ces procès-verbaux, l'empereur écrivait de sa main : *je conviens que l'œuvre est difficile, mais je ne veux point que le comité, sous divers prétextes, la remette indéfiniment. M. Haxthausen, avec lequel j'ai causé, a deviné ma pensée : il faut que la réforme vienne d'en haut, afin de l'empêcher d'arriver d'en bas.* Les mots, *sous divers prétextes*, se trouvent, sur l'original, soulignés *trois fois* de la main même de l'empereur. Enfin, mécontent de la mauvaise grâce évidente apportée à l'oeuvre de l'émancipation par la majorité du comité, où l'idée des réformes n'avait pour soutiens que trois membres : le comte Bloudow, par conviction, MM. Lanskoi et Rostovtsow, mus par le désir de faire leur cour au souverain, l'empereur, en août 1857, fit entrer dans le comité le grand-duc Constantin. Dès ce jour les évènements prirent une face nouvelle, une marche décidée et souvent imprévue.

Nous avons parlé plus haut de la mission donnée au général Nazimow auprès de la noblesse des trois provinces lithuaniennes

(Vilna, Grodno et Kovno). Elle n'avait réussi qu'à demi. Les nobles de ces trois provinces consentaient à accorder à leurs serfs la liberté personnelle, mais ils refusaient de leur donner du terrain, et ce principe, s'il avait été admis, aurait amené en Russie l'introduction du prolétariat sur une échelle immense. La noblesse de ces trois provinces consentit à adresser à l'empereur, par l'intermédiaire du géneral Nazimow, une requête où elle demandait à S. M. de remplacer les *inventaires* qu'on voulait introduire dans ce pays, par l'émancipation définitive des serfs.

Le général Nazimow arriva à Saint-Pétersbourg, en novembre 1857, porteur de cette requête. Le grand-duc Constantin décida l'empereur à accéder à la requête de la noblesse lithuanienne, en lui accordant le droit d'émanciper ses serfs, mais en élargissant les bases de l'émancipation jusqu'à les transformer complètement. Dans le rescrit signé à Czarskoié-Sélo le 20 novembre [2 décembre] 1857, et adressé au général Nazimow, l'empereur accordait aux nobles de Vilna, Grodno et Kovno le droit de former

des comités provinciaux pour élaborer les bases de l'émancipation des serfs, *auxquels un lot de terrain serait accordé en usufruit, avec le droit de l'acquérir plus tard en toute propriété, sur les bases qui seraient ultérieurement déterminées*, et en conservant aux propriétaires le droit de police rurale (cette dernière idée, reconnue pour complètement impraticable, fut abandonnée plus tard).

Le comité supérieur, terrifié et irrité, n'avait point eu le temps de révenir de sa stupeur, lorsque le grand-duc fit signer au ministre de l'intérieur, M. Lanskoi, une circulaire adressée à tous les gouverneurs et à tous les maréchaux de noblesse des provinces pour leur faire part des mesures prises à l'égard de la Lithuanie : „sur la „demande expresse, était-il dit, de la no- „blesse de Vilna, de celle de Grodno et de „celle de Kovno, demande agréée par l'em- „pereur avec une satisfaction toute particu- „lière.“ L'on y ajoutait que le ministre communiquait cette nouvelle au gouverneur et au maréchal de noblesse de la province, pour le cas où la noblesse de la province de . . . . voudrait songer à émettre un voeu

identique. M. Lanskoi, lequel, en acceptant le ministère, avait promis au prince Orlow, son ancien patron politique, d'empêcher l'émancipation, s'empressa de signer cette circulaire, craignant, vu le revirement politique nouvellement opéré, de perdre son portefeuille en cas de refus. Il fit plus que cela; la circulaire, signée par lui dans la soirée du 24 novembre, fut mise sous presse à la hâte, pendant la nuit, à l'imprimerie du ministère de l'intérieur, et fut expédiée par la poste, dans la matinée du 25 novembre [7 décembre], à sa destination, c'est-à-dire dans tous les chefs-lieux de provinces (*goubernskié ghoroda*).

Le 5 [17] décembre, un rescrit impérial autorisa la noblesse de Saint-Pétersbourg à organiser un comité, pour élaborer le projet de l'émancipation des serfs. La noblesse de la province de Nijni, sous l'influence du gouverneur de la province, le respectable général Alexandre Mouraview, s'empressa d'adresser à l'empereur la demande de pouvoir émanciper ses serfs, et un rescrit impérial du 24 décembre lui accorda l'autorisation d'organiser un comité. A Moscou, sur

laquelle se trouvent fixés d'ordinaire les regards de la Russie entière, la funeste influence du gouverneur-général d'alors, le méprisable et très-ridicule comte Zakrevski, défenseur acharné des vieux abus et ami intime du prince Orlow, retarda le mouvement de réforme, mais ne fut point à même de l'entraver complètement. La noblesse de la province de Moscou finit enfin par voter une adresse à l'empereur, et un rescrit impérial du 16 [28] janvier 1858 l'autorisa à former un comité. Toutes les provinces, les unes après les autres, suivirent cet exemple.

Le 8 janvier 1858, le gouvernement se décida enfin à rendre publique l'existence du *comité supérieur de l'émancipation*, comité existant depuis une année entière (3 janvier 1857), censé *secret*, et en même temps connu de toute la Russie!!! Un oukase du 8 janvier annonça au public la *création* de ce comité (lequel existait depuis un an). Cet oukase ne fut imprimé dans la Gazette du Sénat que six semaines après (18 février 1858) : le ministre de la justice, comte Panine, tête véritablement fêlée, ayant, *de sa propre autorité*, déclaré, en 1857, que les

oukases impériaux ne doivent point être publiés sans l'autorisation spéciale du ministre de la justice.

Le parti rétrograde, effrayé et furieux, eut recours au moyen qui lui avait constamment réussi sous l'empereur Nicolas; il évoqua le fantôme d'une insurrection, comme si les serfs réjouis par la promesse d'une liberté prochaine, étaient plus disposés à s'insurger que les serfs qui n'ont aucune espérance de liberté! et grâce à cette manoeuvre, il obtint que dans les journaux et dans toutes les cemmunications officielles, le mot d'émancipation fût remplacé par celui *d'amélioration de l'état des paysans*. C'était déjà une reculade, et une reculade ridicule, qu'aucune raison ne justifiait. Ce ne fut point la seule.

Le parti rétrograde avait espéré que la majorité de la noblesse provinciale ne sympathiserait point avec le mouvement nouveau, et trouverait le moyen de l'entraver. Il eut raison sur le premier point: il fut complètement déçu relativement au second. La grande majorité de la noblesse provinciale fut opposée à l'émancipation, mais la minorité éclairée, appuyée par l'opinion publique

dans les deux capitales, par les revues, par les journaux, enfin par tout ce qu'il y a en Russie d'éclairé et d'honnête, se rangea du côté de l'empereur, décidée à le soutenir dans la voie éclairée où il manifestait l'intention de marcher, et grâce à ces belles et nobles tendances, la cause du progrès eut le dessus. Ce fut un magnifique moment dans l'histoire de Russie: à la voix d'un souverain honnête et bien intentionné, une nation d'esclaves se réveillait d'un long sommeil et suivait la route qui devait l'amener à la dignité d'hommes. Ce qui était bien digne d'étonnement et d'admiration, c'est que ce long esclavage n'avait point abruti ce peuple, si richement doué des dons de l'intelligence et de ceux du coeur; confiant dans l'avenir, il assiste aujourd'hui, spectateur muet, calme et tranquille, aux conférences où se décident ses destinées. Mais que les rétrogrades ne s'y trompent point: c'est le calme de la force. Ces esclaves d'hier sont des hommes aujourd'hui, ils attendent leur liberté, et malheur à la Russie si la bureaucratie finissait par voir exaucer ses voeux imprudents et aveugles, qui consistent à essayer de trom-

per les ci-devant serfs en leur donnant, au lieu de liberté, un demi-servage déguisé sous le nom de travail obligatoire. Nous le disons avec la plus profonde douleur, mais avec la conviction la plus intime, basée sur la connaissance de l'état intérieur de la Russie : si le système prôné par la bureaucratie venait à prévaloir, notre malheureux pays se trouverait inondé de sang.

Cette tendance de la bureaucratie se manifesta dans la déplorable circulaire publiée par le comité supérieur, le 21 avril 1858, circulaire complétement déraisonnable au point de vue politique comme au point de vue économique, circulaire repoussée par les hommes éclairés, et accueillie avec applaudissement par le parti rétrograde.

Cette circulaire prescrivait à tous les comités provinciaux, chargés de discuter la question de l'émancipation, d'adopter pour base le principe du travail obligatoire, en d'autres termes, le principe de la corvée. La bureaucratie essayait par-là d'entraver l'émancipation, de la confisquer à son profit : la déplorable circulaire du 21 avril avait été rédigée par le ministre des domaines de

la couronne, M. Michel Mouraview, l'un des coryphées de la bureaucratie.

Au moment où le gouvernement abordait une entreprise aussi colossale que celle de l'émancipation de vingt-deux millions de serfs, au moment où il commençait une oeuvre devant amener la réorganisation de toutes les branches de l'administration, qu'y avait-il de plus simple, de plus logique, de plus naturel, que de faire appel à l'opinion publique par la voie de la publicité? Le plus simple bon sens l'indiquait. Agir autrement, travailler dans l'ombre, c'était venir, de gaieté de coeur, se heurter contre les écueils. Mais le parti rétrograde, auquel appartiennent et la camarilla et la bureaucratie, ne voulait point de l'émancipation: il cherchait à l'entraver de toutes les manières, et il porta le gouvernement à défendre à la presse d'examiner la question sous un autre point de vue, que celui du travail obligatoire. Cette défense absurde, plusieurs fois levée, plusieurs fois renouvelée, contribua beaucoup à entraver la marche de cette grande affaire.

Les comités provinciaux furent composés de propriétaires élus par la noblesse; l'or-

donnance du 21 avril gardait le silence sur la question de la publicité des séances. Il semblait tout naturel d'y admettre de droit *au moins* les nobles de la province, desquels les membres du comité tenaient leur mandat. Le bon sens, la logique, auraient exigé d'ailleurs pour ces séances une publicité raisonnable. Il n'en fut rien. L'horreur de la publicité est si grande au sein du parti rétrograde, qu'hormis un petit nombre de provinces comme Tver, Orel, Nijni, Samara, Kharkow, partout ailleurs les séances furent secrètes. Les comités même de Saint-Pétersbourg et de Moscou, de ces deux capitales qui renferment un si grand nombre d'hommes éclairés, procédèrent à leur oeuvre dans l'ombre du mystère officiel le plus illogique et le plus ridicule. Le résultat pouvait être prévu: la plus grande partie des comités provinciaux présentèrent des projets, dictés par le désir secret d'entraver l'émancipation et d'annuler les bienfaits de ce grand acte.

Nous employons à dessein l'expression de „mystère officiel“. Il faut avoir aussi peu d'intelligence politique qu'en a le gouvernement russe, pour s'imaginer que dans une

question aussi intimement liée aux intérêts privés qu'aux intérêts généraux, le secret fût possible. Pendant l'époque de la session des comités provinciaux, nous avons traversé Toula et Moscou, nous avons habité Saint-Pétersbourg, et nous pouvons affirmer que tous les détails des séances étaient connus, non-seulement des personnes placées dans une certaine position sociale, mais même de la masse du public. Le mystère avait seulement pour double résultat : d'irriter l'opinion, et de permettre aux membres rétrogrades des comités de rester sourds à la voix de cette opinion, qui se prononçait avec énergie contre eux. Il faut le dire à la louange de la minorité des membres des comités provinciaux; ils demandèrent la publicité des séances, et n'ayant pu l'obtenir, ils dégagèrent, par de nobles protestations, leur responsabilité devant leur pays et devant l'histoire

Le gouvernement donna une nouvelle preuve de son inintelligence des véritables intérêts de l'état, en finissant par adopter le système du mystère pour les séances des comités provinciaux. Une circulaire de M.

Lanskoi, ministre de l'intérieur, en date du 5 janvier 1859, défendit à ces comités d'admettre qui que ce soit à leurs séances; une seconde circulaire, du 21 janvier, et non-moins inepte, défendit aux comités de faire imprimer ou lithographier leurs procès-verbaux *même pour l'usage des membres du comité!*

Une fois l'oeuvre des comités provinciaux achevée, qu'allait faire le gouvernement? Les projets provinciaux, dans l'ordre hiérarchique, devaient être soumis à l'examen du comité supérieur d'émancipation. Mais sans parler déjà de ce que la majorité de ce comité se signalait par une opposition obstinée, ouverte chez les uns, sourde chez les autres, à toutes les réformes et à toutes les idées nouvelles, il n'y avait point, parmi les membres de ce comité, un seul qui eût habité la campagne, et connût les conditions et les nécessités de la vie rurale en Russie.

Le gouvernement n'avait plus qu'une chose à faire, c'était de remettre la question de l'émancipation dans les mains d'un comité nouveau, composé d'hommes plus intelligents que la majorité du comité supérieur; d'y

appeler des hommes dont les discussions des comités provinciaux avaient pu mettre en évidence les lumières et la capacité, et de soumettre en même temps la marche de ce comité au contrôle journalier de l'opinion publique, en accordant à ses séances une certaine publicité, à ses procès-verbaux une publicité complète et sans réserve, et en laissant à la presse toute latitude pour aider et éclairer ce comité dans sa marche. Le gouvernement ne suivit point en entier ce plan, seul capable d'amener une solution logique. Il créa un comité nouveau, auquel, pour ménager l'amour-propre des vieilles incapacités du comité supérieur, il donna le titre de *commission de rédaction*, chargée d'élaborer les projets d'amélioration de l'état des paysans, avec l'obligation de les soumettre ensuite à l'examen du comité supérieur. Le général Rostovtsow, lequel, aussi que nous l'avons dit plus haut, nourrissait l'idée de concentrer dans ses mains la solution de la question de l'émancipation, se fit nommer président de cette *commission de rédaction*, qu'il divisa en quatre sections : économique, judiciaire, administrative et finan-

cière, lesquelles siégeaient, tantôt isolément, tantôt en séance plénière. Pour ce qui en est de la publicité des séances et des procès-verbaux, le gouvernement n'admit point la première et n'accorda aux procès-verbaux qu'une publicité bien restreinte. Ils furent communiqués à ceux, auxquels il plut à la commission de rédaction de les faire lire, et ceux-là eurent l'autorisation d'envoyer leurs observations à la commission; mais la presse et le public furent tenus à l'écart de cette discussion, où les plus graves intérêts de la Russie se trouvaient en jeu. Ici encore, le gouvernement ne sut s'affranchir qu'à demi des traditions déplorables de la bureaucratie et du mystère officiel.

Et pourtant, dans les intermittences de bon sens qui arrivaient parfois à la censure, lorsqu'elle accordait aux revues et aux écrivains la latitude nécessaire pour discuter la question de l'émancipation, la presse russe, il faut le dire à sa gloire, déployait dans ces discussions une noblesse et une élévation de sentiments dignes d'admiration et de respect, et souvent une hauteur de vues politiques, une lucidité d'avenir qui auraient

fait honneur aux publicistes des pays de l'Europe les plus avancés en civilisation. La presse profita des intermittences de bon sens de la censure pour examiner sérieusement la question de l'émancipation, pour l'envisager sous toutes ses faces, et si aujourd'hui, dans l'opinion publique, cette question se trouve dégagée de bien des erreurs, de bien des préjugés, si les saines notions de la justice, de l'équité, de l'humanité, ont jeté en Russie des racines impérissables, c'est à la presse que nous en sommes redevables. Quels immenses services n'aurait-elle point rendus encore, si le gouvernement, au lieu de la bâillonner à plusieurs reprises, comme il le fait derechef en ce moment pour la question de l'émancipation, avait constamment fait un franc appel à ses lumières et à son patriotisme !

Avec la création de la commission de rédaction surgissaient deux questions importantes : le choix de ses membres et la base à donner à leurs travaux. Il n'y avait point à se borner à l'examen des projets des comités provinciaux; il fallait aller droit au but, et rédiger un projet d'émancipation com-

plet dans toutes ses parties, vu l'incapacité bien reconnue et bien constatée du comité supérieur de faire quoi que ce soit de bon et de pratique. Le gouvernement, influencé par la bureaucratie, commit une nouvelle faute; il adopta le principe impraticable et éminemment dangereux du travail obligatoire, ou d'une redevance pécuniaire payée directement par les paysans à leurs anciens maîtres, et il déclara impossible la voie du rachat immédiat, la seule issue rationnelle, la seule voie dans laquelle on ne soit point exposé à rencontrer l'anarchie et la révolution. Le choix des membres du comité fut réglé sur ces bases; au lieu d'y donner accès à toutes les opinions, on n'y appela que les adversaires du rachat immédiat et obligatoire, et les partisans de ce rachat furent écartés.

La commission fut composée, en majorité, de fonctionnaires ayant eu jusque-là la réputation d'hommes éclairés, mais complètement étrangers à l'existence de la campagne, aux intérêts, aux besoins, aux exigences de la vie rurale. La minorité de la commission fut composée de propriétaires qui avaient

habité la campagne et auraient dû connaître la vie rurale, mais qui partageaient les illusions de leurs collègues citadins, et restèrent fort au-dessous de l'attente de l'opinion publique. La commission admettait bien le principe du rachat, mais partiel, successif, et dans un avenir plus ou moins éloigné; elle ne voyait point que la conservation du travail obligatoire après l'émancipation était un non-sens; que c'était placer les deux classes de propriétaires et de paysans en état d'hostilité permanente, qui ne pouvait se terminer que par la ruine des propriétaires et par une révolution. La commission resta complètement au-dessous de sa tâche, et enfanta des projets absurdes; ses travaux ne furent qu'une lutte constante des théories contre la réalité, des combinaisons bureaucratiques contre le bon sens, et pour comble de malheur, le gouvernement, en intimant à la presse la défense de se mêler des travaux de la commission, privait celle-ci du seul flambeau qui pût l'éclairer et la guider dans la route difficile qui s'ouvrait devant elle. Chaque comité provincial eut l'ordre d'envoyer à Saint-Pétersbourg deux députés

pour conférer avec la commission de rédaction. Cette mesure, très-bonne en elle-même, ne remplaçait point les immenses avantages de la publicité qui faisait défaut aux travaux de la commission. Les provinces où les comités avaient été les premiers à élaborer leurs projets, furent invitées les premières à envoyer à Saint-Pétersbourg leurs députés. C'étaient les dix-neuf provinces de Moscou, Saint-Pétersbourg, Astrakhan, Jaroslaw, Kharkow, Kostroma, Nijni-Novgorod, Novgorod, Poltava, Pskow, Riazane, Saratow. Simbirsk, Tambow, Tchernigow, Tver, Viatka, Vladimir et Voronèje. Les observations présentées par les députés provinciaux furent accueillies par la commission avec une hauteur et un dédain nullement justifiables, et ne pouvant s'expliquer que par la morgue et la suffisance particulières à la bureaucratie russe. Le gouvernement se donna le ridicule de refuser aux députés l'autorisation, instamment sollicitée par eux, de se réunir en assemblée officielle; il ne leur permit que des conférences privées; la commission invitait plusieurs députés à la fois à venir conférer avec elle, mais jamais les députés en corps ne

furent admis à siéger avec la commission sur le pied de parité. (Voyez à ce sujet une brochure publiée en russe, à Leipzig, intitulée *les Députés et la Commission de rédaction.*) Cinq d'entre les députés : M. Ounkovski, maréchal de noblesse de la province de Tver, MM. Doubrovine et Vassiliéw, députés de la province de Jaroslaw, MM. Khroustchow et Schrötter, députés de la province de Kharkow, présentèrent à l'empereur le 16 [28] octobre 1859, une adresse remarquablement bien rédigée et digne des plus grands éloges. Dans les termes les plus respectueux, les plus remplis de dévouement pour la personne impériale, ils exposaient à Sa Majesté que dans la grave question de l'émancipation il y avait deux voies à suivre : l'une, celle de l'équité, amenant à un résultat de paix et de prospérité; l'autre, celle de la violence, aboutissant aux luttes civiles et au dénouement le plus funeste; ils ajoutèrent que la position des serfs ne se trouverait réellement améliorée, qu'après qu'ils auraient été complètement soustraits à tout pouvoir de leurs anciens maîtres et qu'ils seraient devenus propriétaires véritables de leur lot

de terrain, la liberté personnelle, ajoutèrent-ils avec une vraie sagesse, se trouvant incompatible avec la servitude imposée à la propriété de ces individus. Ils exposèrent également cette vérité incontestable, que la position de toutes les classes de la société ne pourrait jamais se trouver améliorée sans la réforme complète de l'administration, de la police locale et des tribunaux; en conséquence, ces cinq citoyens si éclairés sollicitaient respectueusement Sa Majesté de vouloir bien ordonner :

1) Que les serfs fussent émancipés avec une certaine quantité de terrain en toute propriété, et les seigneurs immédiatement indemnisés au moyen de mesures financières;

2) Que l'administration locale, rendue commune à toutes les classes de la société, fût basée sur le principe électif;

3) Que les tribunaux, réorganisés, fussent placés dans une indépendance complète vis-à-vis du pouvoir administratif, avec l'introduction du jury et de la procédure publique et orale, et que les autorités locales fussent, en cas d'abus, justiciables des tribunaux;

4) Enfin, que la liberté de la presse, avec des lois raisonnables pour lui servir de frein, fût établie, afin que les abus et les malversations puissent arriver à la connaissance du pouvoir suprême.

Et ils ajoutèrent que l'émancipation des serfs ne pourrait jamais aboutir à une issue régulière et paisible, sans l'adoption et la mise en pratique des quatre conditions ci-dessus énoncées.

Cette lettre, si respectueuse dans sa forme, si forte de pensées, si logique de déduction, émanant d'hommes qui habitaient l'intérieur du pays et en avaient la connaissance la plus parfaite, irrita la toute-puissante bureaucratie, laquelle, par l'influence de la camarilla et de ses intrigues, obtint de l'empereur l'ordre déplorable de faire une réprimande aux cinq députés au sujet de leurs „prétentions injustes et déplacées!“ Dix-huit autres députés, qui avaient présenté une adresse où ils se bornaient à solliciter le droit de délibérer en commun, reçurent également une reprimande!

De retour dans leurs provinces, les députés racontèrent tout ce qui s'était passé,

l'accueil qu'ils avaient reçu, les réprimandes qui leur avaient été adressées. Ce despotisme bureaucratique irrita tout le monde; l'indignation se répandit dans les provinces, et tous les honnêtes gens se trouvèrent d'accord, qu'autant la personne de l'empereur Alexandre II est digne de respect et d'affection, autant l'administration russe est exécrable et digne de mépris, et que ce mépris croît encore à mesure que l'on apprend à connaître les hautes régions de cette administration.

Le 6 [18] février 1860, mourut M. Rostovtsow, l'organisateur et le président de la commission de rédaction. Nous avons fait son portrait aux pages précédentes; nous avons parlé de ses vues ambitieuses, et de l'amertume que lui firent éprouver les nombreuses et justes attaques dont la commission de rédaction, son oeuvre, et les travaux de cette commission furent l'objet de la part de l'opinion publique, de la part de tous ceux qui voulaient, pour la Russie, une émancipation réelle, des réformes sérieuses, et non l'aggravation du joug bureaucratique. Le chagrin abrégea les jours du général

Rostovtsow : atteint de la maladie du charbon, il mourut à l'âge de cinquante-six ans. Le choix de son successeur, dans la présidence de la commission de rédaction, était d'une importance extrême. Il fallait nommer un homme éclairé, dévoué aux idées de la civilisation et du progrès. L'empereur Alexandre ne trouva rien de mieux que de remplacer M. Rostovtsow par le comte Panine, ce ministre de la justice dont nous avons déjà eu l'occasion de parler souvent, trop souvent, dans ce livre. En d'autres termes, l'empereur Alexandre confia la solution de la question de l'émancipation, germe de toutes les réformes en Russie, à l'ennemi ardent et acharné de toute réforme, de toute amélioration, quelque anodine qu'elle soit! Malheureuse Russie!

Pour faire un pas de plus encore dans la voie si déplorable, si grosse d'orages pour l'avenir, où le gouvernement s'engage, M. le ministre de l'intérieur eut la bizarre idée de défendre, à celles d'entre les assemblées provinciales de la noblesse dont les sessions triennales ont lieu cette année, de discuter la question de l'émancipation. Cependant il

est dit dans le code des lois, que la noblesse, à ses assemblées provinciales, a le droit incontestable de s'occuper de tout ce qui concerne les intérêts de la province, et de soumettre ses voeux à l'empereur par l'intermédiaire de M. le ministre de l'intérieur. L'ordre du ministre, lequel, se basant sur la volonté impériale, défendait aux assemblées provinciales de discuter la question de l'émancipation, fut lu à la noblesse de Tver, réunie en assemblée triennale ordinaire en décembre 1859. L'un des gentilshommes de la province, M. Evropéous, dans un discours rempli de sagesse et de modération, exposa à l'assemblée que le droit de discussion, sur tout ce qui se rapporte aux intérêts de la province, se trouve inscrit au Code des lois (articles 112 et 135 du IXe volume); que l'empereur est le maître de faire les lois, mais que tant qu'une loi n'a point été abrogée, elle doit être exécutée; que l'article 77 des lois fondamentales de l'empire (tome Ier du Code des lois) prescrit, en cas d'un ordre ministériel illégal et contraire aux lois, de suspendre l'exécution de cet ordre, et d'en référer au ministre; qu'il fal-

lait en conséquence prier le gouverneur de la province d'en écrire au ministre. Sur le refus du gouverneur, la majorité de l'assemblée provinciale, froissée dans ses droits légaux, voyant les lois foulées aux pieds par les bureaucrates de Saint-Pétersbourg, se décida à adresser une pétition à l'empereur lui-même, lequel, dans une visite faite à la ville de Tver le 11 août 1858, *avait sollicité le concours de la noblesse dans la grande œuvre de l'émancipation des serfs.* Cette pétition fut signée le 14 [26] décembre par 155 nobles (sur 281 présents), et la première signature (comme l'exigeait la loi) était celle du maréchal de la noblesse de la province, M. Ounkovski. Le ministre de l'intérieur répondit le 18 [30] décembre, que l'empereur ne faisait point droit à la pétition de l'assemblée de Tver, que Sa Majesté trouvait M. Ounkovski coupable de n'avoir point empêché la rédaction de cette pétition et de l'avoir signée le premier, et ordonnait sa destitution. Or, aux termes de la loi, le maréchal de la noblesse n'a nul droit de mettre obstacle à la rédaction d'un papier, adopté par la majorité des membres pré-

sents, et s'il signe lui-même ce papier, sa signature doit figurer en première ligne. *Ainsi le crime de M. Ounkovski consistait à avoir exécuté la loi.* La haute bureaucratie pétersbourgeoise, fortement irritée contre MM. Ounkovski, Evropéous et leurs amis politiques, n'eut ni paix, ni trève qu'elle n'eût obtenu contre eux un ordre d'exil. En février 1860, MM. Ounkovski et Evropéous, nuitamment enlevés par des gendarmes, furent conduits en exil, le premier à Viatka, le second à Perm. Un troisième gentilhomme, aussi un homme d'un mérite distingué, M. Golovatchew, fut arrêté pour plusieurs semaines. MM. Ounkovski et Evropéous obtinrent, six mois après, la permission de quitter les villes de Viatka et de Perm, mais pour être relégués dans leurs terres.

Pour en revenir à la commission de rédaction, il faut avouer que la manie de tout réglementer, de soumettre la vie quotidienne de la nation à une série d'ordonnances impraticables, entraîna la commission au point de la faire tomber dans des naïvetés, qui seraient comiques si elles ne recélaient pour l'avenir le germe de dangers sérieux.

Voici quelques-unes des mesures arrêtées par elle :

1) Si les paysans ne viennent point accomplir le travail obligatoire, le propriétaire peut louer des ouvriers libres. (*On dirait, en vérité, qu'il y a besoin d'une permission pour le faire!*)

2) En ce cas, il est permis au propriétaire de porter plainte (*encore si ce droit lui était refusé!*); il est procédé à une enquête, et si l'enquête établit la vérité du fait, le propriétaire aura droit à une indemnité complète. (*Voilà le germe de nombreux procès, cette Californie de la bureaucratie.*)

3) Si le paysan accomplit mal le travail à lui imposé, le propriétaire peut le faire constater par l'ancien du village en présence d'un témoin, et le coupable sera obligé de refaire ce travail, ou bien il sera soumis à une pénalité. (*Mais si le propriétaire trouve, par exemple, que le labour a été mal fait, et si l'ancien soutient qu'il l'a été bien, il faudra donc entamer un procès, et laisser le champ labouré à titre de pièce de conviction, sans y rien semer ni planter. Si le propriétaire, contrairement à l'avis de l'ancien, trouve que la*

moisson et la fenaison ont été faites négligemment, il faudra donc laisser le blé sur le champ, le foin sur la prairie, pour attendre la décision judiciaire? Voilà à quelles absurdités amène le travail obligatoire.)

4) Si la commune envoie au propriétaire un ouvrier incapable d'accomplir le travail nécessaire, il a le droit de le renvoyer et d'en demander un autre. (*Et si la commune persistait à affermir la capacité du travailleur, ce serait donc encore un proces à engager? On peut se représenter dans quel état d'antagonisme violent, d'antagonisme quotidien, se trouveraient placés les propriétaires vis-à-vis de leurs travailleurs obligés.*)

5) Les paysans auront le droit de coupe régularisée dans les forêts de leurs ci-devant maîtres. (Il est vraiment étonnant que la commission de rédaction n'ait point su apprécier, ni même comprendre, toute l'étendue des abus et des collisions auxquels un droit pareil ouvrirait la porte. Le résultat le plus clair en sera, que la loi forestière n'existant point en Russie, où elle est d'ailleurs d'une mise à exécution presque impossible, vu l'étendue et le peu de population du pays, la

plupart des propriétaires s'empresseront de défricher leurs forêts, surtout dans les provinces les moins boisées, celles où le bois est le plus nécessaire.)

Voilà à quels résultats absurdes aboutit une commission, composée en grande majorité de personnages d'ailleurs instruits sur beaucoup de matières, mais n'ayant jamais habité la campagne, complètement étrangers aux conditions, aux besoins, aux exigences de la vie rurale, et dont plusieurs se trouvent imbus de cette déplorable routine bureaucratique qui rétrécit l'intelligence, dessèche le coeur, et finit par crétiniser les hommes d'esprit.

Si dans un pays européen l'on voulait créer une marine, et que le soin en fût confié à une commission composée en majorité d'agriculteurs n'ayant jamais vu le moindre bras de mer; si l'on confiait la création d'une fabrique de produits chimiques à des hommes qui ignorent les premiers éléments de la chimie, que dirait l'opinion publique? En Russie, de pareils faits ont passé à l'état de choses normales et quotidiennes; aussi la sécurité de notre pays est-elle

bien compromise pour un avenir, hélas! beaucoup plus prochain qu'on ne le pense!

Au moment où il proclamait le grand principe de l'émancipation des serfs, le gouvernement avait le choix entre trois routes à suivre :

1) Emanciper l'homme, sans lui accorder aucune propriété, sauf à chacun de s'en créer une par son travail.

2) Emanciper l'homme, en accordant à chaque serf libéré un lot de terrain. Une mesure de ce genre n'étant qu'une expropriation pour cause d'utilité publique, l'indemnité due au propriétaire lui serait payée par le ci-devant serf en travail obligatoire, sauf ensuite à procéder au rachat de ce travail par une somme d'argent, sur le pied d'un intérêt capitalisé et fixé par la loi.

3) Emanciper l'homme, en accordant à chaque serf libéré un lot de terrain, pour lequel il payerait au gouvernement des annuités pendant une époque plus ou moins longue fixée par la loi, et le gouvernement indemniserait les propriétaires immédiatement, au moyen de mesures financières.

Le gouvernement a choisi la seconde route. Examinons s'il a eu raison de le faire.

Le servage étant une énormité contraire à toutes les notions de justice humaine ainsi qu'à toutes les lois divines, tout serf a le droit, devant Dieu et les hommes, d'obtenir sa liberté immédiate et complète. Ceci est hors de toute discussion, mais en même temps il n'a aucun droit à obtenir la moindre parcelle de la terre de son ci-devant seigneur. Maintenant vient se poser la question politique, celle de savoir s'il est sage et prudent de transformer en prolétaires vingt-deux millions d'individus, le tiers de la population de l'empire, en un mot, de créer en Russie une immense Irlande. Jusqu'à ce jour, ces vingt-deux millions de nos semblables n'étaient point, aux yeux de la loi, des hommes; ils étaient des *choses*; tous les droits civiques leur étaient refusés, et nous, leurs maîtres, nous en disposions à notre gré. En revanche, ils jouissaient en plein, à nos dépens, du droit de ne point mourir de faim, de ne point manquer d'abri ni de vêtements, et dans les cas de malheurs imprévus, comme l'incendie de leurs cabanes,

l'épizootie de leurs bestiaux, nous devions venir à leur secours, obligés à cela et par la loi et même par notre propre intérêt. De plus, nous étions responsables, vis-à-vis du gouvernement, de leurs impôts et redevances. Maintenant, en les émancipant, en nous ôtant l'autorité que nous n'aurions jamais dû avoir sur eux, mais en nous dispensant en même temps de nos devoirs à leur égard, est-il sage, est-il prudent de placer ces vingt-deux millions d'êtres humains, le tiers de la population de l'empire, dans la position d'ouvriers prolétaires, exposés à toutes les variations du prix des salaires, et en cas de maladie, à la misère la plus affreuse? Les conseils d'une politique prudente et habile ne prescrivent-ils pas impérieusement, de profiter d'un moment unique dans l'histoire de Russie, d'un moment qui ne se représentera plus jamais, afin de prévenir, pour longtemps du moins, les dangers de ce prolétariat si menaçant pour la sécurité de plusieurs pays de l'Europe? Il est d'autant plus urgent de le faire, que les serfs russes ne comprennent point la liberté sans une propriété foncière, et qu'on s'ex-

poserait aux périls les plus graves en agissant autrement. En accordant aux serfs émancipés, moyennant le payement d'une série d'annuités, la possession en toute propriété d'un certain lot de terrain, qui ne serait point assez étendu pour leur permettre de ne point offrir leurs bras à l'agriculture des champs des propriétaires voisins, et qui suffirait pourtant, d'un côté à ne point les placer dans la dépendance exclusive de ces propriétaires; et d'un autre côté, à leur offrir, en cas de maladie, un chez-soi honorable au lieu d'un asile de mendicité, l'on inspirerait à ces vingt-deux millions d'individus le goût et le respect de la propriété, de la propriété acquise par le travail, puisqu'ils n'en jouiraient qu'après l'accomplissement entier du payement des annuités. Une fois initiés aux avantages du travail, de l'économie, aux jouissances de la propriété qui en découlent, ils marcheraient progressivement dans la voie du bien-être.

Nous avons vu dans le royaume de Pologne (alors duché de Varsovie), l'exemple d'une émancipation sans terre, en 1807, lors de l'introduction dans ce pays du code Na-

poléon. Les paysans obtinrent la liberté personnelle, mais ils se trouvèrent en même temps complètement à la merci des propriétaires, tandis qu'en Prusse, où les paysans, lors de leur émancipation, obtinrent de la terre, leur position prospéra, les biens des seigneurs eux-mêmes haussèrent de valeur, par suite de la sécurité générale qui s'ensuivit, de la prospérité qui en fut le fruit, et de l'amélioration du système des travaux agricoles. Le serf, en Russie, ne se trouvait point dans la position d'un homme; il était dans celle d'un bétail bien soigné, mais au moins ses besoins physiques se trouvaient-ils satisfaits; il ne manquait ni de nourriture, ni de vêtements, ni d'abri; lui donner la liberté en l'exposant à manquer d'abri, de vêtements et de nourriture n'aurait point été améliorer son sort, mais l'empirer; et il s'agit du tiers de la population de l'empire! D'ailleurs, nous l'avons dit plus haut, le paysan russe est bien déterminé à ne point se laisser émanciper sans terre, et l'émancipation une fois devenue aussi nécessaire qu'inévitable, l'on ne saurait assez louer l'empereur Alexandre II d'avoir absolument

voulu l'émancipation avec de la terre. Ce sera l'éternel honneur de son règne.

Le servage a été institué par le gouvernement, il n'y a point trois siècles; le gouvernement l'a maintenu par des lois souvent sévères jusqu'à la rigueur; il l'a propagé jusqu'en 1801, en distribuant aux nobles des terres avec serfs attachés à la glèbe, et jusqu'en 1857, tout blâme public du principe du servage était considéré comme un attentat à la loi, et puni comme tel. Maintenant le gouvernement, mieux inspiré, plus éclairé, a proclamé la prochaine abolition de cette détestable institution. Mais dans toute l'étendue de la Russie, la fortune des seigneurs est basée sur le travail des serfs ou bien sur la redevance que les serfs leur payent (*obrok*). Dans le premier cas, il faut arriver à remplacer le travail de corvée par le travail libre, et pour avoir des travailleurs libres, il faut avoir un capital d'exploitation qui manque complètement à la très-grande majorité des nobles russes. Dans le second cas, il faut que le payement de l'*obrok*, jusqu'à ce jour perçu par les seigneurs au moyen de leur pouvoir presque illimité et

parfois barbare, une fois ce pouvoir exorbitant annulé, soit garanti par des mesures légales. Dans l'un et dans l'autre cas, il est indispensable, en toute justice comme en toute loyauté, d'accorder aux seigneurs une indemnité. Cette indemnité fournirait aux propriétaires des terres à labour un capital, qui leur permettrait de remplacer immédiatement la corvée par le travail libre, et aux propriétaires de terres à *obrok* un capital qui les indemniserait de la perte de cet *obrok*; car, il ne faut point se faire illusion là-dessus, une fois l'autorité seigneuriale abolie, il sera impossible aux propriétaires de se faire payer les redevances dues par les paysans pour la jouissance des terres qu'ils continueraient à exploiter. Non-seulement il surgirait une foule de procès, au grand profit de la bureaucratie seule, mais on en arriverait à des collisions violentes entre les deux classes des propriétaires et des paysans; tel serait l'inévitable résultat du système du travail obligatoire, préconisé par la commission de rédaction, si ce déplorable système venait à prévaloir.

Encore, si l'on ignorait en Russie ce que

c'est que le travail obligatoire! Mais on l'a vu à l'oeuvre, on a pu juger de ces résultats, et dans quelles conditions encore! Des propriétaires ayant sur leurs serfs les droits les plus exorbitants, pouvant leur infliger des châtiments corporels, les envoyer en exil, ne parvenaient jamais à obtenir que le travail de la corvée fût accompli avec zèle et exactitude. Il est bien connu, parmi tous ceux qui ont vécu à la campagne en Russie, que dans le courant d'une semaine, trois travailleurs libres feront au moins autant d'ouvrage que neuf ou dix serfs, en ce même espace de temps. Et la commission de rédaction veut, une fois le servage aboli, conserver ce travail obligatoire, dont les nombreux côtés défectueux se trouvent si bien constatés! Il est évident que cette commission se trouve, sans s'en douter, influencée par la bureaucratie, laquelle sait très-bien qu'en abolissant le pouvoir seigneurial sans abolir le travail obligatoire, elle placerait sous son propre pouvoir tous les serfs émancipés, et que les innombrables conflits qui viendront à surgir journellement entre les propriétaires et les paysans équivaudront, pour

la bureaucratie, à la découverte d'une nouvelle Californie.

La commission de rédaction établit : que le paysan pourra racheter sa corvée en la capitalisant dans les limites prescrites par la loi. Mais la plus grande partie des paysans russes n'ont point d'argent; ils ne sauraient opérer ce rachat à leurs propres frais; tout ce qui leur est possible, c'est de payer des annuités pendant un temps plus ou moins long. Si l'obligation de prélever ces annuités incombait aux propriétaires eux-mêmes, les paysans payeraient inexactement, et en bien des endroits ne payeraient point du tout. Il surgirait une masse de conflits et de procès, et c'est ce que veut la bureaucratie. Donner du terrain aux serfs émancipés est une mesure, à notre avis, indispensable à la sécurité de l'avenir en Russie; mais c'est une expropriation pour cause d'utilité publique, et comme telle exigeant une indemnité réelle. Accorder une indemnité fictive, ce ne serait plus une expropriation, ce serait une indigne spoliation.

Pourquoi les paysans ne payeraient-ils point des annuités au gouvernement, sauf à

celui-ci à indemniser les propriétaires au moyen de mesures financières? C'est le gouvernement qui a infligé à la Russie la flétrissure du servage, qui lui a inoculé cette plaie. Et au moment d'abolir le servage, le gouvernement se refuserait à se charger de la tâche de contribuer à l'accomplissement de cette mesure, la plus noble dans ses tendances, comme elle est la plus salutaire pour la Russie? Mais une pareille conduite ne serait digne d'aucun gouvernement civilisé, d'aucun gouvernement qui se respecte. L'Angleterre, en abolissant l'esclavage dans ses colonies, a payé une indemnité pécuniaire, et ce qui vient à l'appui de nos protestations contre le travail obligatoire, c'est que dans les colonies anglaises, outre le payement de l'indemnité, l'on avait établi, à titre de mesure transitoire, le travail obligatoire pour un certain nombre d'années; mais avant l'expiration du terme, les propriétaires se virent contraints, dans l'intérêt de leur sécurité, de solliciter et d'obtenir l'abrogation de cette corvée, car c'en est une. Courir à des catastrophes pour servir la rapacité de la bureaucratie, serait

donner une preuve éclatante d'inintelligence et de manque d'énergie. Nous avons entendu plus d'une fois des hommes haut placés en Russie, nous affirmer sérieusement que le gouvernement russe ne serait point à même de se faire payer ces annuités par les paysans. Mais si le gouvernement, qui dispose de l'armée et de toutes les forces de l'Etat, proclame son impuissance à cet égard, que peuvent faire les propriétaires? Si les hommes qui se trouvent aujourd'hui au pouvoir en Russie, qui entourent le bon et loyal empereur Alexandre, s'avouent incapables de gouverner (et personne ne pourra dire qu'à ce sujet au moins ils soient dans l'erreur), qu'ils se hâtent au plus vite de se retirer et de faire place à des hommes plus capables. Leur retraite comblerait les voeux de tous les honnêtes gens et de tous les hommes de bon sens, si nombreux en Russie.

Le grand argument opposé aux partisans de l'indemnité pécuniaire, consiste à dire que la Russie, avec le déplorable état de ses finances, n'est point en mesure d'indemniser les propriétaires. Mais d'abord, l'état vraiment déplorable des finances russes ne

tient point au manque de ressources; la Russie est riche sous tous les rapports; il ne suffit que de *savoir* exploiter ses ressources. L'état des finances tient en Russie au système organisé de vols et de concussions, au manque absolu de publicité, à l'absence de tout contrôle sérieux, au ridicule et sauvage mystère dont le budget se trouve entouré; voilà les causes. Ensuite, il y a en Russie un fonds bien riche de ressources, jusqu'à ce jour peu utiles à l'état et complètement livrées au pillage de la bureaucratie : ce sont les domaines de la couronne, qui ne rapportent point à l'état un et demi pour cent, et dans des mains particulières auraient donné quatre fois autant, au moins. Ils pourraient être consacrés à l'indemnité dont nous venons de parler. Les terres arables des domaines de la couronne se divisent en deux catégories; les unes sont affermées à toujours, moyennant une rente perpétuelle, aux paysans de ces domaines; à ces terres-là non-seulement il faut bien se garder de toucher, mais encore faudrait-il permettre à leurs fermiers actuels d'en faire l'acquisition en toute propriété, au moyen de la capita-

lisation de leur rente. D'autres terrains sont affermés pour un certain nombre d'années; l'état en retire bien peu de chose, et les employés reçoivent de larges pots-de-vin; ces terres-là devraient être vendues à l'encan, en accordant le droit de les acquérir à tout le monde, sans aucune distinction de caste ni d'origine, et aux étrangers comme aux Russes. Il faudrait vendre de la même manière les prairies, les salines, les pêcheries, les fabriques, les usines faisant partie des domaines de la couronne. Les terres, champs, prairies, dépendant de ces domaines, comprennent une étendue de soixante millions de dessiatines (la dessiatine contient 109 ares), sans compter les forêts, qui occupent une étendue de cent huit millions de dessiatines. Tout cela forme aujourd'hui, pour la bureaucratie, une source très-lucrative de gains illicites, et pour cette raison elle s'oppose de toutes les manières à la réalisation de ce projet. L'on voit bien qu'en Russie, sur quelque branche de l'administration publique l'on porte ses regards, l'on ne manque jamais de rencontrer le mauvais vouloir de la bureaucratie et son insatiable ra-

pacité, obstacle à toute réforme sérieuse, à tout progrès réel.

Il est d'autant plus urgent d'accorder une indemnité aux propriétaires, que la plupart des propriétés foncières se trouvent hypothéquées aux établissements de crédit de la couronne. Si les propriétaires ne reçoivent point d'indemnité, avec l'impossibilité absolue (d'après notre conviction intime, qui est en même temps celle de tous les hommes pratiques connaissant bien la Russie), soit de faire marcher le travail obligatoire d'une manière tant soit peu satisfaisante, soit de se faire payer exactement les redevances par les paysans, les propriétaires ne seront point à même de payer les intérêts de leurs dettes et subiront une expropriation presque générale. En accordant une indemnité, la dette hypothécaire y serait comprise; les propriétaires s'en trouveraient exonérés, et l'état, en même temps, en aurait d'autant moins à leur payer.

L'on pourrait, à notre avis, adopter les mesures suivantes :

1) Fixer pour chaque province un certain lot de terrain à accorder à chaque serf

mâle. L'étendue de ce terrain varierait suivant le chiffre de la population et le prix du terrain, en raison inverse de l'un et de l'autre, de manière qu'il leur serait donné moins de terrain dans les provinces où son prix est le plus élevé.

2) Les serfs attachés au service personnel des seigneurs (*dvorovyie*) pourraient avoir le droit d'opter entre deux sortes d'émancipations : ou bien de recevoir chacun la même quantité de terrain qui serait donnée à chaque paysan, et d'être soumis aux mêmes obligations de payement, ou bien de ne point recevoir de terrain, et d'obtenir alors leur liberté gratuite, sans rien débourser.

3) Un terme d'une année serait fixé à titre de terme définitif pour le servage en Russie. Ce délai est indispensable, pour donner aux propriétaires le temps de louer des travailleurs libres, de se munir du bétail, des ustensiles et des machines nécessaires à l'agriculture.

4) Une indemnité de cent roubles (400 francs) serait payée aux propriétaires pour chaque serf mâle (les femmes, veuves et filles des serfs devront obtenir leur liberté gratui-

lement). D'après le dixième recensement, celui de 1857, le chiffre des serfs mâles en Russie monte à 10,850,000 individus, dont 725,000 *dvorovyié*. Parmi ces derniers, il y en a beaucoup qui accepteront la liberté gratuite sans terre; mais dans l'impossibilité de prévoir d'avance à combien s'élèverait leur nombre, nous préférons adopter pour nos calculs le chiffre le plus élevé. L'indemnité s'élèverait donc à 1,085,000,000 de roubles (4,340,000,000 francs), et serait répartie ainsi qu'il suit :

a) Dettes hypothécaires aux établissements de crédit de l'état . . 500,000,000 de roubles.

b) Un emprunt à 5 0/0, contracté à l'intérieur comme à l'étranger, et qui contribuerait à attirer l'or en Russie, pour la somme de : . . . . . 200,000,000 de roubles.

c) Emission de billets fonciers portant intérêt à 3 0/0, pour la somme de . . . . 385,000,000 de roubles.

Total . . . 1,085,000,000 de roubles.

Ces billets fonciers seraient rachetables, au pair, à la volonté du gouvernement, et l'amortissement successif de l'emprunt pourrait commencer au bout de quinze années.

5) Chaque serf mâle devrait payer à l'état pour rachat de terrain, pendant une période de trente-trois années, 5 roubles (20 francs) par an, et une fois tous ces payements accomplis, il se trouverait le propriétaire de son terrain, qu'il aurait acquis, de cette manière, par son travail.

6) Un serf pourrait toujours devenir immédiatement le propriétaire du lot de terrain qui lui serait assigné, moyennant le payement en une seule fois de toute la somme qui lui resterait à acquitter sur les 100 roubles fixés.

7) Le payement annuel des 5 roubles aux caisses du gouvernement aurait lieu en même temps que le payement des impôts.

8) Il serait procédé à la vente aux enchères, jusqu'à concurrence de 350,000,000 de roubles, et sur le pied de capitalisation de 3 0/0 du revenu actuel, des domaines de la couronne énumérés plus haut. (Malgré le chiffre élevé de la capitalisation, la vente

irait vite, le revenu tiré par la couronne de ces propriétés étant bien inférieur au revenu réel.)

9) Ces propriétés, mises à l'enchère, pourraient être acquises par tout le monde sans distinction d'origine, par les étrangers comme par les nationaux, mais elles ne pourraient être payées qu'avec les billets fonciers émis pour l'indemnité, ce qui amènerait en quelques années la rentrée de la plupart de ces billets au trésor, et le reste des billets pourrait être successivement racheté par le gouvernement, au moyen d'une partie de la somme payée par les serfs émancipés.

10) Les 10 millions et demi de roubles de revenu que perdrait le gouvernement par la vente des domaines de la couronne, pourraient être en partie remplacés par deux moyens : *a*) par l'augmentation de l'impôt sur les actes de vente des propriétés foncières, qui est aujourd'hui à 4 0/0 et pourrait être porté à 8 0/0; *b*) par la création d'un impôt sur les successions, très-modéré sur les héritages en ligne directe, et progressant à mesure de l'éloignement de la lignée collatérale appelée à recueillir la succession.

Nous l'avons dit plus haut, il nous est impossible d'admettre l'argument favori de la bureaucratie et de ses protecteurs, que le gouvernement ne serait point en état de faire rentrer ces sommes annuelles, dont le payement serait facile aux paysans dotés d'un lot de terrain et complètement libérés de toute obligation de corvée, de travail et de prestation envers leurs anciens seigneurs. S'il est impossible au gouvernement de tenir la main la la rentrée de ces sommes, à plus forte raison sera-t-il impossible aux propriétaires de percevoir exactement leurs redevances, et de faire accomplir avec exactitude le travail obligatoire. Pour un gouvernement, l'aveu de l'impuissance d'administrer équivaudrait à une abdication morale, dont le résultat peu éloigné serait l'anarchie.

L'emprunt de 200 millions de roubles, proposé par nous, outre l'immense avantage de contribuer à la solution pacifique de la question si grave de l'émancipation, aurait encore un autre avantage, celui d'attirer la monnaie en Russie, d'où elle a presque disparu.

Enfin, on ne saurait accepter, contre l'é-

mission des billets fonciers portant intérêt, l'argument consistant à dire que ce serait une nouvelle émission de papier-monnaie. On appelle papier-monnaie les assignats, ou, comme on les nomme en Russie, les billets de crédit, émis pour les sommes de 100, 50, 25, 10, 5, 3 roubles, et même pour la somme de 1 rouble, et ne portant aucun intérêt. Les billets fonciers seraient des titres de rente, émis momentanément pour une cause spéciale et évidente, garantis par la vente, immédiatement commencée et poursuivie pendant quelques années, des domaines de la couronne, et, dans le courant de ce petit nombre d'années, absorbés par le trésor, où ils rentrent au fur et à mesure de la vente des domaines. Le gouvernement russe, pour suffire aux dépenses de la dernière guerre, de cette guerre si maladroitement conduite, n'a point hésité à jeter dans la circulation une masse de billets de crédit (en d'autres termes, d'assignats), pour la somme de près de 400,000,000 de roubles (environ 1,600,000,000 de francs). Cette mesure extravagante a produit une crise financière, encore aggravée par la mauvaise ges-

tion des finances, et par le mystère ridicule dont, en dépit des notions les plus saines et les plus simples de l'économie politique, on cherche à entourer le budget en Russie. Et ce même gouvernement, qui n'hésitait point à lancer une pareille masse d'assignats pour une dépense aussi improductive et aussi funeste qu'une guerre, hésiterait à émettre pour une somme pareille des titres de rente entourés des garanties les plus sérieuses, faisant retour au trésor au bout de quelques années, et destinés à l'accomplissement régulier et paisible de l'entreprise la plus colossale qui ait jamais été abordée en Russie, d'une entreprise du succès de laquelle dépend tout l'avenir du pays!

Enfin, les adversaires de la vente des domaines disent que cette vente mettrait empêchement pour un certain temps à la mutation des propriétés particulières, en faisant baisser le prix de celles-ci par la concurrence. Mais si l'on ne procède point à la vente des domaines de la couronne, il ne saurait être question, pour les propriétaires, d'une indemnité réelle et sérieuse; le gouvernement refuserait donc de s'interposer

entre les seigneurs et les serfs, comme il est de son devoir absolu dans la question de l'émancipation. Alors les seigneurs et les serfs se trouveraient placés, les uns vis-à-vis des autres, par le travail obligatoire et la redevance pécuniaire directe, à l'état d'antagonisme permanent, d'hostilité sans aucune chance d'issue régulière; l'indemnité ne serait que fictive. Une indemnité fictive équivaudrait à une spoliation, la spoliation produirait l'anarchie, et l'anarchie amènerait une révolution. Quelle sera alors, en temps de révolution, le prix de la propriété foncière? Il nous semble que de deux maux il faut choisir le moindre. Les choses en sont venues en Russie à un point où les palliatifs, les demi-mesures elles-mêmes ne servent plus à rien; il faut dire la vérité tout haut, bien haut, et procéder sans délai à des réformes réelles et sérieuses. Marcher en se couvrant les yeux d'un bandeau n'est point le moyen d'arriver à son but; c'est bien au contraire le moyen de trébucher et de tomber dans un fossé (1).

(1) Nous avons adressé à l'empereur, en décembre 1858, notre projet d'émancipation. Sa Majesté

Une grande discussion se trouve engagée en ce moment, en Russie, entre les partisans du système communal et ceux de la propriété privée, pour chaque paysan, du lot de terrain qui lui sera assigné par la loi de l'émancipation. Il faudrait être aveugle pour ne point voir tout le désavantage du main-

---

l'a renvoyé au comité supérieur dont nous avons parlé. Nous avions soumis ce projet à la censure; en ayant obtenu le *visa*, nous voulions le faire imprimer, et il se trouvait déjà sous presse, quand le comité supérieur d'émancipation nous fit dire par l'organe de notre cousin, le prince Basile Dolgoroukow, ministre de la police, que notre projet, malgré le *visa* donné par la censure, ne pouvait être publié si nous ne consentions à supprimer tout ce qui se rapportait à la vente des domaines de la couronne. C'est comme si l'on avait dit à un cocher: „Mon „ami, nous allons ôter les quatre roues de votre „équipage, et puis nous vous laisserons continuer „votre route.“ En présence d'une absurdité pareille, il n'y avait qu'à hausser les épaules et à renoncer à imprimer notre projet en Russie. C'est ce que nous fîmes, d'autant plus volontiers que nous avions déjà l'intention de partir au printemps pour l'étranger, et de nous y fixer, comme nous l'avons fait.

tien à perpétuité du système communal, qui appartient à l'enfance de la civilisation. Le système communal, comme le font observer très-judicieusement ses adversaires, est un obstacle aux progrès de l'agriculture et au développement de l'industrie, en même temps qu'il est un encouragement à la paresse et à la fainéantise. Mais nous croyons que, pour les premières trente ou trente-cinq années qui suivront l'émancipation, le maintien du système communal est de toute urgence, tant que la commune ne sera point libérée de la dette au moyen de laquelle elle aura acheté son émancipation. La dette une fois acquittée, on pourrait procéder, entre les membres de la commune alors existants, au partage des terres, qui deviendraient des propriétés particulières et héréditaires. Il va sans dire, que toute propriété acquise par un paysan hors de la commune formerait, dès le moment de son acquisition, la propriété particulière et héréditaire de son acquéreur.

Si l'on accordait aux paysans, individuellement, en propriété héréditaire, leurs lots de terre avant que la dette d'émancipation

eût été payée, il est clair que la plupart d'entre eux se trouveraient soumis à l'expropriation dans le courant de quelques années, et le but que la législation aurait voulu atteindre serait complètement manqué.

Dans cette grande mesure de l'émancipation, il y a trois tendances venues à surgir. La bureaucratie a aussi ses *ultrà*; ceux-là auraient bien voulu assimiler les serfs émancipés aux paysans de la couronne, et, en conservant leur autorité sur ceux-ci, l'étendre également sur les serfs émancipés; en d'autres termes, piller tout le monde. Les bureaucrates plus modérés consentent à voir les serfs émancipés administrés autrement que ne le sont les paysans de la couronne. Mais nous, libéraux, nous croyons qu'il est éminemment impolitique d'établir deux administrations, complètement différentes, pour les deux tiers de la population de l'empire; nous avons l'intime conviction, que l'assimilation des serfs aux paysans de la couronne mènerait uniquement à l'accroissement de ce pouvoir, si exorbitant, déjà de la bureaucratie, qui entraîne la Russie vers une révolution. Augmenter le pouvoir de la bureau-

cratie, serait arriver à l'extension et à la consécration de ce droit de vol, que la bureaucratie russe considère comme sa propriété inaliénable et sacrée, auquel elle se cramponne, pour le maintien duquel elle repousse toutes les réformes, et les repoussera jusqu'à amener une révolution, car elle sait bien que les réformes diminueraient son pouvoir exorbitant et mettraient fin à ses odieuses rapines.

Nous croyons que ce ne sont point les serfs qu'il faut assimiler aux paysans de la couronne, mais les paysans de la couronne qu'il faut émanciper en même temps que l'on émancipe les serfs. Il faut donner aux uns comme aux autres des institutions communales sérieuses, réelles et non fictives, comme celles possédées aujourd'hui par les paysans de la couronne.

Nous espérons qu'il en sera de même pour les paysans des apanages, c'est-à-dire pour les paysans appartenant à la famille impériale. Leur sort a été considérablement allégé par l'empereur Alexandre II, et nous avons l'intime conviction que la bonté et

les tendances éclairées de ce prince compléteront les mesures dont il a jeté les bases. Pour les lecteurs étrangers, nous devons raconter ici l'origine de ces apanages. Ce ne sont point, comme on aurait pu le croire, des paysans acquis et des terres achetées par la famille impériale. Loin de là. L'empereur Paul, un beau matin, d'un trait de plume, déclara que tels et tels villages de paysans des domaines de la couronne deviendraient une propriété privée de la famille impériale, sous le titre de *paysans des apanages.* Peu après, en 1798, il créa un ministère des apanages, le premier ministère créé en Russie (1). Sous le règne

(1) En 1798 fut créé également le ministère du commerce, aboli en 1812 et réuni alors au ministère des finances. En 1802, le 8 [20] septembre, furent créés les sept ministères de la justice, de l'intérieur, de l'instruction publique, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des finances. En 1809 fut créé le ministère de la police, aboli en 1819, rétabli en 1826 sous le titre de chef de corps des gendarmes, chef supérieur de la troisième section de la chancellerie impériale; en

de l'empereur Nicolas, un grand nombre de paysans des domaines de la couronne furent déclarés paysans des apanages.

Un jour, lors de la création du ministère des domaines, en 1838, l'un des principaux dignitaires de l'empire ayant dit à l'empereur Nicolas, que l'on faisait courir dans le public le bruit de l'assimilation des paysans des apanages aux paysans de la couronne, en reçut cette reponse bien digne de réflexion : „L'on est dans l'erreur : je „ne le ferai jamais. Nul ne peut prévoir „l'avenir. Un jour, la forme du gouverne„ment peut changer en Russie, — non pas „sous mon règne, bien entendu, — mais „sous mes successeurs. Il est bon, à tout

1811 fut établi le contrôle général, dont le chef eut le rang de ministre; la direction générale des postes et celle des ponts et chaussées furent élevées au rang de ministères, la première en 1823, la seconde en décembre 1825; le ministère de la maison impériale fut créé le 22 août [3 septembre] 1826, et celui des domaines de la couronne le 1er [13] janvier 1838.

„événement, pour la famille impériale, de „posséder des propriétés privées.“

Ces mémorables paroles du champion le plus ardent de l'absolutisme méritent d'être mûrement pesées.

IX.

DE LA BOURGEOISIE.

Aux termes de la loi municipale (*gorodovoié polojénié*), promulguée par Catherine II en 1785, tous les habitants des villes n'appartenant point à la noblesse, mais possédant une maison, exerçant le commerce ou l'industrie, formaient le corps municipal (*gorodskoié obstchéstvo*) de chaque ville, et avaient le droit d'élire leurs maires (*golova*), leurs anciens (*starschina*), et des assesseurs dans les divers tribunaux. Déjà Pierre Ier avait partagé la bourgeoisie en deux classes : les marchands et la bourgeoisie proprement dite, et avait divisé les marchands en trois catégories, appelées *guildes*, entre lesquelles les marchands se trouvaient répartis suivant l'étendue de leur commerce et la quotité de l'impôt payé par eux pour leurs patentes. Catherine II accorda aux deux premières

guildes seulement le privilége d'être exemptées des châtiments corporels. Ainsi, un négociant riche, estimé pour son caractère personnel, se voyait-il atteint subitement dans sa fortune par l'une de ces grandes crises, si fréquentes dans le commerce et auxquelles n'échappent point les hommes les plus honorables, il se trouvait réduit à descendre de la première guilde dans la troisième, et se voyait immédiatement exposé aux avanies les plus abjectes. Il en résulta que tous les marchands ne cessèrent d'employer tous leurs efforts pour faire arriver leurs fils à la noblesse, en les faisant entrer au service de l'état. La carrière si honorable de négociant fut l'objet du dédain de ceux mêmes qui l'exerçaient et lui devaient leur fortune. On a beaucoup blâmé les marchands russes de ce dédain qu'ils professaient pour leurs occupations, et de leur ambition de voir arriver leurs fils à la noblesse. On a eu tort; ce ne sont point les marchands qu'il faut blâmer, il faut les plaindre. Ils se sont vus obligés de vouloir sortir d'une position intolérable. C'est le gouvernement russe qu'il faut blâmer du long

maintien de cet ordre de choses; le gouvernement russe voulant s'assimiler à l'Europe et jouir des avantages de la civilisation européenne, tout en conservant un régime semi-asiatique et le droit d'exercer son pouvoir tout-à-fait à l'asiatique.

En 1832, l'on créa les castes de la bourgeoisie notable héréditaire et de la bourgeoisie notable personnelle (*potchétnoi grajdanine*), exonérées des châtiments corporels et de la capitation. Le gouvernement faisait entrer à son gré, dans l'une de ces deux castes, les négociants, les artistes, les bourgeois. De plus, tout négociant ayant figuré dix ans dans la première guilde, sans faillite et sans procès, avait le droit de devenir bourgeois notable héréditaire, et ce titre appartient aussi de droit aux enfants de tous ceux d'entre les employés qui ne font point partie de la noblesse héréditaire. Mais en publiant cette loi l'on commit une grande faute : celle d'interdire aux bourgeois notables le droit de tenir une petite boutique ou un atelier; le commerce en gros leur fut seul accessible.

En 1846, comme nous l'avons dit au

chapitre VII (voyez le premier volume), M. le comte Kissélew, alors ministre des domaines de la couronne, avait fini par décider l'empereur Nicolas à aborder de front et sérieusement la grande question de l'émancipation des serfs, projet que l'empereur Nicolas abandonna à la suite des événements de 1848 en Europe, frappé qu'il fut alors d'une terreur, exploitée par de vils courtisans à leur profit personnel. En 1846, l'empereur Nicolas, sous l'influence momentanée de M. le comte Kissélew, se montrait un peu accessible à quelques idées de réforme. On conçut alors le projet de réorganiser les municipalités des villes, et l'on introduisit dans la ville de Saint-Pétersbourg, pour servir de modèle aux autres, une municipalité composée de députés de tous les propriétaires, nobles héréditaires, nobles personnels, bourgeois notables héréditaires, bourgeois notables personnels, marchands de toutes les trois guildes, et bourgeois ordinaires. Cette sage réforme ne fut point étendue aux autres villes de l'empire, à la suite de la panique de 1848, et onze ans plus tard, en 1859, au moment où l'on parle si haut d'amélio-

rations, la municipalité de Saint-Pétersbourg, déjà bien peu influente et médiocrement indépendante, au point d'avoir vu l'un de ses membres, M. Malkow, insulté par le gouverneur général de la ville, M. Ignatiew, se voir refuser toute satisfaction, fut, à la suite de ce déplorable épisode, placée vis-à-vis de ce même gouverneur général dans une position de complète dépendance, à tel point la toute-puissante bureaucratie redoute le contrôle de l'assemblée la moins indépendante!

L'on ne saurait se figurer en Europe le mépris, avec lequel les municipalités et leurs chefs électifs se trouvent traités par la bureaucratie. Dans la plupart des villes de province et dans presque toutes les villes de district, les maires (*golova*) ne sont reçus un peu convenablement, par les autorités supérieures de la ville, qu'en leur faisant des cadeaux, et malheur à celui qui refuserait cet usage; il se verrait exposé à mille avanies. Les assesseurs élus par les municipalités pour siéger aux tribunaux de province et de district, y sont traités avec un mépris inqualifiable; on en a vu, à l'arrivée du président du tribunal, se précipiter dans l'anti-

chambre pour ôter la pelisse et les bottes fourrées de leur chef, lequel recevait ces soins serviles avec une impassibilité, pouvant faire croire aux étrangers que ces malheureux assesseurs accomplissaient le devoir légal de leur charge. Le gouverneur général de Moscou, le comte Zakrevski, ce satrape ridicule et odieux dont nous avons déjà parlé dans cet ouvrage, qui trouvait que rien ne gênait l'administration autant que les lois, arrivant pour la première fois dans la province qu'il devait ensuite opprimer pendant onze années consécutives, reçut dans la ville du district qui se trouva sur son passage (Kline), la municipalité venant en corps lui présenter ses hommages. Il l'accueillit par cet étrange discours : „Messieurs, je sais que vous êtes „des fripons! Soyez bien sur vos gardes; je „vous préviens que je serai d'une extrême „sévérité envers tout le monde.“ Sous l'empereur Nicolas, le maire de Kharkow ayant refusé de souscrire à l'arbitraire avec lequel le gouverneur général, M. Serge Kokoschkine, voulait disposer du budget de la ville fut exilé par l'empereur à la demande de M. Kokoschkine. On croira peut-être que ce digni-

taire, qui prenait le budget municipal pour sa cassette particulière, fut éloigné du service? Pas le moins du monde. Il fut placé au second des garde-meubles de la couronne, c'est-à-dire au sénat, et se considéra comme offensé de n'avoir point été placé au premier des garde-meubles, c'est-à-dire au conseil de l'empire, où il aurait également trouvé des collègues dignes de lui et tout aussi utiles à la Russie.

Il est urgent de transformer les municipalités de toutes les villes de la Russie, en les mettant sur le pied de celle de Saint-Pétersbourg, avec cette modification (que l'on devrait également introduire à Saint-Petersbourg), de ne point faire délibérer séparément les réprésentants des diverses catégories, ce qui est le moyen le plus sûr de faire naître l'esprit de jalousie, de rivalité, de haine, et d'aboutir à des conflits. Il est de mauvaise politique d'introduire dans le corps municipal d'autres distinctions, que celles basées sur la différence du cens électoral.

Il serait bien temps de supprimer les guildes, en les remplaçant par des patentes individuelles, comme dans les pays civilisés;

de faire tomber les barrières surannées de la loi russe, et d'introduire le droit de libre exercice de tout genre de commerce, industrie et métiers, pour tout le monde sans exception, moyennant une redevance légale.

Il faudrait admettre les corps municipaux des diverses villes à concourir à l'élection des membres du conseil provincial (*goubernskoié pravlénié*), dont nous avons parlé au premier volume de ce livre.

Enfin, l'on ne saurait assez désirer de voir l'administration des villes enlevée aux mains ignobles et avides de la bureaucratie, représentée par les *gorodnitchyi*, les maîtres de police, etc., et de la voir confiée à des corps municipaux sérieusement électifs, soustraits à l'arbitraire de la bureaucratie qui pèse aujourd'hui sur eux.

X.

DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

N'étant point militaire, nous ne toucherons dans ce chapitre ni à l'organisation de l'armée, ni à la stratégie, etc. Nous parlerons uniquement de l'entretien des soldats, de la manière de les habiller et de les nourrir, et de la position qui leur est faite vis-à-vis de leurs chefs. La dernière guerre a révélé les abus les plus affreux, les plus dégoûtants; l'opinion publique s'en est indignée, le gouvernement s'en est ému, une enquête solennelle a été ordonnée; le soin d'opérer cette enquête fut confiée au prince Victor Wassiltchikow, officier général dont la dernière guerre avait mis en évidence la bravoure et l'éminente loyauté, très-populaire dans l'armée et le digne fils de l'un des hommes les plus respectables de la

Russie (1). Nous n'avons nul besoin d'ajouter que le zèle le plus loyal et l'équité la plus stricte ont présidé à cette enquête solennelle. Mais les divers rouages de la bureaucratie se tiennent si bien entre eux, se trouvent si parfaitement engrenés les uns dans les autres, que les efforts les mieux combinés ne purent réussir à amener devant la justice tous ceux qui auraient dû lui être livrés; parmi le très-petit nombre d'individus traduits, à la suite de l'enquête, devant le tribunal militaire nommé par le gouvernement, tous ne furent point condamnés, et le principal coupable, celui qui avait dirigé l'administration militaire dans la der-

(1) Le père du prince Victor Wassiltchikow, le prince Hilarion Wassiltchikow, était mort, en 1847, dans le poste le plus élevé de l'empire, celui de président du conseil de l'empire et du comité des ministres. Vrai type d'honneur et de loyauté, il avait offert le rare exemple d'un homme ayant passé un demi-siècle à la cour de Saint-Pétersbourg sans jamais déchoir d'une loyauté à toute épreuve et d'une tenue, empreinte du cachet de la plus admirable dignité. Il fut du très-petit nombre d'hommes qui ont eu le rare courage de faire entendre la vérité à l'empereur Nicolas.

nière guerre et avait été la source comme le protecteur de tous les abus, le général Zatler, fut seulement renvoyé du service! Cette sentence fut prononcée trois années et demie après la fin de la dernière guerre, dont les désastres et la honte paraissent tous les jours et de plus en plus s'effacer de la mémoire du gouvernement; la toute-puissante bureaucratie, après une forte commotion, rentre dans son existence ordinaire, et les leçons du passé paraissent n'avoir servi à rien. Profiter de l'absence de la publicité, seule garantie d'un contrôle réel, pour voler et piller sans pudeur ni vergogne, et si l'on est découvert, faire en apparence beaucoup de bruit pour aboutir en définitive à sauver les coupables et empêcher toute réforme sérieuse, tel est le système constant de la bureaucratie russe. Dépourvue complètement d'honneur et de conscience, elle ne redoute qu'une chose au monde : la publicité. Eh bien, il faut la clouer au pilori de la publicité, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à obtenir les réformes indispensables.

Pour expliquer l'état hideux de l'administration militaire en Russie, il faut re-

monter à ses véritables auteurs, l'empereur Nicolas et l'officier général qui, pendant un quart de siècle (1827-1852) a rempli les fonctions de ministre de la guerre. Cet officier général, le prince Czernyschew, d'une médiocre capacité administrative, était l'un des plus habiles intrigants de cour qui aient existé, et cette qualité, prisée, en Russie, bien au-dessus de l'esprit et du mérite, avait fini par l'élever au plus haut poste de l'administration, celui de président du conseil de l'empire et du comité des ministres. Plat courtisan vis-à-vis de son souverain, le plus obséquieux de ses flatteurs, tremblant devant ses colères, il était, vis-à-vis de ses subordonnés, hautain comme un parvenu, insolent comme un esclave distingué par son maître, dur et méchant jusqu'à la cruauté. Il ne voulait que deux choses : de la faveur à la cour et de l'argent, et pour arriver à ces deux buts, tous les moyens lui semblaient bons. Ses subordonnés tremblaient devant lui, et par une suite naturelle de la crainte, s'entendaient à le tromper, comme lui de son côté, tremblant devant l'empereur, trompait son souverain. Les hommes

nobles et loyaux furent mis à l'écart; les hommes à caractère indépendant furent l'objet des persécutions; la platitude et la bassesse tinrent lieu de mérite, ce dernier offusquant un ministre médiocre; la vénalité et le vol furent des moyens d'avancement, un colonel ou un officier général honnête étant un reproche vivant pour un ministre prévaricateur. Cela dura ainsi un quart de siècle, et l'armée russe fut moralement désorganisée. Le ministre de la guerre voyait l'empereur plus souvent que tous ses collègues; il travaillait tous les jours avec lui. L'empereur Nicolas abîmait tout ce à quoi il touchait : le ministère de la guerre fut abîmé plus qu'un autre, par la raison bien simple que l'empereur s'en occupait tous les jours.

En 1852, un an avant l'ouverture de cette guerre si maladroitement engagée, par l'empereur Nicolas, contre des adversaires dont l'alliance lui aurait été si éminemment utile, tandis qu'il s'obstinait à conserver une alliance, qu'il croyait intime, avec l'Autriche, l'adversaire naturel et l'ennemi permanent de la Russie, en 1852 l'empereur Nicolas appela au mi-

nistère de la guerre l'un des officiers généraux qu'il distinguait le plus et dans lequel, avec cette constante erreur de jugement et de coup d'oeil qui formaient le trait distinctif de ce souverain, il croyait voir un homme d'état. Le prince Basile Dolgoroukow, connu pour son intégrité, est complètement dénué non-seulement de mérite, mais de toute espèce de capacité, même de la plus médiocre. Son sourire perpétuel et banal, adressé à tous et à chacun, lui sert aux yeux de ceux qui ne le connaissent point à déguiser une absence complète d'idées. Les affaires d'état, les grands intérêts de la patrie, n'existent point pour ce ministre uniquement occupé et préoccupé des relations de cour, des invitations au palais, et l'homme le plus heureux du monde lorsqu'il lui est possible de ne point donner son temps aux affaires sérieuses; du reste, ne comprenant rien du tout à la marche de l'administration, se perdant dans les détails et les minuties, ne sachant jamais s'élever aux considérations générales, et tremblant toute sa vie devant tout ce qui est réforme et progrès. Pendant la dernière guerre, sa plus grande préoccu-

pation consistait à cacher à l'empereur Nicolas d'abord, à l'empereur Alexandre ensuite, toute la portée de nos désastres, *pour ne point les affliger,* disait-il, mais en réalité pour éviter leurs reproches. Si les courriers arrivés de l'armée et interrogés par le souverain lui révélaient la vérité, ils étaient sûrs de se trouver ensuite exposés aux reproches du ministre de la guerre.

La dernière guerre (1853-1856) vint révéler, dans toute son horreur, l'affreux état de l'administration militaire russe, complètement livrée à cette bureaucratie qui considère le vol comme sa propriété. L'on ne saurait, dans l'intérêt du pays, donner assez de publicité, assez de retentissement aux faits odieux qui se produisirent à cette époque, afin d'en éviter le retour à l'avenir, d'autant plus que les réformes en Russie s'accomplissent bien lentement, et d'une manière beaucoup plus nominale et apparente que sérieuse et réelle.

Le général Zatler, appelé à la direction générale de l'administration de l'armée, fit nommer son beau-père Schahow chef de l'intendance militaire, et donna à son beau-

frère Woronicz une place dans l'administration. L'on put ainsi administrer en famille. Les troupes recevaient des biscuits moisis, de la viande pourrie; plusieurs d'entre les colonels étaient payés par Zatler pour tolérer ce brigandage; ceux qui se conduisaient en honnêtes gens et portaient plainte, voyaient leurs doléances infructueuses, Zatler se trouvant puissamment appuyé et protégé par toute la bureaucratie.

Les chefs des „compagnies des boeufs“ (*volovii roty*), choisis par Zatler, en recevant de lui, par exemple, cinq cents boeufs, signaient un reçu pour six cents. Il ne leur restait plus qu'à compléter ce chiffre, en s'emparant des boeufs qui leur tomberaient sous la main dans les localités traversées par les troupes, et c'est ce qui eut lieu. En même temps, les petites autorités locales, pour un pot-de-vin de cinq ou six roubles, délivraient facilement un certificat constatant la mort d'un boeuf qui n'avait jamais existé. Lors de la retraite de nos troupes des rives du Danube jusqu'en Russie, le chef de l'une des compagnies de boeufs conduisit pendant plusieurs centaines de verstes,

sur un chariot, un boeuf mort, et à chaque couchée il se faisait délivrer un certificat constatant la mort de l'un de ses boeufs. En général, dans la dernière guerre, les boeufs ont formé l'une des branches les plus lucratives des exactions bureaucratiques. Ainsi, un jour le gouvernement reçut un rapport officiel l'informant, que dans la partie de la province de Crimée située en deçà de la presqu'île, l'on venait d'organiser un nouveau dépôt de dix-huit cents boeufs (lesquels n'ont jamais existé)! Ces dix-huit cents boeufs, après avoir été censés achetés, furent censés être nourris pendant plusieurs mois; au bout de ce temps, ils furent censés avoir été tués, ils furent censés avoir été salés; dans ce but l'on fut censé avoir acheté du sel, et chacun de ces boeufs mythologiques rapporta aux inventeurs de ce procédé environ trois cents roubles (douze cents francs).

Lors de l'occupation des provinces danubiennes par nos troupes, en 1853, l'ordre fut donné de Saint-Pétersbourg de faire, à titre de réserve, de grands achats de seigle, d'avoine, de foin, etc. Zatler n'employa à tous ces achats qu'une faible partie de l'ar-

gent à lui envoyé. Lors de l'évacuation précipitée des provinces danubiennes par nos troupes, en 1854, Zatler présenta au général en chef un rapport, où il exposait l'impossibilité absolue de faire voiturer en Russie les immenses magasins de réserve qu'il était censé avoir organisés. L'ordre fut donné de les brûler, et comme il n'y avait à peu près rien à brûler, l'on n'hésita point à mettre le feu aux greniers de blé de quelques malheureux propriétaires moldaves et valaques. Le tour fut fait et accompli.

Des deux capitales et de toutes les parties de la Russie, des personnes de toutes les classes de la nation envoyaient à l'armée des habillements et des objets de première nécessité; rien n'arrivait jusqu'aux soldats de l'armée de terre; ils manquaient souvent des objets les plus indispensables. Les envois arrivés en Crimée, à peine remis à l'administration militaire, se trouvaient, soit partagés entre les divers chefs pour leur usage personnel, soit vendus aux marchands, qui les mettaient en circulation à leur profit.

Les marins étaient plus heureux. Une

administration intelligente et probe veillait à leur bien-être. Les objets envoyés pour leur usage ne s'égaraient point, grâce à la loyauté des officiers de la marine russe, grâce à l'intelligence distinguée et à la haute intégrité du jeune homme spécialement envoyé en Crimée à cet effet, M. Boris Mansourow (aujourd'hui sécrétaire d'état).

Les deux personnages envoyés successivement pour surveiller la distribution, aux soldats de l'armée de terre, des effets que leur offraient le patriotisme de la nation et la sympathie publique, avaient été choisis par S. M. l'impératrice Marie, cette vertueuse princesse au coeur si noble et au sens si droit, l'objet du respect général en Russie. Ces deux personnages, le comte Michel Wielhorski et le prince Grégoire Dolgoroukow, tous deux distingués par les plus éminentes qualités du coeur, apportèrent dans l'exercice de leurs fonctions un zèle qui leur coûta la vie : tous deux succombèrent à un typhus gagné dans les visites aux hôpitaux. Mais que pouvaient les efforts de ces deux hommes, si loyaux et si zélés, contre les ra-

pines de la bureaucratie militaire, rapines protégées et couvertes par l'influence de la bureaucratie de Saint-Pétersbourg? Que pouvaient-ils contre la déplorable incapacité d'un ministre de la guerre, personnellement intègre il est vrai, mais complètement dénué d'intelligence, toujours préoccupé des invitations à la cour et de l'accueil qu'il y recevait, et songeant avant tout à cacher à l'empereur l'état désastreux de l'armée, *pour ne point affliger Sa Majesté.*

Si le ministère de la marine, dont le chef venait seulement d'entrer en fonctions, pouvait veiller au bien-être de ses subordonnés, pourquoi le ministère de la guerre ne pouvait-il en faire autant? C'est que M. le ministre de la guerre, appelé à ce poste par l'empereur Nicolas, dont il était l'homme de choix et la meilleure preuve de l'inhabileté de Nicolas dans le choix des hommes, offrait le type le plus achevé de l'incapacité la plus complète, et se trouvait sous le poids d'une préoccupation exclusive : celle de se bien maintenir en cour. Le jeune et intelligent chef du ministère de la marine

allait, lui, droit aux abus, et les attaquait avec la plus grande énergie.

Nos malheureux soldats, admirables de courage, d'abnégation, de résignation, venaient-ils à être blessés de manière à pouvoir subir le transport dans des hôpitaux un peu éloignés du théâtre de la guerre, on les plaçait sur des charrettes, en leur refusant les habits chauds qui leur avaient été assignés. A peine recouverts de vieilles capotes militaires trouées et déchirées, ils se voyaient conduits en route, par un hiver rigoureux, à travers des souffrances et des privations de tous genres. Dans les villes et les principaux bourgs, il y avait des hôpitaux militaires provisoires, dont les chefs, au lieu de veiller au bien-être des malheureux qu'on leur amenait, les laissaient gémir sur les charrettes pendant des heures entières, souvent par le froid le plus rigoureux, et s'en allaient eux-mêmes faire bonne chère, boire du vin de Champagne et jouer un jeu d'enfer. Les malheureux venaient-ils à expirer, on les inscrivait sur la liste de l'hôpital, on déposait les cadavres dans des caves où le froid pouvait les préserver pen-

dant un certain temps de la décomposition, et puis l'on portait sur la liste des dépenses de l'hôpital, le prix de la nourriture, soi-disant délivrée à ces malades décédés, et le prix des médicaments censés avoir été employés à leur traitement. Lorsqu'il venait à s'accumuler beaucoup de cadavres dans les caves, on les jetait dans des bières faites à la hâte et on les conduisait au cimetière. Plus d'une fois l'on vit, pendant le trajet, ces bières mal faites s'entr'ouvrir et les cadavres rouler sur le sol dans un état de nudité complète....; ils n'étaient même point enveloppés de linceuls, dont le prix se trouvait également volé par l'administration militaire !.....

Les talents administratifs de M. le ministre de la guerre furent recompensés par les cordons de Saint-Wladimir et de Saint-André.

Lors du jugement du petit nombre d'entre les misérables qui, malgré tous les subterfuges de la bureaucratie, ne purent échapper aux suites d'une enquête loyalement opérée, l'on vit, au grand scandale et à l'inexprimable indignation de l'opinion publique, le principal coupable, Zatler, voir alléger la peine

à laquelle le tribunal l'avait condamné, par l'intercession des généraux qui avaient commandé en chef l'armée, et, le croirait-on! par l'intercession, entre autres, du prince Michel Gortchakow, si connu pour son intégrité exemplaire!!! Sans l'habileté de Zatler, dit-on, l'armée serait morte de faim!!! Mais comment peut-on maintenir un pareil ordre de choses et ne point le remanier de fond en comble?.... A quoi la Russie se voit-elle donc réduite par cette forme de gouvernement, elle, un pays si vaste, si riche de ressources inexploitées, habitée par une nation aussi intelligente? Cette Russie, il y a trente ans encore si puissante à l'extérieur, se voit aujourd'hui paralysée par les vices de son administration, et se trouve dans l'impossibilité de faire la guerre sans livrer le bien-être et la vie de ses défenseurs à la merci des plus misérables fripons dont l'histoire fasse mention! Voilà les fruits de l'absence du contrôle et de la publicité, les fruits amers, mais inévitables du despotisme.

Il y a certainement dans l'armée russe plusieurs colonels loyaux et intègres, d'autant plus honorables qu'ils forment la minorité

parmi leurs collègues. La majeure partie des colonels, comme la majeure partie des officiers généraux commandant les régiments de la garde impériale russe, s'enrichissent de la manière la plus honteuse et la plus indigne, aux dépens du bien-être des soldats dont le sort leur est confié.

Voici comment ils y procèdent. Les soldats sont mal et insuffisamment nourris. La farine pour la confection du pain leur étant allouée par le gouvernement en quantité suffisante, une partie de cette farine est confisquée par le colonel, et vendue à son profit. Les colonels s'arrangent de manière à opérer, à leur propre profit, des économies sur le drap destiné à l'habillement des soldats, sur le cuir destiné à leurs bottes. Dans les régiments de cavalerie, les revenus des colonels sont bien plus considérables que dans ceux de l'infanterie; ils font des économies sur la ration des chevaux en foin comme en avoine. Enfin, l'une des branches les plus lucratives du revenu des colonels consiste dans les *prix officiels* (*spravoschnyia tsény*), c'est-à-dire le chiffre, établi chaque semaine, des prix de tout ce qui peut servir

à la nourriture des hommes et des chevaux dans la localité occupée par le régiment. Ce chiffre se trouve établi en commun par le colonel et les autorités locales; les prix sont toujours exagérés au-dessus de la réalité; le colonel donne un pot-de-vin aux autorités locales, et empoche le reste de la différence entre le prix réel et le prix véritable.

Dans le système russe, non-seulement pour la partie militaire, mais encore pour toute l'administration, un chef ne saurait jamais avoir tort vis-à-vis de son inférieur; un inférieur ne saurait jamais avoir raison vis-à-vis de son supérieur. Le gouvernement a bien établi ce que l'on appelle des *revues d'inspection* (*inspéktorskoi smotr*), où l'on voit un officier général, désigné à cet effet, venir non-seulement examiner l'habillement et l'équipement des soldats, mais encore leur demander s'ils n'ont point de plaintes à formuler contre leurs chefs. Malheur au soldat qui essayerait de proférer la moindre plainte, de faire entendre la moindre doléance! L'affaire serait soumise à l'examen des chefs supérieurs, que le colonel trouvera moyen de gagner par des cadeaux, et à peine l'officier général

inspecteur sera-t-il parti, que le colonel saisira le premier prétexte venu, même le plus futile, pour faire appliquer à ce soldat hardi cinq cents coups de bâton, sauf, après que le dos du malheureux aura guéri, à lui faire appliquer encore une nouvelle volée de ce genre. Que peuvent faire ces infortunés?.... Souffrir et se taire, voilà leur lot! Impossible de voir une créature humaine plus remplie d'abnégation que le soldat russe. Bon, humain, toujours prêt à venir à l'aide d'un malheureux, capable de partager avec lui son dernier morceau de pain, à la guerre courageux comme un lion, et après le combat, compatissant envers l'ennemi désarmé; d'une résignation absolue basée sur la foi religieuse; offrant dans son caractère un mélange admirable de stoïcisme et de bonté, le soldat russe, pour peu que le sort lui ait accordé un chef humain et loyal, adore ce chef, et se trouve prêt à donner sa vie pour lui.

Les officiers eux-mêmes ne sont point à l'abri du despotisme et des vexations de leurs colonels, lesquels s'occupent activement de maquignonnage, et, tirant de là une source de revenus, obligent les officiers riches à

acheter chez eux des chevaux à des prix exagérés. Dans chaque régiment, il y a un officier chargé des fonctions de trésorier, et un autre chargé de celles de maréchal des logis. Tous les deux doivent être élus, suivant l'usage, par le corps des officiers du régiment; mais en réalité ils sont désignés par le colonel. Si des officiers, qui ne conviennent point au colonel, osaient accepter le choix de leurs collègues, ils s'en repentiraient bien vite, leur chef ayant à sa disposition tous les moyens de leur causer mille désagréments. Aussi le trésorier et le maréchal des logis du régiment sont-ils, d'ordinaire, les deux bras du colonel dans les concussions et les exactions de ce dernier.

Un jour, à une station de poste, nous avons rencontré un soldat libéré du service après la dernière guerre, et qui nous disait: „J'ai vu en Crimée les soldats français et „les soldats sardes : voilà des gens heureux! „Ils sont bien nourris, et traités avec huma„nité et convenance (*po tchélovétchéski*). Nous, „nous manquions souvent du nécessaire; nous „sommes constamment volés, et puis encore „battus par ceux qui nous volent!"

Le ministre actuel de la guerre, le général Nicolas Souhozaneth, est un officier général intègre, d'une grande expérience, animé des meilleures intentions; mais il est âgé, souvent infirme et presque aveugle. Malheureusement la bureaucratie russe est plus forte et plus puissante que les ministres : ceux d'entre ces derniers qui ne consentent point à devenir les instruments de l'odieuse horde bureaucratique, et veulent sincèrement le bien de leur pays, voient tous leurs efforts paralysés par la bureaucratie. Il ne suffit point de changer les hommes : ils ne servent que de palliatifs; le mal va en s'aggravant tous les jours, et sans un changement complet de système, sans la réforme sérieuse des institutions, l'on marche à une catastrophe à laquelle, nous le craignons fort, l'on arrivera d'ici à peu d'années.

XI.

DES FINANCES.

La Russie, nous l'avons dit plus haut, est le pays classique du mensonge officiel. Le fronton de l'édifice tourné du côté de l'Europe a un aspect européen; mais entrez à l'intérieur, portez vos regards autour de vous, et vous vous trouverez en pleine Asie. Ainsi le principe de la nécessité de la publicité du budget, devenu aujourd'hui en Europe un principe élémentaire de la science du gouvernement, se trouve contesté par la toute-puissante et toute pillarde bureaucratie russe. Cette bureaucratie, enfant de l'idiotisme et de la rapacité, dominant les ministres qui lui servent d'organes et d'instruments, dominant la camarilla si incapable et si déconsidérée qui lui sert d'appui, empêche la publicité du budget, et les fonctionnaires employés à la confection de ce dernier se

voient obligés, le croirait-on, de prêter le serment de n'en rien révéler au public?

Le budget, d'après la loi, doit être soumis à l'examen du conseil de l'empire. Pour donner une idée de la manière dont il est examiné, nous raconterons ici l'histoire du budget de 1858.

Le conseil de l'empire se réunit en *plenum* tous les lundis, et le comité des ministres tous les mardis (1). Le 30 décembre 1857 (vieux style) tombait sur un lundi. Le ministre des finances de cette époque, M Brock, était le même qui, pendant la dernière guerre, a doublé le nombre des assignats (billets de crédit), dans la naïve croyance que c'était une manière de faire la guerre gratis et sans dépense pour l'état. Ce ministre, l'un des choix de l'empereur Nicolas, congédié du ministère en avril 1858, était renommé pour son incapacité même au sein de cette

(1) Il ne faut point confondre le comité des ministres, siégeant hors de la presence de l'empereur, avec le conseil des ministres, lequel, depuis le mois de décembre 1857, se réunit tous les jeudis sous la présidence de l'empereur.

haute administration russe, où un homme de mérite arrive bien rarement au ministère, où le mérite et la dignité du caractère servent le plus souvent d'obstacles à toute carrière élevée. Il va sans dire qu'il était l'ennemi acharné de toute publicité et de tout contrôle. La loi prescrivant au ministre de présenter le budget à l'empereur, *après examen au conseil de l'empire*, au plus tard le 31 décembre, le ministre se garda bien de présenter son budget au conseil dans la séance du lundi 30, où l'on aurait pu jeter les yeux dessus, et sinon l'examiner, au moins le parcourir. D'accord avec le président du conseil, le prince Orlow, ennemi également acharné de toutes les réformes et partisan obstiné de tous les abus, il fit convoquer pour mardi, dix heures du matin, une séance extraordinaire du conseil de l'empire, dont les ministres font partie, en prévenant à l'avance les membres du conseil, qu'à midi et demi le comité des ministres devait tenir sa séance hebdomadaire, et que dans l'intervalle des deux séances, le budget devait être présenté à l'empereur, après avoir été approuvé par le conseil de l'em-

pire, auquel, de cette manière, l'on accordait *une heure pour l'examen et l'approbation du budget.* La séance du conseil s'ouvrit le mardi 31 décembre, vers les dix heures et demie du matin; à onze heures trois quarts, après cinq quarts d'heure de séance, le budget, approuvé par cet hospice des invalides, se trouvait porté à l'empereur par le président du conseil et le ministre des finances; l'empereur y donnait son approbation, et à midi et demi, les ministres réunis en comité hebdomadaire ouvraient leur séance, dans laquelle ils devaient s'occuper d'affaires courantes. Voilà l'examen auquel les budgets de l'état se trouvent soumis en Russie! L'on ne sait, en vérité, de quoi s'étonner le plus : de l'audace de ce ministre, qui était le type du représentant le plus achevé de la bureaucratie, ou bien de la résignation des membres du conseil de l'empire, et de la criminelle insouciance témoignée par eux aux intérêts les plus graves du pays.

Parmi les ministres des finances en Russie, l'un des plus capables (1823-1844) fut certainement le comte Cancrine (mort en 1845). Habile administrateur, homme intelligent, et

en même temps fin et rusé, il sut préserver les finances de l'empire de l'influence délétère de l'incapacité de l'empereur Nicolas, lequel, chez les deux successeurs du comte Cancrine, ne trouva plus ni les sages avis, que ces deux hommes vulgaires étaient incapables de lui donner, ni même la respectueuse résistance, à laquelle des ministres dignes de ce nom sont tenus envers un souverain comme l'empereur Nicolas, décidé à prendre ses caprices pour du génie. Mais le comte Cancrine, malgré sa remarquable intelligence, ne sût point éviter un écueil funeste, ni lutter contre un penchant commun à presque tous les ministres russes : celui de se choisir un adjoint (ce que l'on appelle en France un sous-sécrétaire d'état), incapable, par la médiocrité de son esprit, d'effacer son ministre; il choisit Wrontchenko, vieux bureaucrate de la capacité la plus médiocre. Le comte Cancrine, arrivé à un âge avancé, quitta les affaires : conduite raisonnable et digne à la fois, que bien peu de hauts fonctionnaires savent imiter en Russie, où la bureaucratie ne peut point comprendre qu'elle est créée pour servir l'état,

mais s'imagine que l'état et les fonctions publiques se trouvent créés pour son usage à elle. Wrontchenko remplaça le comte Cancrine, et se mit à chercher un adjoint plus incapable encore que lui-même, en d'autres termes, dénué de toute capacité. Son choix tomba d'abord sur un sénateur, M. Oréous, lequel, au bout d'un certain temps, eut la loyauté de reconnaître son peu d'aptitude pour ces fonctions, et se retira pour rentrer obscurément dans le sein du sénat. Alors Wrontchenko prit pour adjoint M. Brock, fonctionnaire dénué de toute capacité, un vrai type de bureaucrate, et à la mort de Wrontchenko, en 1852, M. Brock devint ministre des finances. Pendant toute la durée de son ministère, il fut constamment sous la double influence de quelques obscurs employés de ses bureaux et du baron Stieglitz, lequel, ayant hérité de la maison de banque et de la fortune de son père, sans avoir nullement hérité de son mérite, se trouvait lui-même sous l'influence du principal de ses associés, M. Fehleisen. Voilà comment le ministère des finances marcha de 1852 à 1858, et ceci explique la raison

pour laquelle le ministre des finances, au moment où les caisses d'échange du trésor se trouvaient fermées à tout le monde, accordait à la seule maison Stieglitz le droit d'échanger dans ces caisses, dans des proportions colossales, le papier contre l'or que cette maison exportait sur les marchés étrangers. Les plaintes des négociants contre ce monopole si injuste, la réprobation de l'opinion publique, ne firent point dévier le ministre de cette ligne de conduite si coupable.

Le ministre actuel des finances, M. Kniajéwicz, appelé à ces fonctions en avril 1858, est un septuagénaire, suivant l'usage si ridicule du gouvernement pétersbourgeois d'appeler aux fonctions ministérielles les hommes qui ont atteint l'âge du repos. Dans son âge mûr, il avait occupé, et pendant de longues années, des fonctions élevées au ministère des finances; il a de l'intelligence, une longue expérience, un esprit fin et rusé. Dans son âge mûr, il avait eu la réputation de prêter la main à de nombreux abus, à ces abus sur lesquels repose toute l'administration russe. Appelé au ministère en 1858, à

une époque de rénovation complète pour la Russie; au moment où la civilisation se fait jour, dans notre pays, à grandes trouées; au moment où l'opinion publique est devenue une puissance, une grande puissance, avec laquelle il faut sérieusement compter, M. Kniajévicz désire se mettre au mieux avec l'opinion publique : néanmoins, il ne parvient pas toujours à rompre avec ces funestes traditions bureaucratiques qui font le malheur de la Russie. Parmi les faits qui honorent M. Kniajévicz, il faut citer l'appel à des fonctions importantes, dans le ministère des finances, de quelques hommes connus par leur mérite et leur intégrité; la création de plusieurs comités chargés de l'examen de diverses questions économiques et financières, comités composés non de bureaucrates, suivant l'antique usage, mais d'hommes connus par leurs études spéciales et leur honorabilité personnelle; plusieurs d'entre eux, n'occupant aucune fonction publique, se trouvent aussi indépendants par leur position que par leur caractère; enfin, l'essai aujourd'hui entrepris de la réorganisation des établissements de crédit de l'état. Pour un

homme d'un âge avancé, ayant passé sa vie dans les bureaux, rompre avec les vieilles traditions bureaucratiques et entrer dans la voie des réformes, constitue déjà un vrai mérite. D'un autre côté, la maladresse insigne apportée dans la conclusion des deux emprunts de 1859, l'emprunt intérieur comme l'emprunt extérieur, ne parle point en faveur de la capacité du ministre. Il y a pis encore; la déplorable circulaire relative à la prohibition des sociétés de tempérance (voyez le chapitre XII de cet ouvrage) déconsidère complètement les trois ministres qui ont eu le malheur de la signer (ceux des finances, de l'intérieur et des domaines de la couronne).

En ce moment, une terrible crise financière s'appesantit sur la Russie. Si l'on se reporte à 1858, à une époque éloignée de moins de trois années; si l'on se rappelle le grand nombre d'associations industrielles qui se formaient alors journellement, la facilité extrême avec laquelle ces associations trouvaient de l'argent; comment, pour un million de capitaux demandés, on voyait le public souscrire pour huit ou dix millions,

et toutes les actions des sociétés industrielles se négocier à la bourse de Saint-Pétersbourg avec des primes énormes, l'on reste stupéfait en voyant le changement si complet survenu en seize mois, et l'on se demande si des événements extraordinaires, des calamités hors ligne, la guerre, la peste, la famine, sont venues opérer une transformation pareille. Le commerce est en état d'indicible souffrance; des faillites considérables ont éclaté; des liquidations importantes ont eu lieu; les actions des diverses compagnies industrielles sont pour la plupart discréditées et considérablement tombées depuis; les actions mêmes de celles d'entre les compagnies qui se trouvent investies de la garantie gouvernementale sont à la baisse; l'or et l'argent ont complètement disparu, et l'agio sur eux a pris des proportions énormes; le cuivre lui-même tend à disparaître, et l'agio se produit déjà sur l'échange de ce modeste métal; les capitaux émigrent, le crédit de la Russie à l'étranger est ébranlé, le change, qui commençait à baisser depuis 1857, a pris des proportions de baisse rapides. D'où vient cette crise épouvantable?

Elle n'est point produite par des catastrophes extraordinaires, mais par une calamité permanente en Russie: celle d'une administration remarquable par son incapacité, par l'absence de tout système général, par le mauvais vouloir de laisser arriver aux postes élevés les hommes de mérite au lieu de nullités plates et basses protégées par la camarilla; voilà les causes qui ont produit l'effet que l'on aurait pu attendre de l'action combinée de trois grands fléaux comme la guerre, la peste et la famine.

La crise financière nous apparaît sous le double aspect d'une crise monétaire et d'une crise commerciale.

La crise monétaire est le produit direct d'une grande émission de papier-monnaie (billets de crédit) pendant la dernière guerre. En 1850, il y avait pour 301,578,000 roubles de billets de crédit; en 1856, au moment de la paix de Paris, il y en avait pour plus de 690,000,000 de roubles. M. Brock, dans sa complète ineptie, voyait dans l'émission du papier-monnaie un moyen gratuit de continuer la guerre. Il est fort à regretter que S. M. l'empereur Alexandre, à son avé-

nement au trône, au lieu de chasser ce ministre comme il méritait de l'être, l'ait encore maintenu aux affaires pendant trois années consécutives, et ne l'ait congédié qu'en 1858. Encore, lors de son congé, reçut-il, avec un siége au conseil de l'empire, une pension viagère de 12,000 roubles (48,000 francs) et un rescrit pompeux, dans lequel on énumérait, comme rendus par lui, tous les services qu'il aurait pu rendre s'il avait été un homme capable au lieu d'être le type de l'inapacité. Les mauvais plaisants de Saint-Pétersbourg, en lisant ce rescrit, disaient avec raison qu'un homme qui ne connaîtrait point ce fonctionnaire et les résultats de son administration, pourrait dire, à la lecture du rescrit, qu'il ne saurait comprendre comment on a pu se décider à se séparer d'un personnage ayant rendu des services aussi éminents. Ce déplorable usage d'adresser des rescrits pompeux aux individus qui les méritent le moins, est le résultat de ce mensonge officiel si profondément enraciné dans les moeurs et les usages de l'administration russe. (N'a-t-on pas vu des rescrits faisant l'éloge de sa sagesse et de

ses vertus, adressés au comte Adlerberg père, aussi connu par sa complète incapacité que par la légèreté de sa conduite, légèreté si déplacée chez un haut fonctionnaire, si ridicule chez un vieillard, et qui le rend la fable de toute la Russie?)

Le seul moyen de parer à la crise monétaire, c'est de conclure à l'étranger un fort emprunt, non en roubles, vu le discrédit actuel de ces derniers, mais en francs ou bien en livres sterling, avec l'engagement de payer les intérêts aussi en francs ou en livres sterling. Cet emprunt permettrait de rouvrir les caisses d'échange, aujourd'hui fermées non de droit, mais de fait, vu les difficultés extrêmes apportées à l'échange de la monnaie. Nous savons par notre propre expérience, qu'encore au mois de mai 1859 un voyageur partant pour l'étranger, ayant besoin d'or, ne pouvait en recevoir à la caisse d'échange plus de soixante demi-impériales (309 roubles), et encore devait-il pour cela présenter son passe-port. Pour toucher une somme d'or plus considérable, il fallait s'adresser directement au ministre des finances en personne, et on ne pouvait la toucher

qu'au moyen d'une ordonnance signée *par le ministre lui-même!*

La réouverture des caisses d'échange amènerait naturellement la hausse du rouble et son acheminement vers sa valeur réelle, qui est de 4 francs, au lieu de le laisser osciller autour du chiffre de 3 francs 65 centimes, comme cela a lieu aujourd'hui avec toutes les chances d'une dépréciation encore plus forte pour l'avenir, si l'on s'obstine à rester dans la voie d'un système arriéré et fatal.

Les journaux ont appris au public que MM. de Rothschild avaient manifesté le désir d'acheter le chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou, au prix de 80 millions de roubles payables en or. Cela aurait été une affaire magnifique pour la Russie. On hésite à vendre ce chemin à MM. de Rothschild, non, comme on l'assure, à cause du prix de 80 millions offert pour un chemin dont la construction, grâce aux vols et aux concussions de la bureaucratie, a coûté 120 millions de roubles, et qui, grâce aux mêmes désordres ainsi qu'à l'incapacité de l'administration, rapporte bien peu. On hésite, par

la raison que la bureaucratie russe ne se soucie nullement de voir prendre pied en Russie à une maison aussi puissante que celle de MM. de Rothschild, lesquels ne se laisseraient ni malmener, ni pressurer, ni voler par la bureaucratie, et qui, au premier essai d'exaction, traduiraient l'administration russe au tribunal de l'opinion publique de l'Europe, où cette bureaucratie serait flétrie comme elle le mérite bien, et, nous l'avons déjà dit, c'est le seul châtiment qu'elle redoute.

Une somme de 80 millions de roubles versée en or au tresor de l'état, et combinée avec un emprunt de 150 millions de roubles en or, permettraient la réouverture immédiate des caisses d'échange, et la crise monétaire disparaîtrait. La hausse du change sur l'étranger compenserait, et avec avantage, l'obligation de payer par an les 7 à 8 millions de roubles exigibles par les intérêts annuels de l'emprunt.

La crise commerciale, malheureusement, a des racines bien plus profondes, et tient en partie à l'incontestable incurie du caractère slave pour les affaires matérielles, et à la

paresse innée à notre race slave. Peu de marchands russes savent diriger un commerce en gros, à l'intérieur même du pays, avec cette habileté et cette persévérance inhérentes, par exemple, à la race anglo-saxonne, la plus pratique qui existe sur le globe. Bien moins encore de négociants russes savent diriger un commerce extérieur. Jusqu'à ce jour, nous avons surtout échangé des produits bruts contre des produits fabriqués, et très-souvent fabriqués avec les articles mêmes de notre exportation. En même temps l'initiative fait complètement défaut à la plupart des négociants; ils n'ont guère l'habitude de s'enquérir, comme le font les négociants anglais, américains, hollandais, des nécéssités de tel ou tel pays, des prix qui règnent sur les divers marchés; le plus souvent ils vendent à des commissionnaires étrangers qui se réservent la direction à donner aux produits acquis par eux, et réalisent les bénéfices que l'incurie et la paresse des marchands russes laissent échapper. Enchantés de recevoir de la part des maisons de commerce étrangères des arrhes de payement, ils s'engagent à leur livrer à

terme la marchandise sur laquelle ces maisons étrangères réaliseront ensuite des bénéfices considérables; la plupart de nos marchands russes sont des vendeurs : ils ne savent point être des négociants dans le sens élevé, réel et pratique de ce nom. Un pareil état de choses devait infailliblement aboutir, dans un temps plus ou moins long, à une crise commerciale des plus violentes.

Déjà, avant la dernière guerre, il y avait le plus souvent, entre le commerce d'exportation et celui d'importation, une balance défavorable à la Russie. La dernière guerre vint aggraver cet état de choses et précipiter la crise. L'importation pendant la guerre ne diminua point, mais la mer nous étant fermée, les objets importés nous arrivèrent par la voie de terre, toujours si coûteuse en l'absence des chemins de fer. Cette absence, nous en étions redevables à l'opposition que l'administration des ponts et chaussées faisait aux entreprises particulières, dont l'administration régulière et honnête aurait mis en évidence les dilapidations de la bureaucratie sur le chemin de fer de Moscou, con-

struit et exploité par elle (1). L'exploitation de nos produits diminua par la raison toute naturelle, que le transport par voie de chariots auquel nous étions réduits, fit considérablement hausser le prix de tous les articles. Nos acheteurs ordinaires cherchèrent ailleurs le blé, le suif, le chanvre, le lin, les cordages, dont ils s'approvisionnaient chez nous jusqu'à cette époque; nous vîmes surgir la concurrence de l'Amérique, de l'Aus-

(1) A l'époque de la construction du chemin de fer entre Saint-Pétersbourg et Moscou, des marchés furent officiellement ouverts pour l'adjudication de l'entretien et du graissage des roues des wagons. Deux compagnies se présentèrent aux enchères; l'une, ayant à sa tête un américain, M. Winens, demandait une somme énorme, d'une exagération inouïe; l'autre demandait un prix moindre. Celle-ci avait à sa tête M. Ogarew, aide de camp général de l'empereur, neveu du comte Kleinmichel, ministre des ponts et chaussées. Ce dernier espérait que, vu la grande différence des prix, la préférence serait accordée à la compagnie dirigée par son neveu. L'empereur Nicolas trouva inconvenant de déférer le graissage des roues à un aide de camp général, et donna la préférence à M. Winens, lequel a réalisé des bénéfices énormes.

tralie, de l'Afrique, et une fois cette concurrence ayant pris pied sur les marchés commerciaux, on la vit se développer dans une formidable progression. Après la guerre et la funeste émission d'une masse énorme de billets de crédit, le papier-monnaie subit une dépréciation graduelle qui va toujours en augmentant, et grâce à l'incapacité incroyable de notre administration, à son aveugle obstination à contrecarrer les réformes désirées par l'empereur et l'opinion publique, on peut en prévoir l'inévitable et fatal résultat, qui sera la banqueroute. La baisse du papier-monnaie amène inévitablement à sa suite la hausse de toutes choses; ainsi, avec l'augmentation de la somme d'importation et la diminution de celle d'exportation, avec la disparition des métaux, avec la baisse progressive et constante du papier-monnaie, qui du même coup diminue naturellement la valeur réelle de tous les revenus de l'état, comme les impôts, les contributions, les douanes, la crise commerciale s'aggrave de jour en jour, et se combinant avec la crise monétaire, engendre cette terrible crise financière générale, qui, en pe-

sant sur toutes les fortunes privées ainsi que sur les finances de l'état, produit une panique en présence de laquelle le gouvernement, terrifié, s'accroche à des palliatifs, au lieu d'avoir recours à des réformes réelles et sérieuses. Ces réformes devraient consister en deux mesures immédiates : un emprunt métallique et la publicité du budget; et puis, d'ici à quelques mois, la création d'institutions sérieuses et solides, dont nous parlerons à la fin de notre ouvrage. Si l'on veut continuer à gouverner comme en Turquie, l'on en arrivera à placer la Russie dans la position de l'empire ottoman; si l'on veut voir la Russie forte et puissante, il faut adopter les principes et les bases sur lesquels reposent les gouvernements civilisés.

Si déplorable que fût l'administration turque, il s'est trouvé dernièrement à Constantinople un ministre ayant eu le courage, que n'a jamais eu aucun ministre russe, de demander que la liste civile une fois fixée à une certaine somme, ce chiffre ne puisse être dépassé. Celui qui oserait se permettre en Russie de formuler une demande de ce

genre se verrait signalé par la bureaucratie, et surtout par la camarilla, comme un rebelle digne d'être envoyé aux travaux forcés en Sibérie. Et cependant la publicité du budget est promise à la Russie par la parole impériale, dans l'oukase d'Alexandre Ier, du 2 [14] février 1810, qui augmentait les impôts. Voilà un demi-siècle que la parole impériale continue à être violée! Les deux raisons qui font repousser au gouvernement russe la mesure salutaire et indispensable de la publicité du budget, consistent dans le désir de soustraire à la connaissance du public les énormes dépenses de la liste civile, et dans le désir de la camarilla de continuer à percevoir les gratifications secrètes fréquemment accordées, et s'élevant parfois, pour certains personnages, jusqu'à la somme de 100,000 roubles. Il existe en Russie deux petits livres, l'un relatif aux officiers généraux, l'autre aux fonctionnaires supérieurs de l'ordre civil, réimprimés tous les ans, et tirés à un très-petit nombre d'exemplaires, destinés à l'empereur et aux chefs des diverses administrations de l'état. Dans ces livres se trouve la liste des ré-

compenses accordées à ces officiers généraux et à ces fonctionnaires, avec l'énumération des diverses sommes d'argent à eux données à diverses époques. Parmi nos papiers et documents, déposés en Angleterre, se trouve le petit livre des fonctionnaires de l'ordre civil pour l'année 1846; nous l'imprimerons un jour, et l'on verra à quel point le gouvernement russe a toujours été prodigue de l'argent de l'état.

Dans ces dernières années, les dépenses de la cour impériale se sont élevées au chiffre d'à peu près vingt-quatre millions de roubles (environ quatre-vingt-dix millions de francs), ce qui, sur un budget d'environ 275 millions de roubles, absorbe plus du douzième du budget. Ainsi le chiffre des dépenses de la cour de Russie dépasse, de plus de 60 0/0, le chiffre réuni des deux listes civiles de France et d'Angleterre, deux pays dans lesquels les petits fonctionnaires ne se trouvent point placés, par l'exiguïté de leurs appointements, entre la faim et le vol, comme c'est le cas en Russie. En 1852 mourut le feld-maréchal prince Pierre Volkonski, homme d'un caractère dur, mais

d'une incontestable intégrité, et très-économe des deniers de l'état à lui confiés. Après lui, les dépenses du ministère de la cour impériale ont pris le caractère d'un véritable gaspillage. Des bâtisses sans cesse renouvelées, des achats d'objets parfaitement inutiles se succèdent sans cesse. Dans l'hiver de 1858-1859, l'on présenta à la signature impériale le projet de remplacer les anciens lustres du palais d'hiver par des lustres nouveaux, pour une somme de 260,000 roubles (1,040,000 francs). L'empereur approuva ce projet et le signa; mais le ministre des finances eut l'honorable courage de refuser de mettre cette somme à la disposition du ministère de la cour impériale, alléguant le vide du trésor, et l'empereur agit noblement en retirant l'ordre qu'il avait donné à cet égard. Croirait-on que depuis la mort du maréchal Volkonski jusqu'en 1858, pendant six années consécutives, l'on ne rédigea point l'inventaire, jusque-là annuellement rédigé, du mobilier, des effets et de la vaisselle des palais impériaux! Ce ne fut qu'en 1858, que ces inventaires commen-

cèrent à être rédigés comme ils l'avaient été du temps de Volkonski.

Croirait-on, par exemple, que pour chacun des grands-ducs, dès qu'il se marie, l'on bâtit un palais spécial, et cela au moment où les finances de l'état, vu l'impéritie de l'administration, marchent à une banqueroute? Il y a un demi-siècle, l'empereur Alexandre Ier avait trois frères, dont un seul a eu des fils : aujourd'hui l'empereur Alexandre II a six fils, trois frères et cinq neveux, en tout, quatorze grands-ducs. En suivant cette progression, la Russie peut s'attendre, à la fin de ce siècle, à voir plus de cinquante grands-ducs. Il ne faut point oublier que sous Pierre Ier, il y a un siècle et demi, il y avait dix-neuf princes Galitsyne, dont sept seulement ont aujourd'hui des descendants en lignée masculine, et à l'heure qu'il est il y a plus de cent vingt princes Galitsyne. Faudra-t-il continuer à bâtir un palais spécial pour chaque grand-duc?

Si à la cour de Russie l'on s'imagine, par ces dépenses exorbitantes et impardonnables, produire en Europe un effet digne

de la puissance d'un vaste empire, l'on se trouve plongé dans une complète erreur; c'est l'effet contraire qui est produit. Ces dépenses, empreintes du cachet d'un luxe oriental et tout asiatique, servent de risée à l'Europe entière, qui nous prend pour des hommes à demi civilisés, ayant l'idée, digne de l'Asie, d'éblouir par notre luxe. Considérer l'argent d'une nation comme la propriété particulière du gouvernement, et le jeter au vent par une vanité mal entendue ou par une insouciance coupable, pouvait avoir lieu au seizième ou au dix-septième siècles. Mais de nos jours, les contribuables qui payent, ont bien le droit de savoir comment leur argent se trouve employé et d'en contrôler la dépense, surtout dans un pays qui, après avoir figuré, il y a trente ans encore, au rang des puissances du premier ordre, se trouve aujourd'hui, malgré sa vaste étendue et ses immenses ressources, en présence d'une redoutable crise financière et politique à l'intérieur, et dans l'impossibilité, vu le manque absolu d'argent, de faire la guerre à l'extérieur, en d'autres termes, se trouve descendu temporairement au ni-

veau des puissances du second ordre. Il y restera invariablement jusqu'au moment de sa rénovation complète au moyen de réformes sages et hardies, qui le feront indubitablement remonter, plus fort et plus puissant que jamais, au rang élevé duquel il n'aurait jamais dû déchoir sans les erreurs et les fautes de son gouvernement, sans l'impéritie et la vénalité de son administration, sans l'état si défectueux et si arriéré de la forme du gouvernement qui régit la Russie.

L'étude des réformes politiques indispensables à la Russie fera l'objet du dernier chapitre de notre ouvrage. Ici nous nous bornerons à dire, qu'un emprunt métallique immédiat et la publication immédiate et consciencieuse du budget, sont les deux seuls et uniques moyens de prévenir une banqueroute aussi imminente que prochaine, une banqueroute qui pourrait bien renverser le gouvernement. Les choses en sont venues, en Russie, à un point où les palliatifs, les demi-mesures, non-seulement ne servent à rien, mais ne font qu'aggraver le mal et empirer la maladie du corps social. Dans

un moment aussi critique, aussi solennel, l'on serait coupable envers son pays de taire la vérité, lorsqu'on se trouve en position de pouvoir la faire entendre. C'est le devoir sacré de tout bon citoyen.

XII.

DES FERMES D'EAUX-DE-VIE
ET
DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

La ferme des eaux-de-vie, l'une des institutions les plus immorales qui existent au monde, a toujours formé la principale branche des revenus du budget russe. Depuis 1859, elle rapporte 120,000,000 de roubles (480,000,000 de francs) et constitue plus des deux cinquièmes du budget. Le droit de débiter l'eau-de-vie et de prélever un impôt *arbitraire* sur les caves, les auberges, les restaurants et les cafés où se débitent les boissons de divers genres, est conféré au fermier de chaque district. Les propriétaires des distilleries sont obligés de vendre leur eau-de-vie au fermier à un taux fixé par le gouvernement; il ne leur est

acheté que la quantité prescrite par le gouvernement; le débit direct de leurs produits leur est interdit sous peine d'une amende énorme et de la fermeture de leurs distilleries. Le fermier doit vendre l'eau-de-vie à un prix fixé par le gouvernement, mais cette clause n'est jamais observée; il la vend toujours à un prix beaucoup plus élevé, et l'homme naïf qui voudrait se voir servi au prix légal n'obtiendrait qu'une boisson complètement impotable. Pour masquer cette friponnerie, le fermier doit payer les autorités locales, toutes les autorités de la province, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble; il doit payer le gouverneur, le vice-gouverneur, les conseillers de la régence provinciale; le président de la chambre des finances de la province (*kazennaia palata*), et surtout celui des conseillers de cette chambre qui se trouve chargé de diriger la section des boissons. Il doit payer le président de la chambre des domaines de la couronne, le maître de police et les officiers de police de la ville de province; les chefs (*gorodnitchyi*) et les officiers de police des villes de district; les chefs de police locale

(*ispravnik*) des districts; les chefs de la police de cercle (*stanovoi pristav*), et les employés du ministère des domaines. Enfin, ces dépenses prévaricatrices, de la part d'un fermier de toute une province, ne s'élèvent jamais à moins de 50,000 roubles (200,000 francs) par an, et de la part des fermiers de district, à moins de 5,000 roubles (20,000 francs) par an pour chaque district. Aussi toute la police locale se trouve-t-elle complètement à la disposition des fermiers. Pour ces derniers, ni les lois, ni les ordonnances, ni les plus simples notions d'équité, n'existent en aucune manière. Ils prélèvent sans le moindre scrupule, 30 et 40 0/0 de plus sur le prix légal de l'eau-de-vie, qu'ils vendent encore frelatée. Les agents chargés par eux de tenir les divers cabarets ont recours à tous les moyens, à toutes les ruses pour engager les hommes du peuple à boire. Un homme ne boit-il jamais jusqu'à l'ivresse, on tâche de lui donner de l'eau-de-vie à crédit, pour lui présenter, au bout d'un certain temps, un compte faux et exagéré. On tâche de faire boire à crédit les paysans, afin de leur présenter leur compte au mo-

ment de la moisson, et le pauvre cultivateur, n'ayant point d'argent comptant, se trouve obligé de livrer à vil prix une partie des grains nécessaires à la nourriture de sa famille. Un homme du peuple s'enivre-t-il dans un cabaret au point de tomber sans connaissance, à son réveil, s'il était venu dans une charrette attelée d'un cheval, le cheval a disparu; s'il était venu à pied, une partie de ses habits a disparu; on lui présente encore un compte exagéré, pour une quantité de boisson plus grande que celle réellement consommée par lui, et il se trouve obligé de payer. Après avoir été maintes fois dupe, il finit par devenir fripon et par duper les autres. Les cabarets sont le quartier général des voleurs et le point de départ de presque tous les crimes. Le pouvoir du gouvernement expire au seuil des cabarets; la police payée par les fermiers y laisse commettre toutes les horreurs possibles, et comment en serait-il autrement sous la forme de gouvernement qui régit la Russie? Le pouvoir autocratique, nominalement dévolu au souverain, se trouve de fait entre les mains de la bureaucratie, laquelle se moque

des volontés du souverain, et n'exécute, parmi les lois et ordonnances, que celles dont elle peut tirer un gain pécuniaire.

Cet état de choses si hideux amena, en 1858, un événement qui étonna tout le monde et dépassa l'attente de ceux mêmes qui avaient le plus de foi dans les qualités admirables du peuple russe, qualités conservées par lui précieusement, même à travers le joug terrible d'un esclavage de plusieurs siècles de durée. Les paysans, s'apercevant de l'exploitation indigne dont ils étaient l'objet de la part des fermiers, et voyant la coupable connivence de l'administration avec ces derniers, prirent en beaucoup d'endroits le parti de résister à cette horde, en s'obligeant à observer une tempérance absolue et à renoncer à l'emploi de toute boisson spiritueuse, jusqu'au moment où les fermiers leur vendraient de l'eau-de-vie de bonne qualité et à bon marché. L'on vit, dans un grand nombre de localités, des villages entiers se réunir, se former en sociétés de tempérance, jurer l'observation de cette règle sous la foi du serment, imposer d'un accord général une forte amende à celui qui violerait cette pro-

messe, puis, — fait digne de remarque et d'admiration, — se diriger en masse vers l'église du village, solliciter le prêtre de dire un *Te Deum* pour demander à Dieu de leur donner la force nécessaire pour tenir leur serment, et faire le voeu d'offrir à l'église le produit des amendes que l'on serait dans le cas de percevoir! Dans cette occasion, le peuple russe donna la preuve la plus évidente de la fausseté de la calomnie, inventée contre lui par le parti rétrograde, qu'il n'était point mûr pour la liberté. Pour qui connaît le climat de la Russie et la nécessité, sous ce climat, de la consommation d'une certaine quantité de boissons spiritueuses, l'on ne saurait assez admirer la force de caractère qui amenait les paysans russes à s'imposer cette rude privation, l'énergie de la persévérance indispensable à l'accomplissement de ce voeu, et le magnifique sentiment religieux qui amenait des villages entiers à placer leurs promesses et leurs serments sous la protection divine. Une pareille nation est bien digne de la liberté, bien capable de la pratiquer, d'en

jouir d'une manière paisible et raisonnable à la fois.

Les fermiers furent frappés de terreur; ils voyaient la diminution considérable de leurs revenus. La police locale, la bureaucratie tout entière entrèrent dans la plus violente fureur; elles voyaient le bon sens et l'énergie de ce peuple opprimé et pillé par elles, leur tarir la source la plus lucrative de leurs exactions. Tout fut mis en jeu contre les sociétés des tempérance : l'or fut répandu à profusion dans les sphères où il était possible d'agir avec succès; les cadeaux ne furent point épargnés à tous ceux qui pouvaient être utiles à cette ligue des ténèbres et de la dépravation.

Le gouvernement, dont le principal revenu se trouvait basé depuis longtemps sur l'institution immorale et odieuse des fermes d'eaux-de-vie, se trouvait dans le plus grand embarras; tant il est vrai que par l'admirable équité de la divine Providence, les crimes ne peuvent jamais, même en politique, échapper à trouver un jour leur châtiment. D'un côté, si le gouvernement laissait les sociétés de tempérance suivre leur dévelop-

pement régulier, il s'exposait à compromettre les deux cinquièmes de son revenu; s'il venait à interdire ces sociétés, il s'exposait, devant l'opinion publique de l'Europe (cette tête de Méduse pour l'administration russe), et devant le tribunal de l'histoire, au juste reproche de favoriser la dépravation de la classe la plus nombreuse de ses sujets, de les démoraliser systématiquement pour en tirer le plus d'argent possible. On a vu des hommes, comme Tchinghiz-Khan, comme Tamerlan, élever leur fortune sur le carnage; mais ici il y avait l'exemple, peut-être unique dans l'histoire, d'une administration établissant les bases de sa prospérité sur un système complet, dont la tendance était de démoraliser, dépraver et ruiner la nation à elle confiée par la Providence.

Trois ministres, ceux de l'intérieur, des finances et des domaines de la couronne, MM. Lanskoi, Kniajévicz et Michel Mouraview, acceptèrent le rôle triste et odieux de faire la guerre aux sociétés de tempérance. Ils envoyèrent à leurs employés, en province, des circulaires où, après avoir établi le principe (d'ailleurs incontestable) que

la sobriété est une qualité, ils déclaraient que nulle association ne peut être formée sans l'autorisation du gouvernement, *lequel n'a jamais admis les sociétés de tempérance*, et ils ajoutaient, qu'une certaine quantité de boissons spiritueuses étant nécessaire à l'hygiène des populations, les employés ne devaient point permettre aux sociétés de tempérance de s'établir et de prendre racine.

Mais si l'on voit souvent des hommes portés à faire le mal, l'on en voit peu qui aient le courage de faire le mal au grand jour. Ce courage fit défaut aux trois ministres dont nous venons de parler. Entre les obsessions fort pressantes de la bureaucratie et des fermiers, et la crainte de la publicité européenne, ils agirent comme le font ordinairement les hommes dénués d'énergie et de courage, c'est-à-dire avec une insigne maladresse. Ils eurent la naïveté d'envoyer leurs circulaires, adressées à plusieurs milliers de fonctionnaires, sous le sceau du secret, ce qui d'ailleurs, en Russie, est le meilleur moyen de faire connaître une ordonnance à tout le monde. Confier ainsi un

secret à soixante-cinq millions d'individus aurait été, certes, le fait le plus ridicule que l'on puisse voir, s'il ne s'appliquait à une chose aussi odieuse que l'ivrognerie organisée et propagée par les soins de l'administration.

La bureaucratie, ravie de sa victoire, se mit à poursuivre avec acharnement les sociétés de tempérance. On vit, en 1859, la police locale accourir dans les villages et contraindre les paysans, à coups de verges et de bâton, à boire de l'eau-de-vie. Dans certaines localités, les paysans, indignés et poussés à bout, démolirent les cabarets. La bureaucratie fit marcher les troupes, et l'on vit la force armée employée au maintien de cette institution odieuse du fermage des eaux-de-vie, de cette institution qui pille et déprave le peuple pour remplir le trésor de l'état et enrichir la horde insatiable des fonctionnaires russes. Pour compléter ce spectacle hideux, la bureaucratie obtint l'interdit à la censure de laisser passer le moindre article où l'immoralité du fermage des eaux-de-vie serait signalée.

En 1858, lors de la dernière adjudication

des fermes d'eaux-de-vie (laquelle a lieu tous les quatre ans), l'empereur Alexandre énonça son regret de voir l'accroissement considérable du chiffre de cette branche honteuse du revenu public. Nobles paroles, dignes de l'excellent souverain qui les a prononcées. Mais la toute-puissante bureaucratie, tant qu'elle ne sera point brisée par l'empereur, ne permettra jamais à ce prince si bien intentionné d'accomplir les réformes désirées par son coeur. En Russie, la plupart des réformes s'accomplissent en paroles et sur le papier, mais n'entrent point dans le domaine des faits. Trop de fortunes colossales ont été réalisées dans le bourbier des vieux abus; elles ont inspiré à trop de monde le désir de marcher sur les traces de leurs acquéreurs (1),

(1) L'on ne saurait se faire une idée du chiffre colossal des fortunes, acquises en Russie par le fermage des eaux-de-vie, et souvent par de véritables filous, par exemple, le sieur K..., l'un des charlatans les plus hardis et l'un des fripons les plus éhontés qui aient jamais existé. La biographie de cet individu contient des données caractéristiques, relativement à l'administration russe. Nous la raconterons un jour.

pour pouvoir espérer des améliorations réelles et sérieuses, tant que la forme du gouvernement n'aura pas été modifiée et la toute-puissance de la bureaucratie détruite. Il était réservé à la bureaucratie russe d'ériger la tempérance et la sobriété en crimes d'état, ainsi que de se servir de la force armée pour propager l'ivrognerie et maintenir la vénalité.

Voici la liste des sommes, payées d'ordinaire à la bureaucratie par le fermier des eaux-de-vie d'une province entière. (Les fermiers des provinces où se trouvent les deux capitales, Pétersbourg et Moscou, paient plus encore, mais aussi leurs gains sont bien plus considérables.)

Le nombre des districts d'une province varie de sept à quatorze : nous prenons ici, pour chiffre moyen, le nombre de dix, ce qui, avec le territoire du chef-lieu de la province, donnerait onze districts.

	Roubles.	Francs.
Au gouverneur de la province.	6,000	24,000
N. B. Les gouverneurs intègres emploient cette somme		
A reporter . . .	6,000	24,000

	Roubles.	Francs.
Report . .	6,000	24,000
à des objets d'utilité publique, à des salles d'asile, etc. : les gouverneurs peu scrupuleux, qui sont en majorité, la mettent dans leur poche.		
A la chancellerie du gouverneur de la province . . .	1,200	4,800
Au chef de la police du chef-lieu de province. . . .	1,200	4,800
Au sécrétaire du bureau de police du chef-lieu de la province	300	1,200
Aux chefs (*gorodnitchyi*) des villes de district, 600 roubles à chacun	6,000	24,000
Aux sécrétaires des bureaux de police des villes de district, 200 roubles à chacun	2,000	8,000
Aux trois officiers supérieurs de police (*tchasnyi pristav*) du chef-lieu de province et à l'officier supé-		
A reporter . . .	16,700	66,800

	Roubles.	Francs.
Report . .	16,700	66,800
rieur de police de chaque ville de district, 240 roubles à chacun.	3,120	12,480
Aux six officiers inférieurs de police (*kvartalnyi nadziratél*) du chef-lieu de la province, et aux deux officiers inférieurs de police de chacune des villes de district, par 100 roubles à chacun	2,600	10,400
Aux chefs de police locale (*ispravnik*), des onze districts de la province, par 600 roubles à chacun . . .	6,600	26,400
Aux assesseurs des tribunaux de police locale (*néprémennyi zassédatel*) des onze districts de la province, par 300 roubles à chacun . . .	3,300	13,200
Aux sécrétaires de ces onze tribunaux, par 300 roubles à chacun	3,300	13,200
A reporter . .	35,620	142,480

	Roubles.	Francs.
Report . .	35,620	142,480
Aux inspecteurs de l'administration des eaux-de-vie dans chaque district (*vinnyi pristav*), par 600 roubles à chacun	6,600	26,400
Aux chefs de cercle dans chaque district (*stanovoi pristav*), en prenant comme chiffre moyen le nombre de trois par district, 250 roubles à chacun	8,250	33,000
Au président de la chambre des finances de la province (*kazennaia pallata*).	6,000	24,000
A celui des conseillers de cette chambre qui administre la section des boissons	2,000	8,000
Au sécrétaire de la chambre des finances	1,000	4,000
Aux employés de cette chambre . . . . , ...	1,000	4,000
Total . .	60,470 ou roubles	241,880 francs

de pots-de-vin pour les autorités locales de la province, sans compter ce que le fermier se trouve obligé de payer, à Pétersbourg, aux employés du ministère des finances!

XIII.

DE LA POLICE POLITIQUE.

L'une des plus grandes naïvetés du gouvernement russe consiste à s'imaginer, que la police politique lui sert à savoir ce qui se passe. Il est dans une complète erreur. Les espions employés par lui prennent son argent, ne lui disent que ce qu'ils veulent dire, et calomnient leurs ennemis personnels. En un mot, le gouvernement dépense beaucoup d'argent pour ne rien savoir, ouvrir la porte à tous les abus, et servir les rancunes personnelles des agents de sa police. Et comment en serait-il autrement? Un misérable qui accepte de l'or pour se faire espion et délateur est toujours prêt à mentir; est-il possible de se fier à sa parole? Est-il possible de croire à sa véracité? Est-il possible d'ajouter foi à ses assertions?

La chancellerie secrète, cette terrible in-

quisition politique, dont nous avons parlé au chapitre VI, nominalement abolie sous Pierre III, fut maintenue de fait pendant tout le règne de Catherine II, mais avec beaucoup de mystère et de modération. Sous Paul, elle joua derechef un rôle terrible (1), et à l'avénement d'Alexandre, fut définitivement abolie. En 1809, Alexandre créa un ministère de la police qui exista jusqu'en 1819, mais fonctionna avec une grande mo-

(1) Paul, en montant sur le trône, avait ordonné d'achever en briques la construction de la cathédrale d'Isaac, dont la moitié se trouvait déjà bâtie en marbre sous le règne de Catherine. Un homme apposa sur cet édifice un distique où il disait : „Commencé en marbre, achevé en briques, cet „édifice est le fidèle représentant des deux règnes." Dénoncé à la police, il fut envoyé en Sibérie, après avoir eu *les oreilles et la langue coupées*, de manière à ne pouvoir comprendre ce qu'on lui disait qu'en le faisant écrire sur une ardoise, constamment suspendue à son cou, et pour répliquer, il se trouvait obligé d'écrire sa réponse sur l'ardoise. Cette cathédrale d'Isaac se lézarda bientôt. On la démolit, et près de la place où elle se trouvait, l'on éleva la magnifique cathédrale actuelle.

dération. De 1819 à 1825, la police politique fut presque nulle. L'empereur Nicolas, quelques semaines après son avénement au trône, la rétablit et la développa dans les plus larges proportions. Il plaça à sa tête le comte Alexandre Benckendorff, un homme de l'esprit le plus médiocre, de l'incapacité la plus complète, étourdi, léger, mais très-vindicatif, très-dépensier avec une fortune personnelle modique; enfin, un homme généralement déconsidéré, que nous avons vu, dans sa vieillesse, se poser en Céladon ridicule (1). Dans les premières années de l'exis-

---

(1) Dans sa jeunesse, M. Benckendorff, se trouvant aide de camp de l'empereur Alexandre Ier, après avoir fait des dettes à Paris, s'enfuit honteusement de cette ville pour ne point payer ses créanciers. L'impératrice mère (Marie-Fédorovna), qui honorait de sa bienveillance particulière la mère du jeune homme, paya les dettes de celui-ci. Nous avons eu l'occasion de parcourir les papiers du feu prince Alexandre Kourakine, à cette époque ambassadeur de Russie à Paris, et nous y avons vu sa correspondance, avec l'impératrice mère, au sujet de la fuite du jeune homme et du payement de ses dettes.

tence de cette administration, le principal fonctionnaire, M. Mordvinow, lequel, vu l'incapacité et l'étourderie du chef supérieur, avait tout le pouvoir en main, était un homme d'un caractère rude, mais intelligent et intègre. En 1837, il fut renversé par l'une de ces intrigues bureaucratiques si fréquentes en Russie, et remplacé par le général Doubelt, un homme doué d'une intelligence remarquable, mais pour lequel le but de la vie consistait à s'enrichir à tout prix. Le meilleur moyen de faire fortune étant de profiter des abus pour s'enrichir, et du mensonge officiel pour dissimuler ses concussions, M. Doubelt se constitua le protecteur et le défenseur le plus ardent de tous les abus, de toutes les saletés bureaucratiques. Ennemi acharné de toute idée généreuse et noble, faisant la guerre la plus vive à la presse, il énonça à haute voix (en pleine séance de l'administration supérieure de la censure) cette maxime, que : *tout écrivain est un ours qu'il fallait tenir enchaîné.* En suivant cette ligne politique, il arrivait à un triple résultat : il faisait la cour à l'empereur Nicolas, en donnant la chasse aux idées généreuses.

et aux tendances éclairées; ensuite il effrayait Nicolas, ce prince médiocre et si craintif devant l'ombre de chaque idée libérale, en lui faisant voir partout des conspirations et des sociétés secrètes qui n'existaient point; il s'emparait de son esprit et arrivait à le gouverner; enfin, il tirait parti des abus pour s'enrichir et du mensonge officiel pour déguiser ses exactions. Il possède entre autres un talent qui lui fut maintes fois d'une grande utilité : celui de contrefaire admirablement les écritures....

En 1844, le comte Benckendorff, épuisé par la débauche, fut obligé par l'état de sa santé de quitter les affaires, et mourut bientôt après. Il eut pour successeur le prince Orlow, lequel, grâce à sa finesse et à l'habile souplesse de son caractère, avait joui de l'estime publique tant qu'il ne fut point aux affaires, et une fois arrivé au pouvoir, tomba dans la déconsidération et le mépris général. Plat courtisan, égoïste jusqu'à la dureté, avide jusqu'à la rapacité, il est en même temps d'une paresse sans égale. Il lui avait échappé de dire un jour, en pleine séance du conseil des ministres, que *tout*

littérateur est un conspirateur né. Cette calomnie était d'autant plus injuste et d'autant plus inconcevable, que son propre fils, un homme éclairé et estimable, a publié un très-bon livre, et ne sera jamais un conspirateur, tandis que son père et ses oncles, qui savaient à peine lire et écrire, ont été au dix-huitième siècle des conspirateurs et même des régicides.

Le prince Orlow livra toutes les affaires à l'arbitraire complet de M. Doubelt, et alors commença pour la Russie une époque de sinistre mémoire, qui dura jusqu'à la mort de l'empereur Nicolas, et à laquelle nous ne saurions penser sans un profond sentiment de dégoût et d'horreur, nous autres contemporains, ayant passé les plus belles années de notre vie sous ce régime stupide, dégradant pour la dignité humaine, sous ce régime qui érigeait en crimes d'état toutes les idées éclairées, toutes les tendances nobles et généreuses du coeur humain. La Russie fut mise par la police politique en coupe réglée; il n'y avait point de crimes dont on ne pût se racheter, point de noirceur ni de mal que l'on ne pût com-

mettre en payant cette police. Dans les rapports qu'elle adressait au souverain, elle calomniait les hommes les plus honorables; elle prenait le parti des fripons les plus éhontés, des voleurs les plus connus. M. Doubelt faisait sa société habituelle des hommes les plus tarés, des escrocs les plus signalés, et c'est par le canal de ces êtres immondes que l'on traitait les affaires les plus graves, celles qui concernaient la fortune et l'honneur des individus.

Dans chaque province, il y avait un colonel de gendarmerie chargé de la police politique, et la Russie était divisée en cercles, ayant chacun à sa tête un officier général de gendarmerie; ces officiers généraux et ces colonels étaient tenus de payer chaque année, et avec la plus grande exactitude, à M. Doubelt, un tribut fixé par lui, et qui variait suivant l'importance de la province et sa position politique. Les provinces de l'ouest, les ci-devant provinces polonaises, constituaient pour la police politique une véritable Californie. Là, presque tous les propriétaires polonais étaient taxés : suivant le chiffre de leur fortune, ils devaient payer

à la gendarmerie un tribut annuel, et malheur à celui qui osait se montrer payeur inexact. Saisi la nuit, jeté en prison, soumis à un interrogatoire secret, il devait, pour racheter sa faute, payer à la police une amende considérable, à défaut de laquelle il était exilé en Sibérie, soi-disant pour *crime politique*. Or, dans ces provinces, l'exil en Sibérie pour crimes politiques entraînait la confiscation des biens*, et par conséquent la ruine des familles : la confiscation, cette peine odieuse, avait été abolie par Catherine II en Russie, mais constamment maintenue dans les provinces de l'ouest et dans le royaume de Pologne. Dans ce royaume et dans ces provinces, elle n'est point encore abrogée de nos jours !

Dans le reste de l'empire, l'on ne confisquait point les biens, mais l'on rançonnait les individus. Quand nous avons été arrêté en 1843, un certain Marc, valet de chambre de M. Doubelt, vint nous dire que nous serions immédiatement mis en liberté si nous consentions à payer 25,000 roubles (100,000 francs). Sur notre refus, nous

fûmes envoyé peu de jours après en exil à Viatka.

M. Wladislavlew, officier supérieur du corps des gendarmes, très-lié avec M. Doubelt, publiait tous les ans un mauvais almanach appelé l'*Aube du jour*; il avait déclaré qu'une partie des bénéfices rapportés par ce livre seraient assignés à un établissement de charité dont le général Doubelt était le directeur. Des invitations qui avaient bien l'air d'un ordre furent adressées, par la police politique, à toutes les administrations, pour *inviter* les fonctionnaires à souscrire à ce mauvais petit almanach, coûtant 5 roubles (20 francs). Dans les deux capitales et dans les principales villes de province, les officiers de la police municipale couraient d'une maison à l'autre, invitant les habitants à souscrire à un almanach patronné par Son Excellence le chef supérieur du corps des gendarmes.

De temps en temps la police politique inventait une société secrète, surtout, et le plus fréquemment, dans les provinces de l'ouest et dans le royaume de Pologne. L'on prescrivait à deux ou trois espions de faire une

dénonciation, sur la base de laquelle l'on arrêtait et l'on jetait en prison des individus riches ou aisés, désignés d'avance. Ces malheureux avaient le choix entre le payement d'une rançon considérable et l'avenir le plus affreux. S'ils refusaient de payer, alors ils se voyaient chargés de chaînes, mis à la question, livrés aux tortures les plus épouvantables, et martyrisés jusqu'au moment où la douleur leur arrachait un *oui* fatal à un interrogatoire insidieusement dirigé; alors on les ramenait dans leur cachot, les membres tout disloqués. Un médecin était appelé pour leur donner ses soins, et parfois pour les préparer à subir une torture nouvelle. Ils étaient envoyés en Sibérie; s'ils étaient Russes, leurs biens passaient à leurs héritiers légitimes; mais s'ils étaient Polonais, leurs biens étaient confisqués, et leurs familles réduites à la misère (1).

---

(1) Les exilés russes de 1826 et leurs enfants ont vu, à leur retour de Sibérie, leurs biens loyalement restitués par les parents qui s'en trouvaient les détenteurs involontaires; ce fut une belle page de l'histoire de Russie, et il n'y eut que deux ex-

A Varsovie, surtout dans les années qui suivirent la révolution de 1831, le royaume

---

ceptions. M. Jean Annenkow a vu ses cousins, parmi lesquels se trouve le ministre contrôleur-général de Russie, le général Nicolas Annenkow, refuser déloyalement de lui restituer ses biens. M. Nicolas Tourguénew a été également volé par ses neveux, les fils de son cousin M. Boris Tourguénew, de la possession de deux terres à lui échues par héritage de son frère. Le devoir de l'opinion publique est de flétrir de pareils procédés, que la haute position du général Nicolas Annenkow rend plus indignes encore. L'on ne saurait donner assez de publicité, assez de retentissement à ces actes de la plus vile spoliation.

Il y eut encore, pendant l'exil de ces malheureux, deux oncles qui se couvrirent d'infamie. Le sénateur Paul Divow s'empara des biens de son neveu exilé, et laissa celui-ci dans la misère, en refusant de lui envoyer les plus légers secours. Le malheureux lui ayant demandé, vu son dénûment absolu, une légère somme d'argent, le misérable n'eut point honte de lui faire savoir, *par la police politique*, qu'il ne reconnaissait point un rebelle pour son neveu (tout en jouissant de la fortune qui aurait dû appartenir à ce dernier). Le sénateur Dmitri Lanskoi, dont la femme était la tante et l'héritière du prince Alexandre Odoiévski, trahit et livra à la police ce dernier, qui s'était présenté chez lui en

de Pologne tout entier avait été mis en coupe réglée d'exactions. Voici comment l'on

---

fugitif, demandant asile pour une nuit. Après l'avoir livré, il s'empara de ses biens, et ne lui envoya que les secours les plus modiques. Le prince Odoiévski et le jeune Divow moururent tous deux en exil au Caucase.

Il y eut encore deux cas de non-restitution de biens, mais ceux-là fort involontaires. Le majorat, le nom et le titre du comte Gzernyschew ayant passé à sa sœur, madame Krouglikow, cette dame respectable, après avoir été, ainsi que ses autres sœurs, la providence de son frère pendant les années de malheur de celui-ci, lui restitua à son retour de l'exil tous les biens ne faisant point partie du majorat; mais il lui fut impossible, comme de raison, de restituer ce dernier, la loi ne permettant ni la cession ni la vente d'un majorat.

L'autre cas s'est présenté à l'égard du général prince Serge Volkonski. Sa fortune avait passé à ses deux frères, le prince Nicolas Répnine et le prince Nikita Volkonski; tous deux moururent pendant l'exil de leur frère, laissant chacun un fils. Au retour du général prince Serge de son exil, en 1856, le prince Alexandre Volkonski (le même qui fut ministre à Dresde et à Naples) s'empressa de restituer à son oncle tout ce qui devait appartenir à ce dernier. Le prince Basile Répnine aurait voulu suivre l'exemple de son cousin; mais toute sa for-

y procédait : on saisissait un homme riche ou aisé, et on le jetait en prison. Un agent de police délégué à cet effet venait le trouver dans son cachot. „De quoi m'accuse-t-„on? demandait le malheureux. — D'avoir „pris part à la dernière révolution. — Mais „je me suis tenu tranquille, à l'écart de „tout mouvement politique. — Tant mieux, „il vous sera facile de vous justifier après „avoir subi un ou deux interrogatoires. — „Quand serai-je interrogé? — Mais chacun „l'est à son tour, d'après la date de son in-„carcération. — Mon tour viendra-t-il bien-„tôt? — Hum! il y a plus de deux mille „personnes incarcérées avant vous; vous „pourriez bien rester en prison deux ou „trois années." Voyant l'effet produit par cette déclaration sur le détenu, l'agent de police lui insinuait qu'avec une somme d'ar-

---

tune se trouvant, pour cause de dettes, sous hypothèque et sous tutelle, il n'en a point la libre disposition. Connaissant les sentiments honorables de la famille Répnine, nous n'avons nul doute que la restitution aura lieu immédiatement après la levée de la tutelle.

gent (plus ou moins considérable, suivant la position de fortune du prisonnier), il obtiendrait sa liberté immédiate. Il payait, et se trouvait libre sur-le-champ.

Dans les provinces occidentales, les propriétaires se trouvaient astreints à des payements permanents et annuels en faveur des fonctionnaires de tout genre. Les récalcitrants avaient en perspective la Sibérie et la ruine. Que devaient penser les malheureux Polonais, conduits en exil, lorsqu'ils venaient à passer à Moscou devant le monument de Minine et du prince Pojarski, ces deux héros illustres, dont la mémoire vénérable et vénérée ne s'éteindra jamais chez nous en Russie, précisément parce qu'il leur a été donné d'accomplir pour notre pays ce qu'avaient voulu faire pour le leur ces malheureux qui, outragés, torturés, ruinés, passaient les fers aux pieds devant ce monument, pour aller en Sibérie y subir un exil ne devant finir qu'avec leur vie (1)!

(1) En 1831, le prince Roman Sangouszko, pris les armes à la main dans les rangs de l'armée polonaise, fut condamné à l'exil en Sibérie. Pour un

Il y a en Russie plusieurs sortes d'exil. Celui par lequel nous avons passé consiste à habiter soit une ville désignée (comme c'était notre cas), soit à vivre dans sa propre terre, sans pouvoir quitter pour vingt-quatre heures la ville ou la terre dans laquelle on se trouve rélégué. Les autorités locales ont le droit de procéder, quand il leur plaît, à l'examen des papiers de l'exilé, en opérant chez lui une visite domiciliaire. Il y a ensuite trois sortes d'exils en Sibérie : 1) l'exil dans une ville avec privation de tous les droits civiques; 2) la colonisa-

---

jeune homme du caractère le plus noble, appartenant à l'une des plus grandes familles de la Pologne, et propriétaire d'une immense fortune, c'était déjà bien assez cruel de se voir privé de sa fortune et de ses droits civiques, et de se voir condamné à l'exil en Sibérie. Mais la cruauté de l'empereur Nicolas n'en fut point satisfaite. Il écrivit sur l'arrêt soumis à son approbation : *Sangouszko sera envoyé en Sibérie comme un forçat ordinaire, à pied, et rivé à la chaîne des forçats.* Cet ordre barbare reçut son exécution. Le noble et malheureux prince Roman Sangouszko fut obligé de faire *plusieurs milliers de verstes à pied, rivé à la chaîne des forçats.*

tion, c'est-à-dire que l'exilé, privé de tous les droits civiques, relégué dans un village en Sibérie, est inscrit parmi les paysans des domaines de la couronne; 3) enfin, l'envoi aux travaux forcés, soit aux diverses fabriques de la couronne, soit aux mines, ce qui constitue le plus terrible des châtiments. Beaucoup d'exilés polonais, distingués par leur naissance, leur éducation, leur caractère personnel, furent envoyés aux mines, et obligés de travailler comme de simples forçats, les fers aux pieds. Plusieurs d'entre les exilés russes de 1826 furent envoyés aux mines, et y travaillèrent les fers aux pieds pendant une année entière; après quoi ils furent réunis avec leurs collègues d'infortune, également chargés de chaînes et astreints au travail, dans le bourg nouvellement créé de Tchita (aujourd'hui ville de province); ensuite transférés à Pétrovski, l'une des usines de la couronne, et plus tard colonisés dans les diverses parties de la Sibérie. Parmi ces exilés de 1826, les plus maltraités par l'empereur Nicolas, qui les fit envoyer aux mines et travailler les fers aux pieds, furent: le général prince Serge Volkonski, le colonel

prince Serge Troubetskoi, le prince Eugène Obolenski, le colonel Artamon Mouraview (mort en Sibérie), le colonel Basile Davydow (mort en Sibérie un an avant l'amnistie de 1856), le capitaine Jakoubovitch, les deux frères Borissow (tous les trois morts en Sibérie); le baron Benjamin Soloview, MM. Bystritski, Mozolevski (mort en Sibérie) et Souhinow. Ce dernier ayant projeté une tentative d'évasion, fut découvert; jugé comme un forçat, condamné au *knout*, il s'étrangla en prison pour ne point subir cet arrêt si atroce. Ces malheureux passaient toute la matinée au travail; se trouvaient, pour la nuit, enfermés sous clef dans des réduits étroits et malsains, et ne pouvaient voir leurs femmes que dans le lieu indiqué par les chefs des galériens et aux heures désignées par ces chefs. La princesse Volkonski et la princesse Troubetskoi suivirent leurs maris dans cet horrible exil. Ces deux nobles femmes, élevées dans le luxe, acceptèrent volontairement l'existence la plus pénible, et se placèrent de leur plein gré dans la dure condition des femmes de forçats. La princesse Troubetskoi mourut en 1854, deux

ans avant l'amnistie; la princesse Volkonski, plus heureuse, revint après l'amnistie en Russie, où la vénération générale entoure cette femme vraiment héroïque (1).

L'empereur Nicolas apportait souvent un raffinement spécial de cruauté à aggraver les peines des prisonniers. Ainsi, en 1847, un sieur Pétrow, fils d'un officier de gendarmes, dénonça plusieurs littérateurs, habitant la ville de Kiew, comme ayant formé une société secrète; parmi les personnages si faussement dénoncés se trouvaient : M. Kostomarow, historien distingué, M. Koulesz, romancier très-connu, M. Tchijow, l'un des hommes les plus versés dans la connaissance

---

(1) La princesse Marie Volkonski est la fille de M. Raievski, l'un des généraux russes les plus célèbres. La princesse Catherine Troubetskoi était la fille d'un émigré français établi en Russie, M. Jean-Étienne Laloubrerie de Laval, ancien officier, avant 1789, au régiment de Berchiny, créé comte de Laval par lettres patentes de Louis XVIII, en 1815.

Nous avons donné, au premier volume (chapitre VI), les noms des nobles et courageuses femmes qui ont suivi leurs maris dans l'exil, en 1826.

des pays slaves, et M. Schevtchénko, poëte et peintre à la fois. Ils furent tous exilés, et M. Schevtchénko fut envoyé, en qualité de soldat, à Orenbourg, sur les frontières de l'Asie, avec *la défense d'écrire et de dessiner!* N'était-ce point un affreux raffinement de cruauté?

Combien de jeunes gens, dans les universités, pour un mot imprudent, étaient arrêtés, exilés, et voyaient leur avenir brisé! M. Herzen, dans ses mémoires si intéressants et si véridiques, nous raconte ce qui se passait à l'université de Moscou de 1831 à 1834; il nous raconte comment on voulut transformer en une conspiration quelques propos un peu lestes, tenus par des jeunes gens à un dîner nombreux; comment l'honnête et loyal général de Staal, commandant de place à Moscou, refusa de prêter les mains à cette infamie, et ne voulut point présider la commission d'enquête; comment le comte Benckendorff, chef de la police politique, envoya de Saint-Pétersbourg, pour diriger cette enquête, l'un de ses agents, un misérable portant l'un des plus beaux noms de la Russie, le prince Alexandre Galitsyne, sécrétaire d'état, et les

malheureux jeunes gens, placés en présence d'une véritable inquisition politique, interrogés insidieusement, se virent condamnés, la plupart à l'exil, et quelques-uns même à une détention perpétuelle dans la forteresse de Schlüsselbourg (1).

Un propriétaire de la province de Moscou, M. Soungourow, d'une famille noble et d'une éducation distinguée, ayant été condamné, pour des correspondances politiques, à l'exil en Sibérie, avec privation des droits civiques,

(1) M. Herzen, en parlant de son exil à Perm, puis à Viatka, en 1834, 1835, 1836 et 1837, raconte des actions peu honorables commises à Perm par un exilé, le prince Dolgoroukow. M. Herzen n'ayant point indiqué le nom de baptême par lequel se distinguent ordinairement entre eux, en Russie, les membres de familles nombreuses, plusieurs de ses lecteurs, ne nous connaissant point personnellement, et sachant que nous avions été exilé à Viatka. ont cru qu'il s'agissait de nous. Nous tenons à rectifier cette erreur des lecteurs. Le prince Michel Dolgoroukow, dont parle M. Herzen, a été exilé à Perm, et il est mort en 1841, dans la ville de Verhotourié, province de Perm. Nous, nous avons été exilé à Viatka, en 1843, et le récit de M. Herzen ne nous concerne en rien

fut envoyé en Sibérie à pied, rivé à la chaîne des forçats. En route, ayant essayé de fuir, il fut repris, jugé comme un forçat, et condamné à recevoir le fouet. Avant d'exécuter cette odieuse sentence, l'on en référa à l'empereur Nicolas, qui en ordonna l'exécution. Le malheureux Soungourow reçut le fouet, et envoyé en Sibérie à pied, rivé à la chaîne des forçats, il mourut en route!

Sous le règne de l'empereur Nicolas, il n'y avait point d'infamies que la police politique ne se permît de commettre. Outrageant la religion elle-même, cette police voulut essayer de transformer les ministres de Dieu en ignobles espions, et leur prescrivit de révéler tout ce qu'ils apprendraient, sous le sceau de la confession, de contraire aux intérêts du gouvernement. Nous savons bien que la grande majorité du clergé russe ne voulut point se prêter à ces odieuses menées, mais il se trouva cependant des malheureux qui oublièrent leur caractère sacré. Voici ce qui nous est arrivé à Moscou, quelques années après notre retour de l'exil de Viatka. Le prêtre auquel nous faisions notre confession cette année-là, nous demanda

si nous aimions l'empereur? Jamais nous ne saurions oublier ce moment solennel; notre trouble fut extrême : dire la vérité, c'était se faire renvoyer à Viatka, et nous n'en avions nul désir. Mentir est toujours une indignité; d'ailleurs, l'on ne saurait tromper Dieu, qui voit le fond de la conscience humaine, et connaît les pensées les plus secrètes. Après un moment de réflexion, nous adressâmes à Dieu cette prière mentale : „Seigneur, vous voyez à quels individus j'ai „affaire en ce pays : pardonnez-moi, dans „votre miséricorde infinie, l'indigne mensonge „que je me vois obligé de commettre!“ Et le prêtre réitérant sa question : Aimez-vous l'empereur? nous répondîmes : *Oui!* C'était mal agir, nous le savons, et pour nous en punir, nous en faisons l'aveu public, mais nous n'avions nulle envie de retourner en exil; et n'était-ce point un atroce gouvernement que celui qui voulait avilir la religion, au point de la transformer en une branche de l'espionnage et de l'inquisition politique?

En 1856, l'empereur Alexandre II, animé des meilleures intentions, ôta la police poli-

tique d'entre les mains ignobles des chefs supérieurs qui la dirigeaient, le prince Orlow et le général Doubelt, et plaça à sa tête l'ancien ministre de la guerre, prince Basile Dolgoroukow, dont nous avons parlé au chapitre X de cet ouvrage. C'est un homme intègre, de formes excellentes, mais dénué de toute capacité, appartenant par ses opinions au parti rétrograde, craignant toute amélioration, tout progrès, et n'ayant point assez d'intelligence pour comprendre que sans les réformes les plus sérieuses, la Russie marche à un cataclysme. La place de principal fonctionnaire de la police politique fut donnée au général Timaschew, très-connu par son talent pour la caricature, mais nullement par ses capacités politiques. Le général Timaschew est un homme d'esprit et un homme intègre, deux qualités bien rares parmi la camarilla de Saint-Pétersbourg; il a des formes excellentes, mais en même temps il est enclin à un despotisme et à une violence de compression politique lesquelles, si on le laissait faire, dépasseraient en rudesse et en sévérité le système de l'empereur Nicolas lui-même. Ayant fait, en

1859, un voyage en Europe et un séjour en France, il y tenait des propos éclairés : il lui arrivait même parfois d'énoncer des maximes tant soit peu libérales; mais voyez cet homme en Russie, dans le pays qu'il administre (le pouvoir ne se trouvant que nominalement dans les mains de l'empereur, et la Russie étant gouvernée par la bureaucratie, dont la police politique est le bras, et la camarilla le moyen d'influence près du souverain), voyez le général Timaschew en Russie; voyez son aversion pour les idées éclairées, sa haine pour toute réforme; la franchise souvent naïve, à force de brutalité, avec laquelle cet éteignoir politique énonce ses idées de compression. Le général Timaschew est un véritable Tartare déguisé en Européen : son système politique, triple extrait de despotisme, en fait un de ces hommes qui paraissent être nés pour perdre les dynasties. Un jour, en causant avec nous, il disait : „L'attitude de la presse russe est „affreuse : elle fait l'éloge de l'empereur „tout en blâmant l'administration; c'est attaquer l'empereur!“ — „Il me semble, général, lui répondîmes-nous, que c'est vous

„qui attaquez l'empereur en l'assimilant à „l'administration!" — „Je vous demande „pardon, répliqua M. Timaschew; si l'em„pereur trouvait mauvais le système de l'ad„ministration, s'il trouvait nuisibles ou même „insuffisants les hommes qui sont au pou„voir, il aurait changé de système et ap„pelé d'autres hommes; s'il ne le fait point, „c'est qu'il trouve bons et les hommes et „le système. Après cela, attaquer l'admi„nistration, c'est attaquer l'empereur lui„même (1)."

C'est ainsi que les membres du parti rétrograde, en commettant la faute énorme, et, on peut le dire, déloyale, de faire remonter à un souverain bien intentionné comme l'empereur Alexandre II, la responsabilité des actes de fonctionnaires béotiens et d'une administration vénale et pillarde, créent les

---

(1) Si le général Timaschew avait par hasard oublié cette conversation, ayant, nous, l'habitude de prendre des notes pour nos mémoires, nous pourrions lui en rappeler le lieu et l'époque. C'était à Saint-Pétersbourg, en janvier 1858, à un bal chez la princesse Marie Dolgoroukow.

dangers les plus sérieux pour un avenir très-prochain. Ces dangers ne peuvent être évités que si l'empereur Alexandre, comme nous aimons encore à l'espérer, prenait le parti bien résolu d'entrer dans une voie de réformes *réelles* et *sérieuses*, de réformes mises en pratique, et non pas énoncées seulement en paroles ou couchées sur le papier, comme cela avait lieu la plupart du temps jusqu'à ce jour.

Si nos lecteurs européens venaient à nous demander quel est le parti, quelle est l'opinion qui gouverne aujourd'hui la Russie, nous serions bien embarrassé de leur répondre. La marche actuelle des choses en Russie offre le spectacle d'une lutte permanente, quotidienne, de la bureaucratie appuyée sur la camarilla et la police politique, contre l'opinion publique et les véritables intérêts du pays, représentés et soutenus par la partie éclairée de la noblesse, par tous les hommes sérieux et honnêtes de la Russie, et par la presse russe, laquelle, par sa haute intelligence et son éminente loyauté, a trouvé moyen de rendre les plus grands services au pays depuis les cinq années

que la Russie a échappé au règne sauvage de l'empereur Nicolas. Cette situation déplorable que nous venons de signaler, cette lutte incessante, offre un danger réel pour l'avenir. Saint-Pétersbourg, théâtre d'intrigues depuis la fondation de cette ville, en est plus rempli que jamais; dans un moment d'une gravité aussi solennelle que celui des importantes réformes abordées par l'empereur et l'opinion publique, des questions de personnes, des rivalités d'amour-propre, et, plus que tout cela, la rapacité individuelle, viennent sans cesse entraver et souvent vicier la marche des affaires. Le gouvernement russe, en ce moment, ressemble parfaitement à un vaisseau qui vogue sur l'Océan, au hasard, sans direction aucune; le capitaine est animé des meilleures intentions; mais les contre-maîtres et les pilotes sont d'un béotisme incroyable. Entre eux et les passagers du vaisseau règnent une aversion profonde et une lutte incessante. Le capitaine ne se décide point à les remplacer par des hommes capables; il préfère attendre que les contre-maîtres et les pilotes viennent à mourir, et que les

hommes habiles arrivent à l'âge de la vieillesse et du repos, pour leur confier la manoeuvre du bâtiment; en attendant, le vaisseau peut donner sur des récifs..... Voilà, en peu de mots, l'état actuel de la Russie....

Pour en finir, nous citerons un fait pouvant donner l'idée de ce que l'influence du parti rétrograde peut se permettre sous le règne d'un souverain animé des meilleures intentions. L'année dernière, un ordre de l'autorité suprême interdit aux étudiants toute manifestation de leurs sentiments vis-à-vis des professeurs. A l'Université de Kasan, M. Boulitch, professeur très-distingué et fort considéré, se vit, à la fin d'une leçon, applaudi par les étudiants. Le nouveau curateur de l'Université de Kasan, le prince Paul Viazemski, appartenant au parti rétrograde, très-grossier envers les professeurs et très-protégé par la camarilla, décida que les applaudissements étaient une violation criminelle de l'ordre donné par le gouvernement d'interdire toute manifestation. Huit étudiants furent renvoyés de l'Université. A la suite de cela, huit professeurs et près de deux cents étudiants ayant envoyé leur

démission, une soixantaine de ces derniers furent saisis et envoyés en exil dans diverses villes situées sur les confins de la Sibérie.....

L'administration russe a si peu le sentiment de sa dignité, si peu de sens moral, qu'elle voudrait introduire la délation partout, et transformer tout le monde en espions. Dans l'automne de 1859, une circulaire secrète adressée aux commandants des régiments de la garde impériale par le chef d'état-major de cette garde, l'aide de camp général comte Baranow (l'un des hommes les plus influents de la camarilla), leur prescrit, sur l'ordre du commandant en chef de la garde impériale, l'aide de camp général Plaoutine, de surveiller la correspondance des sous-officiers et des soldats, afin d'empêcher la propagation de faux bruits (en d'autres termes, de pratiquer l'espionnage en ouvrant les lettres)! Dans cette indigne circulaire, il est dit : „Messieurs „les commandants des régiments doivent sur„veiller avec soin la correspondance qu'en„tretiennent les sous-officiers et les soldats „avec leurs parents et amis, et doivent pré-

„venir MM. les chefs des compagnies, qu'ils „seront responsables de tous les bruits faux „et invraisemblables, répandus par suite de „ces correspondances. Les sous-officiers et „soldats qui émettraient des assertions er„ronées relativement à l'émancipation des „serfs, doivent être sévèrement punis."

Pour un gouvernement éclairé et sérieux, pour un souverain animé d'aussi excellentes intentions que l'empereur Alexandre II, la meilleure des polices, le moyen le plus sûr de savoir tout ce qui se passe, ne réside ni dans l'indigne violation des secrets de la poste, ni dans les rapports mystérieux d'agents ignobles, lesquels, prenant de l'or pour dénoncer, n'hésiteront jamais à mentir au gré de leurs intérêts ou de leurs passions; ni dans la compression violente des aspirations légitimes de tout un pays, laquelle ne saurait enfanter que la haine. Il consiste dans une large publicité, limitée par des lois répressives, sages et fortes, mais affranchie de toute censure préalable. Avec la censure préalable, jamais l'empereur n'arrivera à connaître tous les abus qui se commettent en son nom, et que, dans

sa bonté et sa loyauté, il est le premier à déplorer; jamais il n'arrivera à l'accomplissement réel des réformes par lui entreprises et si indispensables à la sécurité de l'avenir en Russie.

XIV.

DE LA PRESSE.

L'on ne saurait se faire une idée de ce qu'était la censure en Russie sous l'empereur Nicolas, surtout dans les sept dernières années du règne de ce prince, de 1848 à 1855. Les livres publiés sous le règne d'Alexandre Ier, avec le *visa* de la censure, ne pouvaient plus être réimprimés qu'avec des suppressions; il était défendu de donner l'épithète de tyran à Néron et à Caligula, et surtout au czar Jean IV; dans un livre d'histoire ancienne, publié à l'usage des écoles, il était dit que les Romains vivaient en république, par la raison qu'*ils n'avaient point encore été assez heureux pour apprendre à connaître le pouvoir bienfaisant de l'autocratie d'un seul souverain.* Il était sévèrement défendu de dire que c'était la maison de Holstein-Gottorp qui régnait en Rus-

sie; il fallait affirmer que c'était celle des Romanow (éteinte dans les mâles en 1730, et dont la dernière représentante, l'impératrice Elisabeth, était morte le 25 décembre 1761 [5 janvier 1762]). Il était sévèrement défendu de raconter l'histoire véridique de l'élection nationale des Romanow; ils étaient censés avoir hérité du trône après la branche de la maison de Rurik qui avait régné à Moscou.

De 1833 à 1849, le poste de ministre de l'instruction publique fut occupé par le comte Serge Ouvarow, esprit supérieur, savant distingué, écrivain élégant. Courtisan fin, rusé et peu scrupuleux, il tenait beaucoup à son crédit à la cour; mais il était en même temps un homme trop éclairé pour ne point désirer se faire une place honorable dans l'histoire de son pays. Il y réussit en réorganisant les universités, en y attirant la jeunesse, en améliorant les gymnases et les établissements d'éducation. La plupart des hommes qui honorent aujourd'hui en Russie la carrière des lettres et celle des sciences, ainsi que plusieurs fonctionnaires d'un mérite sérieux, ont étudié aux universités sous

le ministère d'Ouvarow. Il sut avec une rare habileté, sous le règne sauvage de Nicolas, faire progresser l'éducation, procurer un développement considérable aux études de la jeunesse, et même semer des graines d'idées éclairées, qui depuis ont porté leurs fruits. L'ambition du courtisan, très-développée ehez lui, n'étouffa jamais le germe des sentiments libéraux qui avaient signalé et honoré ses jeunes années. Le comte Serge Ouvarow avait des défauts très-caractérisés, mais il a rendu à notre pays des services qui lui assurent une place immortelle dans l'histoire de la civilisation en Russie. Il lui a fallu en même temps une immense habileté, pour suivre une ligne aussi éclairée sous le règne du prince le plus opposé à toutes les idées de progrès, comme l'était l'empereur Nicolas.

Le contre-coup des événements de 1848 produisit en Russie une recrudescence de despotisme. Le comte Ouvarow fut renversé : l'on vit installer à sa place le prince Platon Schihmatow, d'une famille tartare, et un vrai tartare par ses principes et sa ligne politique, comme il l'était par la naissance.

Esprit étroit jusqu'à la niaiserie, plat courtisan, il rendit le régime de la censure odieux à la Russie. A cette époque, l'on vit un censeur, M. Yélaghine, faire des difficultés pour laisser dire dans un livre que l'armée russe avait remporté dans la guerre de sept ans, à Kounersdorf, une victoire sur le roi de Prusse lui-même; ce fait ne pouvait être imprimé dans un livre russe, par la raison, comme le très-peu spirituel censeur le disait, que la maison royale de Prusse se trouve aujourd'hui alliée à la maison impériale de Russie. Ce même censeur, d'accord avec la police politique, nous empêcha, dans un livre généalogique que nous publiâmes en Russie à cette époque, de placer les noms des exilés de 1826; il n'y eut d'exception que pour un seul d'entre eux, le prince Shahovskoi, dont les enfants, nés avant l'exil de leur père, avaient conservé leurs titres et la jouissance de leurs droits civiques. Encore le censeur avait-il longuement insisté d'abord, pour obtenir de nous que les deux jeunes gens dont il s'agit fussent placés dans le livre généalogique en qualité, non de fils de leur père, mais de

petits-fils de leur grand-père, sans qu'il soit fait mention de leur père! La police politique elle-même trouva l'idée du censeur trop absurde et l'y fit renoncer.

A cette époque, il fut défendu de donner aux chevaux les noms des saints et des saintes du calendrier, et l'on discuta en pleine séance du comité de censure, si cette défense était applicable seulement au calendrier de l'Eglise d'Orient, ou bien également au calendrier de l'Eglise d'Occident. La dernière opinion finit par prévaloir. Voici encore deux faits. Le mot de *volnoi douh* fut rayé des livres de cuisine, par la raison que tout en signifiant *bain-marie*, il voulait dire en même temps *esprit libre*. Un homme dont le chien s'appelait *Tyran* ayant perdu son caniche et le faisant réclamer par la voie des journaux, la censure ne permit point l'impression du nom de *Tyran*, et obligea les journaux à insérer, que l'on promettait une récompense honnête à celui qui ramènerait un caniche répondant au nom de *Fidèle!!!*

Les censeurs, les espions et autres serviteurs de l'empereur Nicolas ne se doutaient

nullement qu'en prohibant, sous son règne, l'expression de *tyran*, ils reconnaissaient cette épithète applicable, de droit, au maître qu'ils servaient avec une aussi insigne maladresse.

Ce qui rendait insoutenable en Russie la position des écrivains et de la littérature, c'était l'existence simultanée d'une douzaine de censures différentes. Ainsi, outre la censure ordinaire, placée dans le ressort du ministère de l'instruction publique, il fallait s'adresser au ministre de l'intérieur pour tout ce qui concernait l'administration intérieure, au ministre de la justice pour tout ce qui concernait les lois, au ministre de la guerre pour la partie militaire, au ministre de la marine pour la partie maritime, au ministre des affaires étrangères pour la politique extérieure, au ministre des finances pour la partie économique et financière, aux lieutenants de l'empereur en Pologne et au Caucase pour tout ce qui concernait ces deux pays. Enfin, l'on ne pouvait parler des membres de la famille impériale sans l'autorisation du ministre de la cour, des chemins de fer sans le *visa* du ministère des ponts et

chaussées, et si l'auteur était connu pour ses idées libérales, son livre, quelque insignifiant qu'il fût, et sans distinction de la nature du sujet traité dans l'ouvrage, se trouvait encore soumis à l'examen de la police politique.

Toutes ces entraves, toutes ces rigueurs ne parurent point suffisantes à l'empereur Nicolas. En 1848, il créa un comité spécial chargé de surveiller et de dénoncer aux rigueurs de la police politique, après l'apparition des livres et des écrits périodiques, les passages qui pouvaient avoir encore échappé à la vigilance simultanée de toutes les censures que nous venons d'énumérer, ainsi que la tendance politique de chaque écrivain en particulier. A la tête de ce comité fut placé M. Dmitri Boutourline, homme d'esprit, mais très-connu pour ses idées arriérées, sa platitude de courtisan et la dureté de son caractère. Il travaillait à renverser le comte Ouvarow du ministère pour le remplacer, mais il mourut en 1849, quelques semaines avant la chute du célèbre ministre. Il fut remplacé dans la présidence de ce comité, d'abord par le général An-

nenkow (le même qui a volé son cousin le décembriste : voyez plus haut), aussi arriéré que Boutourline, et complètement dénué de toute intelligence; ensuite, par le baron Modeste Korff, homme d'esprit et d'instruction, mais véritable caméléon politique, se pliant à toutes les exigences du pouvoir et des hommes en crédit à la cour, le plus obséquieux des courtisans; déguisant, sous des formes douces et mielleuses, une aversion instinctive pour le progrès et un attachement réel aux vieux abus du régime, sous lequel il avait grandi et prospéré. L'esprit de courtisanerie domine et aveugle le baron Korff au point de lui faire commettre les maladresses les plus insignes; ainsi, dans un livre écrit par lui sur l'avénement au trône de l'empereur Nicolas, il a eu la gaucherie de desservir tous ceux à qui il voulait plaire, et de rendre ridicules les personnes dont il voulait capter la bienveillance, tout en ayant le triste courage de jeter l'injure à des victimes qui gémissaient encore en Sibérie....

Avec la création de ce comité d'inquisition littéraire, l'on vit des ouvrages, ayant obtenu le *visa* préalable de plusieurs cen-

sures, être dénoncés par ce comité, prohibés à la suite de cette délation, et les auteurs exposés aux poursuites et aux désagréments, comme ce fut le cas en 1852 pour les éditeurs et les collaborateurs du *Recueil de Moscou* (*Moskovskoi Sbornik*).

En 1852, mourut Nicolas Gogol, l'un des écrivains russes les plus éminents et les plus populaires. La censure pétersbourgeoise ne permit l'insertion dans les journaux d'aucun article nécrologique sur Gogol : toute popularité offusquant le despotisme. M. Ivan Tourguénew, littérateur aussi populaire par son talent véritablement supérieur que par l'élévation de ses sentiments et l'exquise loyauté de son caractère, n'ayant pu faire insérer dans les journaux pétersbourgeois un article sur Gogol, l'envoya au journal de Moscou, qui l'inséra. L'empereur Nicolas fit arrêter cet homme si distingué et jouissant d'une considération générale; le fit retenir captif pendant un mois à l'hôtel de la police municipale, où il fut rélégué, durant les premières vingt-quatre heures de sa détention, dans une prison immonde avec des

filous et des escrocs, et l'exila ensuite dans ses terres.

En 1853, mourut le prince Shihmatow, ce ministre si incapable; il eut pour successeur M. Abraham Norow, un homme tout à fait recommandable pour la loyauté de son caractère et ses bonnes intentions, ayant les formes les plus bienveillantes, du commerce le plus agréable, littérateur lui-même, et parfaitement disposé pour la presse; mais d'une distraction inconcevable, oubliant et brouillant toutes les affaires; complètement dénué de toute énergie, qualité si indispensable à Saint-Pétersbourg pour lutter contre l'influence de la camarilla, influence si délétère et si odieuse à toute la Russie. M. Norow est fort érudit; il sait, jour par jour, tout ce que faisaient Cicéron et Périclès, mais il n'a jamais su ce que devait faire, en Russie, un ministre de l'instruction publique.

En 1855, l'avénement de l'empereur Alexandre II modifia et améliora considérablement la position de la presse en Russie, et lui ouvrit de nouveaux et larges horizons. Dans les dernières années de cette guerre de

trente ans contre la civilisation et le bon sens, connue sous le nom de règne de l'empereur Nicolas, il n'était point permis de faire paraître de nouveaux journaux ou revues. Cette défense absurde fut levée par l'empereur Alexandre, et l'on vit paraître de nouvelles et excellentes revues.

L'on ne saurait se faire une idée des obstacles, apportés par la camarilla et la bureaucratie au développement de la presse en Russie. Dès qu'un journal, une revue, se permettaient de trouver que tout n'était point pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, à peine avaient-ils fait entendre que telle ou telle administration demandait quelques réformes (et cela dans un pays comme la Russie, où toute l'administration, de haut en bas, est le vol organisé, et de bas en haut, le mensonge officiel), que les chefs et les employés de cette administration criaient à la rébellion. Attaquer l'administration, — mais c'est attaquer l'empereur, comme nous l'a dit le général Timaschew (voyez au chapitre précédent). Cette lutte fatigua M. Norow, ministre honnête homme, mais dénué d'énergie. Il se retira

en 1858, et le sénateur Kovalevski lui succéda.

M. Kovalevski est un homme d'une intelligence sérieuse, d'études vastes et fortes, un homme à tendances éclairées, libéral modéré et sincère, un homme rempli de bienveillance et de bonté, patriote et homme de bien dans l'acception la plus complète de ces mots. Malheureusement, l'énergie lui fait complètement défaut. D'ailleurs, eût-il même cette qualité, elle ne lui aurait servi à rien dans un pays comme la Russie. Nous avons fait voir, au chapitre IV de cet ouvrage, l'exemple du comte Kissélew, ministre des domaines de la couronne, un homme bien plus éminent que M. Kovalevski, complètement paralysé par la bureaucratie et la camarilla. En Russie, comme nous l'avons dit, le pouvoir, nominalement dévolu à l'empereur, se trouve de fait dans les mains de la bureaucratie, et tant que cette dernière sera la maîtresse de notre pays, la Russie ne cessera point d'être le champ des abus, des vols, de l'oppression et de toutes les infamies bureaucratiques. Entre l'Europe et l'Asie, il ne saurait y avoir de milieu : si

vous ne voulez point d'institutions européennes, résignez-vous à subir un régime asiatique.

En faisant l'éloge personnel de M. Kovalevski, nous sommes obligé de juger sévèrement son administration.

En arrivant au ministère, il voulait prendre pour adjoint (sous-sécrétaire d'état) le prince Grégoire Stcherbatow, alors curateur de l'université de Saint-Pétersbourg, et en cette qualité chef de la censure pétersbourgeoise. Le prince Stcherbatow est un homme dans la force de l'âge, d'une intelligence sérieuse, d'une modération éclairée et pleine de sagesse, portant dignement l'un des plus beaux noms de la Russie. Un homme pareil était une acquisition précieuse pour le gouvernement. Mais le prince Stcherbatow, trop éclairé et trop loyal pour la camarilla, fut écarté par cette dernière, et M. Kovalevski eut la faiblesse de ne point insister. On lui donna pour adjoint ministériel M. Nicolas Mouhanow, qui avait parcouru diverses carrières, laissant partout le souvenir d'une déplorable nullité; il avait été, tour à tour, officier, aide de camp, diplomate, voyageur,

agronome, jurisconsulte. Enfin, à l'âge de près de soixante ans, on lui découvrit un talent jusque-là inconnu : celui de découper admirablement la viande! La protection d'un ministre de ses amis le fit vite nommer grand écuyer tranchant, et une fois élevé à ce poste sérieux, il fut jugé parfaitement digne de devenir l'adjoint du ministre de l'instruction publique.

On ne saurait assez blâmer M. Kovalevski de son manque d'énergie. Nous voyons le gouvernement russe osciller sans cesse entre la route de la civilisation et la voie des ténèbres, ce qui paraît assez naturel en songeant à la lutte permanente qui existe entre l'empereur Alexandre, voulant le bien, et la toute-puissante bureaucratie, source de tout mal en Russie, aidée par la camarilla. On a le droit d'accuser la conduite de M. Kovalevski, tout en professant l'estime la plus sincère pour ses qualités personnelles. On ne saurait assez blâmer M. Kovalevski d'avoir permis le renvoi et l'exil d'un grand nombre d'étudiants de l'université de Kazan, coupables seulement d'avoir témoigné leur sympathie à un professeur par des applau-

dissements. On ne saurait assez le blâmer de n'avoir point empêché la ridicule circulaire, récemment publiée par le très-ridicule ministre de l'intérieur M. Lanskoi, pour *défendre à qui que ce soit de voyager en Russie, dans le but de recueillir des renseignements statistiques ou éthnographiques, sans l'autorisation spéciale du gouvernement.* Cette sotte circulaire fut émise à la suite d'une aventure arrivée à un littérateur russe, M. Yakouchkine, lequel, accomplissant dans l'intérieur du pays un voyage d'érudition, avait revêtu le costume national russe, celui des habitants des campagnes. La police de la ville de Pskow, l'ayant pris à son costume pour un homme du peuple, le jeta en prison et lui fit endurer des vexations, dont le récit fut imprimé par M. Yakouchkine dans les journaux. La bureaucratie, furieuse, fit publier cette incroyable circulaire, digne en tous points de mandarins chinois ou de fonctionnaires japonais. Il était réservé à la bureaucratie russe d'ériger en délits de police l'amour de l'étude et la soif des connaissances!....

Mais ce qu'il y eut de plus incroyable,

ce fut le papier officiel adressé par M. Kovalevski au comité de censure de Moscou, dans les derniers mois de 1859, où il lui défend de laisser la presse parler de vols et d'exactions, à moins que les preuves juridiques n'en soient acquises. Dans ce papier, M. Kovalevski s'oublie au point de proférer ces paroles, pour lesquelles il aura à rendre un compte sévère au tribunal de l'histoire : „*Le gouvernement trouve la publicité complètement inutile, et croirait déroger à sa dignité en accordant la moindre attention aux plaintes contre les abus, énoncées par la presse périodique, et aux récits faits par elle de ces abus.*"

Pour qu'un papier de ce genre, impossible à qualifier convenablement, ait pu avoir été signé par un homme intelligent et éclairé comme M. Kovalevski, il faut se dire que l'atmosphère du pouvoir, en Russie, exerce une influence bien délétère sur l'esprit et sur le coeur. Dans cette haute sphère administrative de Saint-Pétersbourg, l'esprit se rapetisse, les idées deviennent rétrécies, la vue devient courte, le sens moral se trouble, la dignité disparaît et le bon sens s'obscurcit.

Tel est le résultat du contact immédiat et journalier avec le haute bureaucratie et avec la camarilla. En lisant le papier signé par M. Kovalevski, l'on se demande si ce papier n'est point émané d'un cacique de l'une des tribus américaines des Peaux-Rouges....

En décembre 1858, le gouvernement russe, ne voulant point avoir l'air d'étouffer la presse, par la crainte de voir crouler cette réputation de libéralisme qu'il s'est faite en Europe et à laquelle il tient par-dessus tout (puisque les chefs eux-mêmes de la police politique, dans leurs voyages en Europe, émettent des maximes libérales), mais voulant comprimer et dominer cette presse dont la voix si faible lui paraît cependant si importune, eut recours à un moyen singulier. Non content de la censure préventive, représentée par un grand nombre de censeurs et par les yeux d'Argus de toutes les branches de l'administration, il créa un comité spécial, présidé par le grand-écuyer-tranchant dont nous avons parlé, et composé de deux aides de camp généraux, le général Timaschew, cité plus haut, et le comte

Alexandre Adlerberg, l'homme le plus influent de la camarilla, un homme dont les talents politiques et les travaux littéraires se sont uniquement bornés, jusqu'à ce jour, à la signature d'une quantité considérable de lettres de change, appartenant à ses nombreux créanciers. Ce comité fut chargé de surveiller la presse et de lui donner une impulsion conforme aux vues du gouvernement, ce qui, en Russie, veut dire de la bureaucratie. Pour remplir ce rôle important, la finesse de cour ne suffisait point : il fallait avoir un mérite réel et distingué, entretenir des rélations fréquentes avec les écrivains, et jouir d'une haute considération. Toutes ces trois qualités faisaient complètement défaut aux membres du comité. A l'honneur da la presse russe, aucun écrivain sérieux, aucun homme distingué ne voulut se rallier à ce comité et en subir la direction et le patronage. Le nouveau comité, à la disposition duquel se trouvaient placés des fonds considérables, voulut créer un journal, voulut fonder une revue, en attirant à soi les écrivains par l'appât d'honoraires élevés. Il faut dire, à la gloire de la litté-

rature russe contemporaine, que les offres les plus brillantes furent repoussées et dédaignées par des hommes dont la plume constituait l'unique moyen d'existence. L'on voit qu'aujourd'hui, en Russie, l'opinion publique n'est plus un vain mot, mais une puissance avec laquelle il faut compter. Après le spectacle dégoûtant de notre bureaucratie ignoble, l'on se voit soulagé et consolé à l'aspect de l'incorruptible désintéressement de la presse, de la littérature, des hommes de pensée et de plume en Russie, et l'on redevient fier d'être Russe!

M. le ministre actuel de l'instruction publique, comme nous l'avons entendu plus d'une fois de sa bouche, voit dans la censure le véritable écueil de sa carrière ministérielle, et n'avait pas de souci plus vif que celui d'éviter cet écueil, en faisant passer la censure dans les mains d'une administration spéciale, dont il ne ferait point partie. Dans ce but, il proposa la création d'un ministère pour la censure; le projet fut d'abord adopté, et le baron Modeste Korff, l'ancien président du comité de censure occulte à la fin du règne de l'empereur Nico-

las, exerça pendant plusieurs jours les fonctions de chef de la nouvelle administration. Mais les sommes demandées pour l'installation de cette nouvelle branche de la bureaucratie ayant été trop considérables (le baron Korff demandait huit cent mille francs pour l'achat d'un hôtel destiné à le loger lui et sa famille, et le loyer d'un second hôtel destiné à ses bureaux et ses employés), et la pénurie des caisses de l'état étant extrême, l'administration, à peine organisée et non encore complètement installée, fut dissoute, et la direction supérieure de la censure conservée à M. le ministre de l'instruction publique, au grand désespoir de celui-ci. La censure, soustraite à l'action des curateurs des diverses universités qui l'avaient dirigée jusqu'à ce jour, fut placée sous les ordres immédiats de l'ancien comité supérieur de la censure, toujours présidé par le ministre de l'instruction publique. Le comte Adlerberg fut appelé à siéger dans ce comité, dont le général Timaschew faisait partie depuis plus de trois années. En définitive, la nouvelle modification aboutit à enlever à la littérature l'appui et la protection des curateurs

des universités, qui étaient parfois, grâce à un heureux hasard, des hommes distingués, et à livrer complètement, pour l'avenir, la littérature aux razzias du général Timaschew, ce Tartare déguisé en Européen.

La censure pour les livres et les journaux étrangers a été, sous l'empereur Nicolas, d'une sévérité poussée jusqu'à l'absurde et au grotesque. Sous l'administration actuelle, cette censure se trouve en proie à des accès intermittents de rigueur et de mansuétude, de logique et d'absurdité. Il y a des prohibitions incroyables. Ainsi, dans les dernières années du règne de l'empereur Nicolas, le comte Panine, ministre de la justice, a fait interdire l'accès, en Russie, au journal français la *Gazette des tribunaux*; ce fonctionnaire n'ayant point, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'intelligence complètement saine, ne voulait point qu'un Russe pût se permettre de douter que la législation de son pays ne fût la plus parfaite du monde. Croirait-on que cette prohibition ridicule n'a point été levée jusqu'à ce jour, et que la *Gazette des tribunaux* ne figure point encore sur la liste des journaux aux-

quels on peut s'abonner aux bureaux des postes!

En Russie, les journaux et les revues ne peuvent arriver de l'étranger sous bande, par la voie de la poste. Il faut absolument s'abonner aux bureaux des postes. Un voyageur, fût-il Russe ou étranger, arrive-t-il à la frontière, tous les livres qu'il a avec lui, même les guides de voyageurs, les abécédaires, toutes les gravures qui se trouvent dans ses malles, sont enlevés et envoyés au bureau de censure le plus voisin, qui les restitue ou non, suivant son bon plaisir. Un étranger arrivant à Saint-Pétersbourg doit aller se présenter au bureau de la police politique, où il est interrogé sur le but de son voyage, sur les personnes qu'il connaît, et sur les lettres de recommandation dont il se trouve muni. Nous conseillons aux étrangers, auxquels ces sottes questions seraient adressées par la police politique, de répondre toujours qu'ils viennent uniquement pour voir le pays, qu'ils ne connaissent personne et ne sont munis de lettres de recommandation que pour leur banquier. Sous l'empereur Nicolas, un Anglais ennuyé de ques-

tions sur le but de son voyage, répondit au général Doubelt que son voyage n'avait pas précisément de but politique. „Et pourquoi venez-vous ici? demanda le général. — Pour me faire guérir des écrouelles", répondit l'Anglais.

Toutes ces sévérités ridicules n'empêchent point l'entrée et la circulation en Russie de tous les livres défendus, et plus un livre est sévèrement prohibé, mieux il se vend. L'immense étendue des frontières russes coupe court à toute possibilité de mettre obstacle à la contrebande : les livres prohibés coûtent beaucoup plus cher que ceux dont la circulation est autorisée; néanmoins tout le monde les achète, et l'on voit même des gens qui ne lisent jamais se former une bibliothèque de livres prohibés : il est de bon genre d'en avoir. C'est ainsi que les armes du despotisme finissent toujours par tourner contre lui (1).

---

(1) Tous les livres relatifs à la Russie, ainsi que tous les livres russes imprimés à l'étranger, se trouvent chez M. Franck, à Paris, rue Richelieu, 67. M. Franck est lui-même l'éditeur d'un grand nombre d'ouvrages sur la Russie.

A la suite d'une convention conclue avec l'administration des postes prusiennes et dont le terme n'expire que d'ici à plusieurs années, les journaux et les revues de France, d'Angleterre et d'Allemagne ne peuvent arriver en Russie que par l'intermédiaire des postes prussiennes; les journaux et les revues russes doivent également suivre cette voie pour aller à l'étranger. Le prix de transport est énorme, cette convention si injuste ayant été conclue par le gouvernement russe dans le but de diminuer la circulation des journaux en Russie. La conclusion de cette convention remonte à l'époque néfaste du règne de l'empereur Nicolas, à cette époque où le ministère des affaires étrangères avait à sa tête, en Russie, le comte de Nesselrode, homme médiocre et paresseux, ennemi de la presse, des lumières, de tout progrès, lequel, pendant les trente-cinq années de son ministère, a maintenu notre pays, au détriment de tous nos vrais intérêts, dans le système absurde de la Sainte-Alliance, à la remorque de l'Autriche, notre ennemie naturelle et permanente. L'administration des postes ne se trouvait point sous

la direction de ce ministre : elle avait ses propres chefs, le comte Adlerberg père et M. Prianichnikow, encore plus incapables et encore plus arriérés que le comte Nesselrode, mais la convention dont nous parlons fut le fruit des conseils et de l'influence de ce dernier.

Si le gouvernement russe continue à opprimer la presse à l'intérieur du pays, le résultat le plus naturel et le plus inévitable sera l'émigration des écrivains et des journalistes russes, et la création de journaux et de revues russes à l'étranger. Il y a déjà en Europe cinq ou six imprimeries russes : ce nombre peut facilement être augmenté. Les livres russes imprimés à l'étranger ont beau être défendus en Russie, ils y entrent en masse, ils circulent avec une prodigieuse rapidité; l'administration et la police russes étant des bouges de vénalité, au lieu de s'y opposer, ont favorisé la création de cette nouvelle branche de revenus illicites; les agents du gouvernement russe se moquent de lui et remplissent leurs propres poches. Même aux plus mauvais jours du règne de l'empereur Nicolas, à l'époque

où la police politique faisait planer la terreur sur la Russie, il n'y avait point de livre défendu que l'on ne pût se procurer et faire circuler, grâce à la vénalité de la police et de l'administration; nous en parlons par expérience.

L'organe le plus retentissant de la presse russe à l'étranger, ce sont les publications de MM. Herzen et Ogarew, à Londres. Le nom de M. Herzen a acquis dans toute l'Europe une renommée parfaitement justifiée par le talent vraiment distingué et le caractère si loyal de cet écrivain éloquent, au style si vif et si mordant. Nous sommes loin de partager les convictions politiques de M. Herzen et de M. Ogarew, son intelligent et loyal collaborateur; ils sont socialistes; nous, nous considérons la monarchie constitutionnelle et modérée comme le meilleur des gouvernements. Mais il est impossible de ne point rendre une éclatante justice, non-seulement aux talents si remarquables de MM. Herzen et Ogarew, mais encore à leur haute loyauté et à leur désintéressement, si peu commun à l'époque où nous vivons. La bureaucratie russe et la camarilla se seraient estimées

heureuses d'acquérir à tout prix, si elles le pouvaient, la condescendance de MM. Herzen et Ogarew, et encore plus de leur voir cesser leurs publications. Encore une fois, malgré la différence de nos opinions politiques, nous ne saurions assez rendre justice à leurs talents, leur loyauté et leur persévérance. Ils publient de temps en temps un recueil intitulé : *Voix venues de la Russie*, où ils impriment les articles qu'on leur envoie. Depuis 1855, ils publient tous les ans un volume intitulé : l'*Etoile polaire.* Tous les quinze jours ils font paraître à Londres, en russe, un journal intitulé la *Cloche* (*Kolokol*), auquel, depuis les derniers mois de 1859, se trouve annexée de temps en temps une feuille intitulée : *La mise en jugement* (*Pod soud*), où ils signalent et livrent à l'opprobre de l'opinion publique les actes d'injustice et de malversation, commis en Russie et arrivés à leur connaissance. Dans l'état de barbarie et de vénalité où se trouvent plongés, en Russie, les tribunaux et l'administration, le journal la *Cloche* est devenu la cour de cassation de l'opinion publique : les jugements iniques des tribunaux y sont soumis à examen; la

Cloche poursuit les malversations des fonctionnaires, quels que soient leur position élevée et leur crédit à la cour. MM. Herzen et Ogarew, avec une parfaite loyauté, en imprimant les pièces de l'accusation, ne se refusent jamais à imprimer celles de la défense; ils se constituent noblement les rapporteurs des affaires en question auprès de l'opinion publique. Les malheureux, les opprimés, ne trouvant point justice en Russie, ont recours à la *Cloche*, laquelle fait parvenir à l'opinion publique l'exposé de leurs griefs et de leurs malheurs. Aussi n'y a-t-il point de province en Russie, si éloignée qu'elle soit, où il ne circule un nombre plus ou moins considérable des publications de M. Herzen, lequel jouit dans notre pays de la popularité la plus étendue et la mieux méritée (1).

---

(1) Il a paru dernièrement, en russe, un plat et sot pamphlet contre M. Herzen. Cette publication de cabaret, payée par la police, est due à la plume du ci-devant censeur dont nous avons parlé à la page 182, l'un des hommes les plus bêtes de la Russie. L'on y reconnaît le débit considérable des

Le gouvernement russe aura beau changer et modifier ses règlements de censure; il aura beau varier dans sa politique intérieure cinq ou six fois par an, comme c'est le cas aujourd'hui; il aura beau émettre en paroles et faire imprimer dans les journaux étrangers des phrases libérales, tout en conservant chez lui une administration et une soi-disant justice, vénales et odieuses toutes les deux : tout cela ne conduira qu'à un développement, toujours de plus en plus croissant, de la presse russe à l'étranger. L'exemple des dernières années, si néfastes, du règne de l'empereur Nicolas prouve jusqu'à la dernière évidence que la sévérité, les rigueurs, les cruautés même, n'ont jamais pu mettre obstacle à l'introduction et à la circulation des livres pro-

---

publications de M. Herzen; mais ne voulant point avouer leur introduction en Russie par la frontière européenne, M. Yéloghine a eu l'idée comique de dire que ces livres avaient été apportés par les vaisseaux américains et anglais, venus à l'embouchure du fleuve Amour. Nous pouvons assurer M. Yéloghine que les publications de M. Herzen se trouvent en vente à Saint-Pétersbourg même, pour ainsi dire sous le nez des chefs de la police.

hibés. Au lieu de continuer une lutte impossible et peu digne d'un gouvernement sérieux, il vaudrait mille fois mieux accorder aux Russes le droit de discuter, avec modération et convenance, toutes les questions relatives au bien du pays. Supprimer la censure préventive, accorder la liberté de la presse avec une loi répressive et même sévère, serait bien plus intelligent et bien plus digne que de s'épuiser, vis-à-vis de la presse étrangère, en efforts stériles et par conséquent ridicules. La bureaucratie et la camarilla craignent la presse, qui aurait contrôlé leurs actions et mis leurs méfaits au grand jour. Tant que la censure préalable existera en Russie, jamais l'empereur Alexandre n'arrivera à connaître toutes les infamies commises en son nom par ceux auxquels il délègue son autorité, et dont, en réalité, le pouvoir surpasse le sien.

XV.

DU CLERGÉ RUSSE.

On attaque souvent et vivement le clergé russe : en effet il y a bien des choses à dire, mais aussi la position de ce clergé est fort pénible. Est-il juste, est-il loyal de s'en prendre à la victime, au lieu de demander compte au coupable de sa conduite? Le coupable, — c'est le gouvernement russe. En Europe, l'on croit à tort que l'empereur de toutes les Russies est le chef de la religion dans son pays. C'est une idée complètement erronée. L'empereur est le protecteur temporel du clergé, mais le chef de l'Eglise, — c'est Jésus-Christ (1). Le pouvoir d'interpré-

(1) Il n'est arrivé qu'à un seul souverain russe de se considérer comme le chef de la religion, et même de témoigner, en cette qualité, l'intention de *célébrer la messe*. Ce fut à l'empereur Paul; mais

ter les dogmes réside dans les conciles oecuméniques, et celui d'administrer l'Eglise, dans la religion d'Orient, est déféré aux patriar-

---

ce malheureux prince, on le sait, n'avait point l'intelligence saine. Les personnes de son entourage n'osaient s'opposer à ses lubies, et souvent il leur arrivait d'exploiter ces dernières à leur propre profit. Heureusement il y avait à la cour de Paul un homme d'une intelligence supérieure, dont le dévouement à son souverain et bienfaiteur reposait, non sur un calcul d'intérêt privé, mais sur le sentiment de la reconnaissance. C'était le comte Rostoptchine (depuis si célèbre par le patriotisme qui, en 1812, lui fit brûler Moscou et mettre le feu à ses propres maisons). Rostoptchine, sachant qu'en attaquant de front la lubie de Paul, il ne l'y ferait point renoncer, prit un moyen habile. Il lui dit : „Sire, un prêtre, dans notre religion, ne saurait „être marié qu'une seule fois; vous êtes marié „pour la seconde fois, il vous est donc impossi„ble de pouvoir célébrer la messe.“ Paul lui répondit : „Vous avez raison, mon cher,“ et renonça à son projet.

L'empereur Nicolas, même dans les moments où le fétichisme de sa propre personne arrivait chez lui à un point culminant, ne s'est pourtant jamais considéré comme le chef de l'Eglise. Il est vrai qu'il lui arrivait d'agir comme s'il l'avait été.

ches, représentés en Russie par le synode, sous l'autorité duquel l'Eglise se trouve administrée par l'ordre sacré le plus élevé, celui de l'épiscopat. (Il y a dans la religion orthodoxe orientale trois degrés d'ordres sacrés : le diaconat, la prêtrise, l'épiscopat, et ce dernier ordre se trouve partagé en quatre catégories : les évêques, les archevêques, les métropolitains et les patriarches.) Depuis l'introduction du christianisme en Russie, en 988, le métropolitain de toutes les Russies fut, pendant sept siècles, le suffragant du patriarche de Constantinople. Le 23 janvier 1589, le métropolitain de Moscou et de toutes les Russies fut élevé, par les patriarches d'Orient, à la dignité de patriarche et en acquit tous les droits. Jusqu'à Pierre Ier, le pouvoir spirituel, placé sous la protection temporelle des souverains, souvent influencé par eux, conserva cependant une indépendance complète pour tout ce qui touchait à l'administration intérieure de l'église. Non-seulement le clergé, mais encore les nombreux serfs appartenant à ce dernier, se trouvaient soumis exclusivement à la juridiction spéciale du patriarche dans toutes les

affaires civiles, ainsi que dans toutes les affaires criminelles non politiques. L'antique droit de l'Eglise primitive de procéder à l'élection des prêtres et des évêques, s'était en partie maintenu en Russie, dans les provinces qui avaient appartenu à l'ancienne république de Novgorod. Là, jusqu'au dix-septième siècle, les paroissiens procédaient à l'élection de leurs prêtres, et le chef du diocèse les confirmait ou bien les repoussait. Dans ce dernier cas, il y avait lieu à une nouvelle élection. Les évêques et les abbés des couvents, dans toute la Russie, étaient nommés par le patriarche, suivant son bon plaisir; mais le patriarche lui-même était élu, et son élection avait lieu dans des formes solennelles. A la mort d'un patriarche, les métropolitains, les archevêques, les évêques, les abbés des couvents de première classe (*stavropighialnyii monastyri*) se réunissaient à Moscou, élisaient trois candidats et déposaient leurs noms, chacun sur un bulletin séparé, sur le maître-autel de la cathédrale de l'Assomption. Après une messe solennelle, le doyen des métropolitains, administrateur (*ad interim*) du patriarcat, pre-

nait au hasard l'un des trois bulletins, et celui dont le nom s'y trouvait inscrit était proclamé patriarche de toutes les Russies.

A la mort d'Adrien, le onzième et dernier patriarche de Russie, décédé en 1699, Pierre I[er] nomma un administrateur du patriarcat, et laissa la dignité de patriarche vacante pendant vingt-deux années. Au moment de conclure la paix avec la Suède, libre de soucis extérieurs et raffermi à l'intérieur, il se décida à abolir le patriarcat, et le remplaça, le 25 janvier 1721, par un synode composé de membres inamovibles et de membres temporaires. Il y a aujourd'hui trois membres inamovibles de droit : ce sont les métropolitains de Saint-Pétersbourg, de Kiew et de Moscou (1); il y a des membres nommés à vie, ce qui veut dire, en Russie, tant qu'il plaîra au gouvernement de les laisser siéger; enfin il y a des membres nommés

(1) Il faut entendre : *inamovibles à la russe.* Sous le règne de l'empereur Nicolas, S. Em. Mgr. Philarète, métropolitain de Moscou, ayant émis des opinions qui déplaisaient à l'empereur, reçut l'avis officiel que sa présence était indispensable dans son

pour une année. Une administration ainsi composée ne renferme guère d'éléments d'indépendance et ne saurait apporter d'obstacles à la volonté du gouvernement : mais Pierre Ier ne s'en contenta point. Il plaça auprès du synode un fonctionnaire laïque, amovible et révocable à volonté, comme tous les dignitaires russes, et *sans le contre-seing duquel aucune mesure prise par le synode, aucune opinion émise par lui, n'a de valeur ni d'effet.* Les biens du clergé, placés depuis 1708 sous une administration spéciale composée de fonctionnaires laïques, furent confisqués par Pierre III en 1762. Cette mesure fut l'une des causes de la chute si rapide et si facile de Pierre III : le clergé en masse ayant pris parti contre lui en faveur de l'impératrice Catherine. Cette princesse, en montant sur le trône, s'empressa de restituer au clergé tous ses biens ; mais

---

diocèse, et qu'il ne devait point le quitter. Or, le synode résidant à Saint-Pétersbourg, l'illustre prélat se vit privé par le fait de son droit d'y siéger, et resta dans cette position tant qu'il plut à l'empereur de l'y laisser.

deux ans après, en 1764, elle gagna, par le don de sommes considérables, la plupart des archevêques et des évêques russes, qui lui adressèrent une pétition, pour la prier de leur épargner les soucis mesquins de l'administration de biens temporels. Cette pétition fut acceptée par Catherine à titre de voeu unanime du clergé; les biens de ce dernier, comptant plus de deux millions de serfs (environ 1,100,000 serfs mâles), furent définitivement réunis aux domaines de la couronne; une partie de ces serfs furent distribués aux favoris de Catherine et aux personnages influents de sa cour, et le clergé eut un budget payé par l'état (1).

(1) Il y avait en Russie des couvents immensément riches; celui de la Trinité, fondé par saint Serge, à soixante-quatre verstes de Moscou, possédait plus de cent mille serfs mâles.

En 1764, dans tout le haut clergé, une seule voix s'éleva contre la confiscation des biens ecclésiastiques : ce fut celle d'Arsène Maçéiéwicz, métropolitain de Rostow et de Jaroslaw, doué d'une énergie inébranlable. Ses collègues, auxquels il reprochait de s'être laissé corrompre, lui firent son procès en plein synode, le condamnèrent, comme

Le clergé russe est complètement livré à la merci du gouvernement; non-seulement aucune indépendance ne lui est accordée, mais encore les délits commis par ses membres sont punis arbitrairement. Les prélats les plus haut placés sont exposés à se voir brisés par la main de fer du despotisme. Il y a une trentaine d'années, Mgr. Irénée, archevêque d'Irkoutsk, s'étant pris de discussion avec le gouverneur général de la Sibérie orientale, Lavinski, un colonel aide de camp de l'empereur, M. Gogel, et un colonel de gendarmerie, M. Briantchaninow,

---

rebelle au pouvoir souverain, à être dégradé de ses dignités ecclésiastiques, et l'envoyèrent, en qualité de simple moine, en exil perpétuel dans un couvent éloigné. Ayant continué à protester, il fut ensuite déchu du titre de moine, exclu des ordres, déclaré laïque, et, sous le nom d'André *Vral* (le *radoteur*), enfermé à la forteresse de Réval, en Esthonie, dans une casemate froide et humide où il passa environ quinze années, jusqu'à sa mort. Sur la fenêtre de son cachot se trouvait en permanence un bâillon de fer, pour le lui appliquer sur la bouche s'il osait continuer à protester. Voilà le libéralisme de Catherine II.

furent envoyés de Saint-Pétersbourg pour mettre d'accord les chefs des deux pouvoirs, spirituel et temporel, dans la Sibérie orientale. La négociation ne fut point longue; l'aide de camp de l'empereur fit saisir l'archevêque, lequel, enfermé *sous clef* dans une voiture à quatre places, fut conduit ainsi, par le colonel de gendarmerie, à travers cinq mille verstes, dans un couvent de la province de Vologda, où il fut relégué pour le reste de ses jours. On voit que si l'empereur Nicolas consentait à reconnaître Notre Seigneur Jésus-Christ pour le chef unique de l'Eglise, il agissait de manière à faire croire que le vicariat lui appartenait à lui-même!

Les prélats russes se trouvent sous la dépendance la plus complète du gouvernement. Placés dans la position de n'oser rien faire sans la permission de celui-ci; exposés, à la moindre velléité d'indépendance, à se voir exilés et emprisonnés, la plupart ont adopté pour ligne de conduite l'obséquiosité la plus humble envers le gouvernement et ses agents. Mais ils prennent amplement leur revanche sur le clergé de leurs diocèses, obligeant

celui-ci à observer en toute occasion, vis-à-vis d'eux, non l'attitude d'un fils envers son père, mais celle des esclaves envers leurs maîtres tout-puissants. La morgue, la hauteur insolente déployée par les prélats envers le clergé, envers celui des campagnes surtout, ne saurait s'exprimer : elle révolte l'âme. L'absence de l'indépendance engendre bien des vices. Obligés de flatter les hommes puissants de l'état, de ramper devant eux, les prélats se consolent par la vénalité, et trouvent dans le confort de la vie privée un adoucissement aux blessures de leur amour-propre. Il y a des prélats dont l'avidité est devenue proverbiale, et leurs exactions font scandale, même en Russie. Nous aurons des faits curieux à citer là-dessus dans nos mémoires. La bureaucratie, qui s'infiltre partout en Russie, a pris complètement possession des consistoires diocésains (*éparhialnyia konsistorii*), où se trouve concentrée l'administration des diocèses. Là tout se vend et tout s'achète, suivant le beau modèle de l'administration russe. Les tournées accomplies dans leurs diocèses par les évêques, accompagnés de leur suite, se transforment

souvent, pour le pauvre clergé inférieur, en véritables *razzias*.....

La position du clergé inférieur est bien pénible. Dans les villes elle est encore tant soit peu tolérable, mais la position du clergé des campagnes est affreuse. Pauvre, éloigné de toute ressource intellectuelle, souvent traité par les propriétaires voisins avec un manque d'égards véritablement indigne, son existence n'est qu'une longue suite de souffrances. Jusqu'à nos jours, les prêtres des campagnes ont dû cultiver eux-mêmes leurs terres, ou bien recevoir une pension de leurs paroissiens. Depuis une dizaine d'années, on introduit successivement dans les diverses provinces l'usage de faire rétribuer les prêtres par l'état. Cette mesure est excellente en principe; mais le chiffre des émoluments assignés est insuffisant, et ne saurait soustraire les prêtres des campagnes à la dure dépendance de leurs paroissiens.

Soumis, sans restriction ni réserve, sans garanties aucunes, au bon plaisir des évêques, le clergé inférieur est traité par eux, ainsi que nous l'avons dit, en véritable es-

clave; un pauvre prêtre, souvent chargé d'une nombreuse famille et n'ayant pour vivre que ses modestes revenus, se trouve exposé, au moindre caprice de son évêque, à perdre sa place, à devoir remplir, suivant le bon plaisir de l'évêque et tant qu'il plaira à ce dernier, les humbles fonctions de sous-diacre; enfin, à voir sa famille réduite à la mendicité. Sans appui, sans ressources, il est obligé de se prosterner en tremblant devant son chef tout-puissant, et de baiser la main de celui qui le traite avec la hauteur la plus dédaigneuse. Peut-on blâmer ces malheureux? Est-il juste, est-il loyal de leur adresser des reproches, de leur jeter l'outrage? Non, il faut les plaindre et prier Dieu d'éclairer le gouvernement russe, qui ne comprend point que la déconsidération dans laquelle il a plongé le clergé rejaillit sur la religion, et contribue à ébranler les plus fortes d'entre les colonnes sur lesquelles repose l'ordre social. Il y a à ce sujet les détails les plus curieux dans une brochure russe anonyme, écrite par un membre éclairé et honorable du clergé russe, et imprimée à

Leipzig (1). Nous regrettons vivement que cette brochure n'ait point été traduite en français : elle aurait fait rougir le gouvernement russe, aux yeux de l'Europe civilisée, de l'état indigne dans lequel il a plongé le clergé de son pays, au grand détriment de la religion et de sa propre sécurité.

L'une des causes de l'aversion mutuelle des évêques et du clergé de leurs diocèses consiste en ce que les prêtres et les diacres, c'est-à-dire le clergé séculier, appelés en russe *clergé blanc* (*béloié douhovénstvo*), doivent être mariés, tandis que les évêques sont pris exclusivement parmi les moines, dans le clergé régulier, en russe *clergé noir* (*tchërnoié douhovénstvo*), voué au célibat. Un évêque, le plus souvent, n'ayant point été marié avant son entrée dans les ordres, ne saurait comprendre ni apprécier les besoins et les exigences de l'existence d'un prêtre marié, d'un prêtre souvent chargé d'une nom-

(1) *La description du clergé des campagnes* (*opissanié sélskaho douhovénstva*), brochure publiée par M. Franck, libraire-éditeur. Paris, rue Richelieu, 67.

breuse famille. De plus, un prêtre, à moins de devenir veuf, de quitter le clergé séculier et de se faire moine, ne pouvant aspirer à l'episcopat, l'évêque, son chef tout-puissant, le regarde comme un être d'une nature inférieure, et le traite avec hauteur et dédain.

Dans l'Eglise primitive, les évêques étaient pris indistinctement parmi les moines comme parmi les prêtres mariés, et l'on a vu souvent des évêques engagés dans les liens du mariage. Pourquoi, en Russie, interdirait-on aux prêtres mariés l'accès à la dignité épiscopale? L'on est d'autant moins fondé à le faire, qu'un évêque se trouve nécessairement et inévitablement en contact avec les intérêts temporels de ce monde, auxquels le moine a fait le voeu solennel de renoncer pour se considérer comme civilement mort, tandis qu'un prêtre, dans l'église d'Orient, ne profère point ce voeu; il est obligé d'être marié, il a le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels. Enlever aux moines la chance d'àrriver à l'épiscopat serait un moyen infaillible de diminuer considérablement le nombre des moines, classe

fainéante, dépravée, et, après la bureaucratie, la plus nuisible qui existe en Russie.

Il serait également bon, à notre avis, de revenir aux principes de l'Eglise primitive, et de ne plus imposer aux prêtres du culte oriental orthodoxe l'obligation expresse de contracter mariage. Pourquoi ne leur serait-il point permis de garder le célibat, si cela peut leur convenir?

L'une des principales causes de l'infériorité morale du clergé russe vis-à-vis du clergé des autres cultes chrétiens, réside dans l'organisation défectueuse des séminaires, où les études sont incomplètes, insuffisantes, dirigées d'après un système tout à fait arriéré. Il faudrait abolir les séminaires, et instituer des cours de théologie aux universités et aux gymnases, en accordant à tous ceux d'entre les moines et les prêtres qui se trouveraient munis d'un diplôme universitaire, le droit de pouvoir arriver à l'épiscopat, droit réservé aujourd'hui exclusivement aux élèves des académies ecclésiastiques.

Le gouvernement russe, dans l'intérêt bien entendu de la religion orthodoxe orientale

comme dans le sien propre, devrait sérieusement songer à relever la position sociale du clergé orthodoxe. Or, l'on ne saurait y arriver sans restituer à ce clergé une indépendance, laquelle, sans lui permettre d'intervenir dans les affaires politiques, lui procurât le moyen d'administrer l'Eglise orthodoxe d'une manière convenable et digne, en plaçant sur un pied respectable ce clergé, aujourd'hui enrégimenté comme un bataillon et souvent traité à la militaire. Laisser le clergé dans une position humiliante, c'est vouloir prolonger sa déconsidération, laquelle rejaillit inévitablement sur la religion elle-même. Déconsidérer la religion, c'est démoraliser la nation, et démoraliser la nation, c'est saper les bases de l'ordre social. Que le gouvernement russe y songe bien!

Nous croyons que le meilleur moyen de rendre au clergé une indépendance complète sous le rapport spirituel, consisterait dans le retour, en partie, au système électif de l'Eglise primitive, en adoptant les mesures suivantes :

1) Les évêques seraient choisis par le gouvernement, sur une liste de trois candi-

dats présentés par le clergé du diocèse, qui pourrait élire à volonté, soit des membres du clergé séculier, soit des moines.

2) Un évêque, à moins d'une démission volontaire, ne pourrait jamais être privé de ses fonctions, ni éloigné de son diocèse, sans un arrêt du synode, prononcé par un jugement en séance solennelle.

3) Le synode serait composé des trois métropolitains de Saint-Pétersbourg, de Kiew et de Moscou, comme c'est le cas aujourd'hui, et de plus, de six ou sept archevêques ou évèques, élus par leurs collègues au scrutin public. Une fois élus, ces six ou sept prélats devraient renoncer à leurs diocèses, deviendraient membres du synode à vie, et recevraient le titre et les honneurs de métropolitains, avec des émoluments considérables, afin de pouvoir convenablement soutenir leur rang.

4) Le procureur du synode devrait avoir pour unique soin de veiller à empêcher l'immixtion du clergé dans les affaires politiques et temporelles, sans pouvoir se mêler en rien de l'administration de l'Eglise, et encore moins des questions relatives au pouvoir spirituel

5) Tous les six ans, à Moscou, se réunirait un concile général de toutes les Russies, composé de tous les métropolitains, archevêques et évêques, d'abbés (*igoumène*) des principaux couvents, et d'un certain nombre de prêtres, élus par le clergé des villes et par celui des campagnes. Le synode rendrait compte au concile de son administration.

6) Il faudrait abolir les séminaires, et instituer des cours de théologie aux universités et aux gymnases.

7) Il faudrait déclarer aptes à être élevés à l'épiscopat, tous les ecclésiastiques, moines ou prêtres, qui se trouveraient munis d'un diplôme universitaire.

Il va sans dire qu'il faudrait pratiquer la liberté de conscience la plus large, la conscience devant rester un sanctuaire inaccessible à tout pouvoir humain, un sanctuaire dont Dieu seul a la clef, et dont il est le seul et unique juge. Les persécutions, les mesures de rigueur, n'ont jamais converti personne, et ont toujours eu pour résultat infaillible de relever la croyance contre laquelle elles se trouvaient exercées, de lui donner une force et une vie nou-

velles. Dévoué de coeur et de conviction à notre sainte mère l'Eglise orthodoxe orientale, la vraie Eglise de Jésus-Christ, nous aurions cru lui adresser l'injure la plus cruelle, lui faire l'outrage le plus sanglant, si nous pouvions supposer un seul instant que pour son maintien et sa prospérité elle puisse avoir besoin de gendarmes, de geôliers et de bourreaux! Elle n'a besoin que de la protection divine et de la liberté civile, cette liberté dont l'Evangile est la source sacrée comme il en est l'expression la plus sublime.

Nous supplions le gouvernement russe de porter enfin une attention sérieuse sur l'état déplorable du clergé, état dont la responsabilité, devant le tribunal de l'Eternel, n'incombe point à ce clergé, mais au gouvernement lui-même. Nous le supplions de faire sortir enfin le clergé russe de la situation pénible et humiliante où il l'a réduit, et de le placer dans une position convenable, une position digne des serviteurs de Dieu.

XVI.

DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Le gouvernement russe procède, en fait de liberté de conscience, comme il agit en général dans toutes les branches de l'administration, par bonds et caprices, et, en définitive, avec l'arbitraire le plus absolu. La liberté de conscience se trouve inscrite dans les lois, et même dans les lois fondamentales de l'empire, mais de toutes ces lois fondamentales il n'y en a qu'une seule d'observée : celle qui confère à l'empereur le droit de faire tout ce qui lui plaît. Le gouvernement russe, au lieu d'adopter la liberté de conscience pour maxime politique et pour règle de conduite, ainsi qu'il incombe à tout gouvernement véritablement civilisé et conforme aux besoins de l'époque, en prend ce qu'il veut, l'accorde en partie aux uns et la refuse aux autres, suivant son bon plaisir.

Ainsi les luthériens, les musulmans, les païens jouissent d'une liberté de conscience complète; les catholiques romains, tout en exerçant librement leur culte, se voient souvent en butte à des persécutions; les israélites, avec une complète liberté de culte, se voient privés de la plupart des droits civiques, si peu nombreux cependant, accordés à tous les sujets russes, même aux païens; enfin, les sectaires de l'Eglise orientale, auxquels le libre exercice de leur culte est interdit, se voient obligés de le pratiquer en cachette, en payant la police. En réalité, la liberté de conscience en Russie existe sous le manteau de la vénalité bureaucratique, jusqu'au moment d'une *razzia* administrative, qui passe comme un ouragan, semant le désastre et la ruine sur son passage, et une fois l'ouragan passé, la vénalité reprend ses droits ordinaires. C'est un ordre de choses odieux, indigne d'un grand pays, indigne d'un prince honnête homme comme l'empereur Alexandre II. La liberté de conscience constitue le droit le plus sacré de l'homme, le droit le plus inaliénable : Dieu seul peut lui en demander compte.

Nous ne parlerons point ici du règne de l'empereur Nicolas, de son intolérance, de ses cruautés, de sa demi-folie. Son règne appartient à l'histoire, et nous ne parlons que du temps présent. Le dualisme qui existe dans le gouvernement russe depuis les six années de règne du nouveau monarque, cette lutte permanente entre les bonnes intentions du souverain et les tendances détestables de la bureaucratie et de la camarilla, se reproduit dans la question de la liberté de conscience comme dans les autres. L'empereur veut le bien, et par conséquent les réformes, qui seules peuvent faire sortir la Russie du bourbier où elle croupit; la bureaucratie et la camarilla veulent à tout prix la maintenir dans ce bourbier, qui pour eux équivaut à une véritable Californie. C'est une lutte à mort, où l'empereur ne pourra triompher définitivement qu'en brisant la camarilla, en abattant la bureaucratie, et en introduisant en Russie un régime nouveau, un régime basé sur l'opinion publique. Si l'empereur ne se décidait point à le faire, si les forces lui en manquaient, les événements de l'avenir, dans leur marche irrésistible,

briseront le régime actuel, et cet excellent souverain, qui pouvait et qui peut encore se placer à la tête des événements pour les diriger, sera emporté par le flot des circonstances. Heureux alors s'il parvient à surnager!

Pour faire voir ce que peuvent se permettre la bureaucratie et son instrument, la police politique, même à une époque où le gouvernement russe travaille à l'émancipation des serfs, et où les journaux européens sont remplis d'éloges adressés à ses tendances libérales, nous citerons un fait arrivé en 1858, dans la province de Vitebsk, en Russie-Blanche. Nous en empruntons le récit au numéro du 15 février 1860 du journal russe de Londres, *la Cloche*.

„Dans la province de Vitebsk, les paysans du village de Dziernowicz, appartenant à M. Antoine Korsak, ayant professé jadis la religion grecque-unie, avaient embrassé, au dix-huitième siècle, la religion catholique romaine. En 1848, l'église de leur village fut transformée par le gouvernement en une église de la religion orientale, et les paysans déclarés orthodoxes. Ils se mirent alors

à fréquenter l'église du village voisin de Siedlow, mais celle-là fût bientôt fermée par ordre du gouvernement, et le curé, le père dominicain Pierre Çeçerski, éloigné de la localité. Le gouvernement envoya à Dziernowicz un prêtre orthodoxe, lequel, pour un tribut que lui payaient les paysans, informait l'archevêque de Poloçk et de Vitebsk que ses paroissiens accomplissaient avec exactitude leurs devoirs religieux, tandis qu'au contraire ils ne mettaient point les pieds à l'église, et faisaient célébrer secrètement les cérémonies de mariage et de baptême par les prêtres catholiques romains, qui, dans ce but, accomplissent de temps en temps, sous le voile du mystère, la tournée des provinces occidentales.

En 1857, ayant entendu parler de la bonté du nouveau souverain et de ses tendances généreuses, les paysans de Dziernowicz lui adressèrent une pétition, pour solliciter la permission de professer publiquement le culte catholique romain. Cette pétition leur ayant été renvoyée par la commission des requêtes, ils en adressèrent de nouvelles à l'empereur et à M. Lanskoi, ministre de l'inté-

rieur. Le ministre ordonna à M. Kolokoltsow, gouverneur de Vitebsk, d'arranger cette affaire. Le gouverneur, après en avoir conféré avec l'archevêque, envoya à Dziernowicz le colonel de gendarmerie de la province, M. Losew, et l'un des conseillers de la régence provinciale, M. Govorovitch, auxquels l'archevêque adjoignit plusieurs prêtres. Cette mission arriva à Dziernovicz, et, soutenue par la police locale, procéda à une enquête, accompagnée de coups de poing, de coups de bâton et de coups de verges. Le nommé Vikénti, aide-chirurgien de l'hôpital du village, ayant avoué être l'auteur des pétitions adressées à l'empereur, eut une dent cassée à coups de poing et fut fouetté de manière à ne pouvoir marcher pendant plusieurs jours. Sa femme, enceinte, fut soumise à un interrogatoire et fit une fausse couche. Une autre femme du village, également enceinte, après avoir subi un interrogatoire, fit une fausse couche et mourut le lendemain. Vikénti et trois autres furent envoyés à la prison de la ville de district, et condamnés aux travaux forcés dans une forteresse. Pendant cette enquête, le colonel de

gendarmerie fit réunir les paysans chefs de familles, et leur dit : „Le czar veut absolument vous voir devenir orthodoxes; pourquoi y apportez-vous tant d'obstination?" Les paysans répliquent : „Nous sommes les sujets fidèles du czar; nous acquittons les impôts; nous prenons part à la conscription; au besoin nous aurions donné notre sang pour le czar, mais nous voulons rester fidèles à la religion de nos pères. — Alors vous êtes des rebelles, s'écrie le colonel de gendarmerie, vous ne voulez point obéir au czar! Livrez-moi, sur-le-champ, les chefs de cette rébellion, sinon vous irez tous en Sibérie, et vous ne reverrez ni vos femmes ni vos enfants!" Les paysans répondent : „Nous sommes tous chefs de la rébellion, nous sommes tous catholiques, nous sommes tous prêts à aller en Sibérie et même à mourir, mais nous ne changerons point de religion." Le colonel s'écria : „Mais vous avez été à l'église! vous avez reçu la sainte communion de la religion orthodoxe!" — „Je crois bien que nous avons été à l'église, répliquent les paysans, l'on nous a entourés de troupes; l'on nous a poussés vers l'église,

l'on nous y a fait entrer les baïonnettes dans les reins; ceux d'entre nous qui se cramponnaient aux portes pour ne point entrer, ont reçu des coups de baïonnettes : ils en portent les traces que vous pouvez voir. Pour ce qui en est de la communion, une fois dans l'église, l'on nous battait, l'on nous saisissait par la tête; après nous avoir souffletés, l'on nous ouvrait la bouche, et l'on y introduisait de force la communion, sans faire attention qu'aucun de nous n'avait été à confesse, et que nous avions déjeuné le matin!"

En juin de la même année 1858, l'on vit arriver dans la province de Vitebsk le sénateur Stcherbinine, chargé d'inspecter cette province en général, et d'amener à une solution satisfaisante l'affaire de Dziernowicz en particulier. Il engagea M. Lopaçinski, maréchal de noblesse du district où cette orgie de despotisme avait eu lieu, à l'accompagner et à lui prêter aide : M. Lopaçinski eut le noble courage de refuser. Alors M. Stcherbinine se rendit à Dziernowicz, accompagné de six fonctionnaires. Dans la matinée du samedi 12 [24] juillet, les pay-

sans, réunis par ordre et entourés de troupes, virent paraître devant eux Stcherbinine en costume de sénateur, entouré de fonctionnaires revêtus de leurs uniformes. Stcherbinine annonça aux paysans que l'empereur ne leur permettait point d'être catholiques romains; qu'ils devaient professer la religion orthodoxe, et il ajouta : „La volonté du czar est sacrée. Le czar est le représentant de Dieu. Ce que Dieu est au ciel, — le czar l'est sur la terre. Ne point obéir au czar — veut dire désobéir à Dieu. Ainsi, mes enfants, vous ne devez point lutter contre la volonté divine, qui vous est exprimée par ma bouche. Le czar veut que vous soyez tous orthodoxes, par conséquent Dieu le veut. Obéissez.“ Les paysans, après avoir écouté cet étrange missionnaire entouré de la force armée, et l'avoir laissé professer jusqu'au bout son catéchisme à la fois mongol et bureaucratique (mais certes point orthodoxe), répondirent : „Excellence, nous avons toujours obéi au czar, nous avons toujours respecté sa volonté en tout ce qui ne touche point à notre conscience. Nous supplions qu'on nous permette de professer notre

religion, comme on le permet aux luthériens et même aux israélites, sans les poursuivre pour cela!"

Les fonctionnaires qui entouraient Stcherbinine s'approchèrent des paysans, et leur dirent : „Rendez hommage au czar dans la personne de son sénateur; allez vous agenouiller devant lui et lui baiser la main." Les paysans s'approchèrent, l'un après l'autre, du sénateur, s'agenouillant et lui baisant la main, et Stcherbinine donnait sa bénédiction à chacun d'entre eux. Après la fin de cette scène d'infâme sacrilége, tous ceux qui avaient baisé la main du sénateur et reçu sa bénédiction, furent déclarés orthodoxes et considérés comme ayant librement embrassé la religion orthodoxe. Le sénateur parti, la gendarmerie et la police locale restèrent sur les lieux, pour fouetter les récalcitrants et leur faire endurer toutes sortes de violences.

En notre qualité de fils dévoué de l'Eglise orientale orthodoxe, nous croyons de notre devoir sacré de publier des actions pareilles, afin de les mettre au pilori de l'opinion publique du monde civilisé. Comme nous l'avons dit plus haut, ce serait outrager notre

Sainte Eglise que d'admettre un seul instant qu'elle puisse jamais avoir besoin de gendarmes, de geôliers et de bourreaux. L'ignoble catéchisme du sénateur Stcherbinine est celui de la bureaucratie, mais non point de l'église orthodoxe, animée de l'esprit de charité et de douceur chrétiennes.

L'un des points où le gouvernement russe est le plus inconséquent, et où son inconséquence entraîne les suites les plus graves pour l'avenir du pays, c'est dans sa conduite et ses procédés envers les dissidents de l'église russe.

XVII.

DES DISSIDENTS DE L'ÉGLISE RUSSE.

La tendance à créer des sectes dissidentes, à y entrer, à en adopter les croyances avec énergie et fanatisme, a été de tout temps l'un des traits caractéristiques du peuple russe. Comprimé, depuis l'invasion mongole au treizième siècle et jusqu'à nos jours, sous un rude despotisme, l'opposition religieuse, chez lui, a toujours emprunté sa principale importance à ce sentiment d'opposition politique lequel le poussait à protester, d'une manière ou d'une autre, contre le joug qu'on lui imposait. Des hommes énergiques, à caractère indépendant et décidé à la fois, irrités contre le joug qui pesait sur eux, cherchaient une issue à leur mécontentement, un aliment à la haine qu'ils portaient à leurs oppresseurs, et se trou-

vaient, peu-à-peu, entraînés vers les sectes dissidentes de l'église russe.

Depuis l'introduction du christianisme en Russie, en 988, et jusqu'au dix-septième siècle, il avait surgi plusieurs sectes dissidentes, mais toutes se trouvaient éteintes au dix-septième siècle, lorsqu'un fait inattendu donna naissance aux sectes, qui, aujourd'hui, jouent en Russie un rôle secret, mais influent, et en échange de l'intolérance dont le gouvernement russe fait preuve à leur égard, menacent d'ébranler les colonnes de l'ordre social en Russie. Le patriarche Nikone, ami intime du czar Alexis et très-influent sur l'esprit de ce prince, était l'objet de la haine des boyards influents, lesquels, outre la jalousie qu'ils portaient au crédit du patriarche, ne pouvaient pardonner à ce dernier l'orgueil et la dureté dont il faisait preuve à leur égard. Nikone, trouvant, avec raison, que de graves erreurs s'étaient glissées dans la traduction des Livres Saints en slavon, faite au neuvième siècle, et que certains signes extérieurs de la foi avaient subi une modification arbitraire, voulut revenir aux traditions de l'Eglise primitive et

fit corriger les erreurs qui s'étaient glissées dans la traduction des Saintes-Ecritures en slavon. De hauts personnages de la cour de Moscou (comme les princes Havanski, Lvow, Myschetski), irrités contre l'orgueilleux et dur patriarche, attisèrent en secret le feu du mécontentement populaire, et une masse de peuple se prononça contre les réformes de Nikone. Il y eut même une levée d'armes dont le gouvernemeut eut peine à se rendre maître : ainsi le couvent de Solovetsk, situé sur une île de la Mer Blanche, soutint un siège de sept années contre les troupes du czar.

Nous commencerons par examiner la position actuelle de la secte, dite des *vieux croyans.* La secte des *vieux croyans* (*starovéry*) prit naissance à l'occasion des réformes du patriarche Nikone; elle n'est séparée de l'église orthodoxe russe que par des divergences ne touchant en rien aux dogmes; ainsi ils font le signe de la croix avec deux doigts au lieu de le faire avec trois doigts, comme nous le faisons, nous; ils considèrent comme un péché de se raser et comme un crime de se marier avec une personne d'une

autre croyance. Ils diffèrent avec nous dans leur manière d'apprêter le pain de la sainte communion, et de faire le tour extérieur de l'Eglise lors des processions religieuses. Après cela, l'impartialité nous oblige à dire qu'ils ont, généralement, plus de moralité que nos coreligionnaires de l'église orthodoxe russe; ils sont sobres, très-assidus aux offices religieux, quoique ces offices chez eux aient conservé la longue durée des offices religieux de l'ancienne Russie; enfin ils observent, avec le plus grand scrupule, les jeûnes si nombreux et si sévères de l'église d'Orient.

Les vieux croyans se trouvent partagés en *croyans qui ont des prêtres (popovstchintsy)* et en *croyans n'ayant point de prêtres* (*bézpopovstchintsy*). La grande difficulté qu'éprouvaient les dissidents, depuis Pierre I jusqu'en 1847 (époque de l'installation d'une métropole dissidente en Bukovine sur les frontières mêmes de la Russie), à avoir des prêtres, a donné naissance à la secte qui se passe des prêtres, ayant admis une fois pour toutes, que chaque chrétien se trouve apte,

à tour de rôle, à exercer les fonctions de ministre de Dieu.

Fortement attachés à leurs croyances, comme le sont toujours toutes les sectes persécutées, les vieux croyans mènent en général une vie retirée, sobre, austère, économe pour leurs propres besoins. Ceci leur fournit les moyens d'amasser des fortunes considérables, et quelques-uns d'entre eux possèdent même des fortunes immenses. Fanatiques comme le deviennent tous les gens condamnés à une lutte journalière et sourde en faveur de leurs idées, ces hommes si sobres, si économes, ne ménagent point l'argent lorsqu'il s'agit de propager leurs principes. Un serf fuyant le pouvoir de son maître, un bourgeois fuyant ses créanciers, un soldat déserteur, un criminel, un assassin même, trouvent chez les vieux croyans abri et nourriture, à la seule condition de professer la foi de leurs nouveaux protecteurs. De cette manière, le chiffre des vieux croyans est monté aujourd'hui à environ neuf millions, le septième de la population totale de l'empire. Ce nombre s'accroît tous les jours; il continuera à s'ac-

croître tant qu'il n'y aura point en Russie de régime régulier et civilisé, et il constitue un danger sérieux pour la religion de l'état, pour la religion orthodoxe. Possesseurs d'un nombre considérable de fabriques et d'établissements industriels, les vieux croyans tiennent sous leur influence, par l'appui du travail et du salaire, une partie de la population rurale et la grande majorité des ouvriers dans les villes. La police des villes et celle des campagnes, vénales au-delà de toute expression, non-seulement connaissent les lieux de refuge des individus protégés par les vieux croyans, mais encore les autorités de l'intérieur de la Russie portent-elles envie à ceux d'entre leurs confrères, qui ont beaucoup de vieux croyans dans le ressort de leur localité. „*Est-il heureux*, *NN.*, *d'avoir chez lui tant de starovéry!*“ disent les *tchinovniks* (employés russes) (1).

---

(1) Pour donner une idée des sentiments inspirés par les *tchinovniks* au peuple russe, nous citerons une anecdote. Un enfant, le petit-fils d'un paysan, disait à son aïeul : „Grand-papa, tu me dis que „le diable est bien méchant et bien mauvais :

Depuis les frontières de l'Autriche et des provinces danubiennes jusqu'au fin fond de la Sibérie, depuis le Caucase jusqu'à la Mer Blanche, les vieux croyans se trouvent répandus sur toute la surface de l'empire; ils ont leurs moyens de communication entr'eux; ils ont leurs itinéraires, leurs centres de réunion, leurs lieux de repos pour ceux d'entre leurs coreligionnaires qui voyagent. Le gouvernement russe est dans l'ignorance la plus complète de ces moyens de communication, de ces centres de réunion, de ces lieux de repos : la police urbaine et la police rurale les connaissent et se font payer cher leur discrétion par les sectaires. Les foires locales, si nombreuses en Russie, leur servent aussi de lieux de réunion, surtout les principales de ces foires, celles de Nijni sur le Volga et d'Irbite dans la province de Perm. Dans les villes, comme dans les bourgs, les maisons des riches sectaires sont bâties sur un plan tout particulier; il y a des réduits secrets,

---

„qu'est-ce donc que le diable?“ — „Mon enfant, „répondit le vieillard, le diable, c'est le principal „d'entre tous les *tchinovniks!*“

des souterrains habitables et bien aménagés, des communications souterraines d'une maison à l'autre; des corridors souterrains parfaitement bien combinés et donnant issue sur les champs, de manière à pouvoir permettre aux sectaires de communiquer entr'eux d'une maison à l'autre, et de pouvoir se sauver sans être vus. Les cours des maisons se trouvent fermées par des portes larges, épaisses, lourdes, garnies à l'extérieur de gros anneaux de fer dont le son retentit au loin. Le gouvernement envoie-t-il un fonctionnaire pour opérer une descente chez de vieux croyans, en admettant même que la police locale, ignorant la mesure prise par les autorités supérieures, n'ait point le temps de prévenir à l'avance les sectaires, comme elle le fait d'habitude — le fonctionnaire arrive, il frappe de l'anneau contre la porte : le son retentit au loin; une tête se montre à la fenêtre, aperçoit le fonctionnaire; soudain tous les sectaires qui ne sont point censés officiellement habiter la maison se cachent dans les réduits, dont les portes et les ouvertures sont immédiatement bien closes. Quelques minutes après, la porte-cochère est

ouverte, le fonctionnaire reçu avec force salutations, il entre dans la maison, il la parcourt, et n'y trouve rien d'insolite . . . . .

Les municipalités des villes, en Russie, étant électives, les marchands sectaires, pour la plupart fort riches, se font élire maires des villes (*gholova*), et en cette qualité ils exercent une grande influence sur leurs concitoyens : cette influence, ils la mettent complètement au service de leurs coreligionnaires; dans un pays de vénalité comme la Russie, ils font gagner à leurs coreligionnaires les procès qu'ils peuvent avoir; ils leur font décerner les fournitures que ces derniers désirent obtenir; ils leur évitent les vexations de police auxquelles tout homme pauvre se trouve exposé en Russie.

La presque totalité des sectaires se trouve inscrite, officiellement, sur les rôles des orthodoxes de l'église d'Orient. La loi russe exigeant de chaque orthodoxe d'aller à confesse et de communier au moins une fois tous les sept ans, ils paient le clergé orthodoxe pour les inscrire comme ayant soidisant été à confesse et à la communion; les riches paient pour les pauvres, et une partie

notable du clergé orthodoxe se trouve, malheureusement, à la solde des sectaires. Nous avons parlé, au quinzième chapitre de cet ouvrage, de la position dure et humiliante où le clergé russe, celui des campagnes surtout, se trouve plongé par le despotisme du gouvernement et par celui, peut-être plus lourd encore, de ses propres évêques; beaucoup d'entre les membres de ce malheureux clergé en sont, hélas, arrivés à perdre assez le sentiment de la dignité sacerdotale et de la crainte de Dieu pour se décider à trafiquer de leurs fonctions sacrées!

Les vieux croyans possèdent, dans toute l'étendue de l'empire, un nombre immense de chapelles secrètes, dont l'existence extralégale est une branche de revenu considérable pour la police. De plus ils possèdent, aux portes de Moscou, sous les noms officiels *d'hospices* et de *cimetières*, deux couvents véritables, les seuls où le gouvernement *tolère* ouvertement leur culte, tout en refusant cependant des prêtres et la hiérarchie ecclésiastique aux *Popovstchintsy* (vieux croyans avec prêtres). L'établissement de ces derniers, situé à la porte de Rogojsk, se

nomme le *cimetière de Rogojsk* (*Rogojskoié kladbistché*). L'établissement des *Bézpopovstchintsy* (vieux croyans sans prêtres) se trouve près de la barrière de Préobrajensk, et porte le nom de *cimetière de Préobrajensk* (*Préobrajenskoié kladbistché*).

Enfin, pour donner une idée de l'impossibilité où se trouve le gouvernement russe, avec son administration vénale et sa police vénale, d'arriver à connaître tout ce qui concerne un nombre aussi considérable de ses sujets, nous ajouterons qu'au su du gouvernement et de toute la Russie, les vieux croyans possèdent une imprimerie secrète et un dépôt central secret, mais qui doit être fort volumineux, de livres d'église. Le bruit public assure, comme si l'imprimerie serait située dans la province de Yaroslaw, et le dépôt central de librairie sectaire à Saint-Pétersbourg même, c'est-à-dire sous les yeux des chefs supérieurs de cette police politique qui coûte si cher à l'état, vexe tellement les citoyens et n'est d'aucune utilité réelle, ni politique ni sociale, tandis qu'avec la publicité le gouvernement russe serait arrivé à connaître tout ce qui se passe.

Il y a des vieux croyans en Gallicie (où ils ont fondé, comme nous allons le raconter, leur métropole); il y en a dans les provinces danubiennes, dans les environs de Constantinople et dans l'Asie Mineure, sur les rivages de la Mer Noire. Enfin il en existe dans la Prusse Orientale, sur les frontières du royaume de Pologne; ils y occupent un bourg appelé Alexandrovsk, et se trouvent en communication fréquente avec les sectaires de Saint-Pétersbourg et du nord de la Russie, tandis que les vieux croyans de la Gallicie et des provinces danubiennes ont des relations permanentes avec les sectaires de Moscou, avec ceux du centre et du midi de l'empire.

Pierre I avait, suivant son habitude, rudement sévi contre les sectaires, d'autant plus que la plupart des strélitz, la majeure partie de cette milice qui lui était si hostile, professaient le culte des vieux croyans. Ce fut sous Catherine II, seulement, qu'ils obtinrent le droit de porter témoignage devant la justice (en 1769); l'exemption de payer le double impôt, que leur avait imposé Pierre I (exemption accordée en 1782); enfin

le droit d'admission aux fonctions électives dans les municipalités des villes et des bourgs (en 1785). Ce dernier droit leur fut retiré, ainsi que l'autorisation de faire partie des deux premières guildes de la caste des marchands, par l'empereur Nicolas, en 1853. Ce prince alla plus loin encore : il déclara nuls tous les mariages des vieux croyans, et déclara illégitimes les enfants nés de ces unions. Ces mesures si rigoureuses furent rapportées sous le règne d'Alexandre II, mais l'on persiste toujours à refuser aux vieux croyans la reconnaissance légale et publique de leur hiérarchie ecclésiastique.

Sous Pierre I, les vieux croyans obtinrent, en 1724, du métropolitain orthodoxe des provinces danubiennes, la consécration d'un évêque qu'ils se donnèrent, et qui s'appelait Epiphanius. Après lui ils eurent, successivement, trois autres évêques, sacrés hors de Russie : 1) Anphinogène, 2) Anphimius et 3) Raphaël. A mesure que l'influence de la Russie s'étendait au loin, il leur devenait toujours de plus en plus difficile d'obtenir, des prélats orthodoxes residant à l'étranger, la consécration d'un évêque : la politique

du gouvernement de St. Pétersbourg y apporta des obstacles long-temps invincibles. Le célèbre prince Potemkine, esprit supérieur et perspicace, ayant été appelé, par Catherine II, en 1782, à gouverner la Crimée et les pays situés sur la rive septentrionale de la Mer Noire, provinces récemment réunies à la Russie, accorda aux vieux croyans, dans toute l'étendue des provinces soumises à son administration, une tolérance complète et l'autorisation d'avoir des prêtres. Au moment de sa mort il se trouvait en correspondance avec l'Impératrice, pour obtenir aux vieux croyans le droit d'avoir un évêque. Cette tolérance si sage et si politique finit avec la mort de Potemkine, en 1791.

Pendant ce temps un autre homme éminent, Platon, métropolitain de Moscou, travailla à établir une *union* entre les vieux croyans et les orthodoxes. Cette *union* fut décrétée sous Paul I, en 1800; elle s'appelle *iédinovérié*, mais bien peu de vieux croyans s'y rallièrent. Quatre causes mirent obstacle au succès de cette union : ce fut le refus de Paul d'accorder aux vieux cro-

yans-unis le droit d'avoir des évêques spéciaux ; l'ordre à eux donné, par l'empereur, de se soumettre à la direction spirituelle des prélats orthodoxes; enfin les refus si impolitiques de Paul d'autoriser le métropolitain Platon à accorder une amnistie complète à ceux d'entre les prêtres orthodoxes, qui avaient abjuré leur culte pour embrasser celui des vieux croyans, et la défense aux vieux croyans qui se faisaient passer, moyennant finance, pour orthodoxes, de déclarer leur culte publiquement pour prendre place dans les rangs de la nouvelle *union*. Cette union, si impolitiquement organisée, a reçu des vieux croyans une épithète fort juste : ils l'appellent *un piège* (*lovouschka*).

Justement irrités de l'oppression religieuse qui pesait sur eux, les vieux croyans ne cherchèrent qu'une occasion pour en secouer le joug. En 1812, lors de l'occupation de Moscou par les Français, tous les habitants de la vieille capitale la quittèrent, sauf un bien petit nombre. Les vieux croyans qui habitaient leur couvent de Préobrajensk firent partir, pour la province de Vladimir, leurs femmes, leurs filles et leurs trésors, mais

ils restèrent eux-mêmes à Moscou, et lorsque Napoléon entra au Kremlin, une députation de vieux croyans se présenta devant lui, et déclara : *qu'ils étaient les vrais chrétiens de l'ancienne église orthodoxe, orientale et apostolique*; *persécutés par le gouvernement de Saint-Pétersbourg, gouvernement tombé dans le schisme depuis le dix-septième siècle, ils venaient se réclamer de la protection du czar des Français.* L'empereur Napoléon leur garantit sécurité et tolérance, les recommanda au maréchal duc de Trévise, gouverneur-général de Moscou, et à leur demande, fit placer dans leur couvent un détachement de troupes pour les protéger contre les maraudeurs. Quelques jours après, l'on vit arriver à la porte du couvent de Préobrajensk une brillante cavalcade : c'était Napoléon, accompagné du roi de Naples, du vice-roi d'Italie, du prince de Neuchatel, des ducs de Vicence et de Trévise, et de plusieurs officiers-généraux. Arrivés à la porte du couvent, ils mirent pied à terre; Napoléon fut reçu par les anciens de la communauté, ayant à leur tête le premier des anciens, Alexis Nikoforow, qui présenta à l'empereur des

Français le pain et le sel, suivant l'antique usage russe . . . . .

Nous livrons ce fait aux méditations du gouvernement russe, en lui rappelant encore une fois qu'aucun gouvernement au monde n'a le droit de rien exiger de ceux, dont il opprime et violente les croyances religieuses, et qu'il dépend du gouvernement russe, en accordant aux vieux croyans une tolérance complète et la liberté publique de leur culte, de transformer, d'un trait de plume, neuf millions d'ennemis intérieurs, d'ennemis éminemment dangereux et animés d'une haine d'ailleurs parfaitement légitime, en citoyens paisibles, dévoués au gouvernement et utiles à la patrie. Qu'il y reflèchisse bien! Nous ne demandons pour les vieux croyans, et d'ailleurs eux-mêmes ne demandent que la liberté accordée, à juste titre, aux luthériens : celle d'exercer leur culte au grand jour et d'avoir des ministres de Dieu suivant leur rite.

Le gouvernement russe persistait toujours à refuser aux vieux croyans la reconnaissance publique de leur culte, malgré les avis et les conseils à lui donnés par tous

les hommes vraiment intelligents. Parmi ceux qui conseillaient au gouvernement russe une tolérance sage et éclairée, se trouvait l'un des prélats les plus éminents, l'un des prédicateurs les plus célèbres de l'église d'Orient, Mgr. Innocent, archevêque de Kherson et de la Tauride : nous l'avons entendu dire plus d'une fois à cet homme illustre, qui nous honora de son amitié.

Repoussés par le gouvernement russe, les vieux croyans, à force de chercher, ont fini par arriver à obtenir ce qu'ils voulaient : une hiérarchie ecclésiastique régulière.

A la fin du dix-septième siècle, plusieurs familles de vieux croyans avaient émigré de Russie en Moldavie, et s'étaient fixées en Bukovine (qui faisait alors partie de la Moldavie). Ils y fondèrent, à 7 kilomètres de la ville de Souczava, un bourg appelé en russe *Sokolintsy*, et en moldave Mittoka-Dragomirna; ils conservaient religieusement, avec leur culte, les moeurs, les habitudes, le langage et jusqu'au costume national russe, et à la suite du traité de Koutchouk-Kainardji, en 1775, la Porte ayant cédé la Bukovine à l'Autriche, cette puissance la réunit à la

Gallicie qu'elle avait acquise trois ans auparavant, par le premier partage de la Pologne, en 1772. Peu de temps après, d'autres dissidents russes qui avaient cherché un refuge en Turquie, voulant un abri plus sûr et plus civilisé, demandèrent et obtinrent, de Joseph II, en 1781, l'autorisation de venir se fixer en Bukovine, où ils fondèrent, à une trentaine de kilomètres du bourg dont nous avons parlé, et à une distance égale de la ville de Czernovicz, deux nouveaux bourgs, situés à un kilomètre environ l'un de l'autre, et à dix kilomètres de la ville de Séreth. Ces deux bourgs furent appelés, l'un *Klimovtsy*, et l'autre *Biélokiérnitsa* (source blanche, en moldave Fontana-Alba). Enfin, tout récemment, un quatrième bourg vient de s'élever à une trentainede kilomètres de Biélokiérnitsa : il est situé sur la petite rivière de *Méhidra*, dont il a pris le nom. Le gouvernement autrichien leur accorda le droit d'exemption de la conscription, celui d'élire eux-mêmes les anciens de leurs communes, et ne les soumit qu'à un impôt d'une modicité fabuleuse : ils paient en tout et pour tout environ un florin et demi (moins de quatre

francs) par famille, et ne sont tenus à aucune autre redevance.

Ce fut sur cette petite commune de coreligionnaires aujourd'hui composée de cinq à six mille habitants, que les vieux croyans de Russie, si nombreux et si riches, jetèrent les yeux pour la réalisation de leurs voeux. Mais aucun prélat orthodoxe, en Orient, ne voulait ordonner un évêque pour les vieux croyans. Ils arrivèrent, néanmoins, à leur but : ils commencèrent par obtenir du gouvernement autrichien l'autorisation d'avoir un métropolitain de leur rit. Cette autorisation leur fut accordée à la condition préalable de constituer pour ce prélat, sans aucune intervention de la part de l'Autriche, un revenu annuel, assuré, de douze mille florins. Les vieux croyans de Russie s'empressèrent de fournir bien au-delà de la somme demandée, et de plus ils firent bâtir un hôtel pour le prélat, et envoyèrent de riches dons à l'église du couvent de Biélokiérnitsa, dans lequel l'hôtel du métropolitain se trouve situé. Un archevêque grec, nommé Ambroise, qui avait occupé un siège épiscopal orthodoxe dans les provinces de

la Turquie d'Europe, et avait été déchu de ce siège par le patriarche de Constantinople, pour avoir, à ce qu'il disait, mis trop d'avarice dans ses dons aux pachas turcs, consentit à embrasser le rit des vieux croyans. En sa qualité d'archevêque légalement sacré, Ambroise n'avait plus besoin d'une ordination nouvelle; il arriva à Vienne, se fit reconnaître par le gouvernement autrichien en qualité de métropolitain des vieux croyans, et le 25 septembre 1846 il faisait son entrée solennelle à Biélokiérnitsa. Ayant pris immédiatement possession de son siège, il se hâta d'ordonner trois archevêques et deux évêques; l'archevêque Cyrille, qui resta auprès de lui et le remplaça deux ans après; Antoine, nommé archevêque de Vladimir et de toutes les Russies; Arcadius, nommé archevêque des vieux croyans en Turquie; Sofronius, nommé évêque de Simbirsk, et Konone, nommé évêque de Novo-Zybkovo. Les prélats Antoine, Sofronius et Konone s'introduisirent secrètement en Russie, et la parcoururent dans tous les sens procédant à l'ordination des prêtres de leur rit; de cette manière les vieux croyans arrivèrent au

but long-temps désiré par eux : celui d'avoir des prêtres et des évêques.

A l'époque où le comte Zakrevski était gouverneur-général de Moscou (1848-1859), les vieux croyans lui faisaient une forte pension; aussi l'archevêque Antoine, les évêques Sofronius et Konone venaient-ils souvent à Moscou, et y résidaient des semaines, quelquefois des mois. De temps en temps, la police faisait, bruyamment et avec le plus d'éclat possible, une descente chez quelque sectaire connu, en ayant bien soin de prévenir les prélats de ne s'y point trouver ce jour-là . . . . .

L'empereur Nicolas, furieux du tour que sa bonne et fidèle alliée l'Autriche venait de lui jouer suivant les habitudes de sa politique traditionnelle, jeta feu et flammes, cria, menaça et obtint enfin du cabinet de Vienne l'expulsion du métropolitain Ambroise et la suppression du couvent de Biélokiérnitsa. L'ordre en fut donné de Vienne, à la date du 22. février 1848, mais quelques semaines après une revolution éclatait dans la capitale de l'Autriche, le prince Metternich prenait la fuite, une constitution était

promulguée, et la liberté des cultes proclamée. Sur la base de cette constitution, la métropole de Biélokiérnitsa se trouva rétablie; seulement, le métropolitain Ambroise, peu considéré par son troupeau, se retira et fut remplacé par l'archevêque Cyrille. Ambroise était l'instrument dont les vieux croyans s'étaient servis pour arriver au rétablissement, dans leur rit, d'une hiérarchie ecclésiastique : une fois le but atteint, l'instrument fut brisé.

Le couvent de Biélokiérnitsa est, dit-on, splendide; le métropolitain, les prêtres et les moines mènent une existence largement défrayée; ce sont les vieux croyans de Russie, si nombreux et si riches, qui font les frais de ces dépenses. Le couvent de Biélokiérnitsa, but de leurs pélérinages, est vénéré par eux comme une Jérusalem nouvelle.

En décembre 1852, l'empereur François-Joseph, en parcourant ses états, visita la ville de Czernovicz. Le métropolitain Cyrille se présenta devant lui en grands habits pontificaux pour lui offrir ses hommages. François-Joseph lui demanda, par la voie d'un interprète, s'il priait pour lui? Cyrille répondit :

„oui, grand et très-gracieux czar, nous prions „pour toi et pour toute ton auguste famille : „que Dieu repande sur toi ses bénédictions „pour la protection dont nous jouissons à „l'abri de ton sceptre!“ François-Joseph lui exprima sa satisfaction, et lui dit qu'il pouvait continuer à vivre tranquille et à professer son culte en toute sécurité.

Le gouvernement russe n'a point su, jusqu'à ce jour, apprécier ni même comprendre toute la valeur, toute l'immense importance des faits que nous venons de raconter.

Maintenant, passons aux autres sectes : il y en a plusieurs.

Les *Douhobortsy* (lutteurs de l'esprit) et les *Malakany* (buveurs de lait), disent : *Dieu est un esprit; par conséquent il doit être adoré en esprit et en vérité*; ils n'admettent ni les images, ni les temples; ils ne reconnaissent point de souverains et professent le dogme de l'égalité la plus absolue. Les *Malakany* diffèrent des *Douhobortsy* en ce qu'ils s'abstiennent complètement de vin, de viande et de toute volaille.

Les *Obstchié* (*communistes*) admettent non seulement tous les dogmes des Douhobortsy,

mais encore ils ne reconnaissent point le mariage, et ils exigent la communauté des biens et celle des femmes.

Les *Chercheurs du Christ* (*Iskateli Hrista*), repoussant toute hiérarchie ecclésiastique, n'admettent point de prêtres; ils vont au fond des forêts chercher le Christ dont ils attendent l'apparition. Cette secte, encore assez peu connue, existe en Sibérie et dans la province de Perm.

Les *Sauteurs* (*Skakouny*) qui repoussent les rites de l'église, n'admettent ni le mariage, ni le baptême. Ils se réunissent entr'eux, formant un cercle, et l'un d'eux, *l'instituteur*, comme ils l'appellent (*nastavnik*), placé au milieu du cercle, vêtu d'une robe blanche longue et flottante, commence à réciter des prières ou des psaumes, d'une voix d'abord fredonnante, et finit par chanter. A mesure que son chant s'élève, les sectateurs, rangés en cercle, se sentent pris d'une espèce de vertige; ils se mettent à sauter, et finissent par se livrer, en rond de cercle, à une danse frénétique. Au bout d'un certain temps, les uns, épuisés, vont se reposer; d'autres, moins fatigués, se re-

tirent *par couples* dans une chambre voisine si la scène se passe dans une maison, dans un taillis voisin si la scène se passe dans une forêt, et s'y livrent au libertinage, genre d'occupation non seulement toléré, mais encore complètement admis et légitimé par leurs croyances.

Les *Coureurs* (*Beghouny*), qui s'appellent eux-mêmes *Stranniki* (voyageurs). Cette secte, aujourd'hui très-nombreuse dans tout le nord de la Russie et dans toute la Sibérie, a pris naissance à la fin du dix-huitième siècle, dans le village de Sopelki, au district de Yaroslaw. Son fondateur Efimii, moine défroqué, se mit à enseigner que l'antéchrist régnait en Russie sous l'apparence des souverains russes, que tous les fonctionnaires et tous les nobles étaient les enfants de l'antéchrist, qu'il fallait se faire rebaptiser, et ensuite, autant que possible, fuir les villes, qui toutes faisaient partie du domaine de l'antéchrist. Ils n'admettent point le mariage; ils exigent la communauté des femmes, observent entr'eux l'égalité la plus absolue, et tout nouveau adepte, admis dans la secte, doit commencer par jeter au feu

tous ses actes d'état civil sans exception, et par renoncer à sa famille. Il y a quelques années, un fonctionnaire, voyageant pour affaires du service de l'état dans la province de Yaroslaw, rencontra deux paysans auxquels il demanda divers renseignements. Choqué de leur familiarité et du titre de *frère* qu'ils lui donnaient, il leur en fit l'observation. Les deux paysans répliquèrent : „*Chez vous* „*autres* „*nikoniens*" (1) *il y a un czar, il y* „*a des généraux, des nobles, mais chez nous* „*autres stranniki, vrais chrétiens, tout le monde* „*est égal; nous nous traitons tous de frères!*" Toute femme mariée, admise dans cette secte, prend le nom de *soeur* et se livre, ainsi que les jeunes filles de la secte, à la promiscuité. Ce dévergondage, ainsi que l'assurance, pour tout *coureur*, de trouver, dans bien des provinces de l'empire, abri et nourriture chez ses nombreux co-sectaires, contribue considérablement à augmenter le nombre des

---

(1) *Nikoniantsy*, c'est ainsi que tous les dissidents nous appellent, nous autres orthodoxes, en souvenir des réformes du patriarche Nikone au dix-septième siècle.

rites de cette secte, tout commerce entre les deux sexes, fût-il même sanctifié par le mariage, compromet le salut de l'âme et ferme les portes du royaume des Cieux. Aussi non seulement, à l'instar des Hlysty, des Coureurs, des Lutteurs de l'Esprit, des Buveurs de Lait, n'admettent-ils point le mariage, mais encore vont-ils bien plus loin dans leurs dogmes antisociaux : le principal de ces dogmes consiste dans la mutilation de l'individu. Ils proscrivent aussi l'usage du vin, de la viande et de la volaille : ils ne reconnaissent point le gouvernement, ni les autorités, mais ils observent avec soin les rites extérieurs de l'église orthodoxe afin de ne point éveiller les soupçons du gouvernement. Un castrat (*Skopetz*) vient-il à mourir ils commencent par réciter leurs prières à eux, et ensuite, ils font venir un prêtre orthodoxe. Dans leurs réunions, ils dansent et se livrent à toutes sortes de contorsions, au point de tomber par terre épuisés de fatigue.

Cette secte odieuse prit naissance au dix-huitième siècle dans les provinces de Toula, d'Orel et de Tambow. Les fondateurs de la

secte furent deux paysans : Sélivanow et Schilow; ils prêchaient que Dieu s'était incarné en Pierre III; qu'un étranger avait péri sous ce nom, mais que Sélivanow était le véritable Pierre III et Schilow son précurseur sur la terre. Ils furent arrêtés, jugés et knoutés; Schilow fut exilé à Riga, ensuite jeté dans la forteresse de Dünamünde, et enfin dans celle de Schlüsselbourg, où il mourut. Il fut enterré aux portes de cette ville, sur le mont de Préobrajensk, où les Skoptsy lui élevèrent un monument. Dans la pierre tumulaire se trouve pratiquée une ouverture, à travers laquelle l'on descend dans la tombe des liasses de craqueleins, et après les avoir sanctifiés, disent les *Skoptsy*, par cette dégoûtante cérémonie, on les emploie à titre de communion!

Sélivanow, après avoir été knouté, fut envoyé en Sibérie. Paul I, monté sur le trône, le fit revenir à Saint-Pétersbourg, causa avec lui, et le fit enfermer dans une maison de fous. Après l'avènement au trône d'Alexandre I, les *Skoptsy*, au moyen de riches cadeaux faits par eux à l'administration, obtinrent l'élargissement de leur *Dieu*

vivant, comme ils appellent ce misérable Sélivanow. Il vécut à Pétersbourg tranquillement, honoré, adoré, pour ainsi déifié par ses sectateurs, au point que l'eau qui avait servi à sa toilette, ainsi que les bouts d'ongles qu'il se coupait, étaient recueillis par ces fanatiques et considérés comme des reliques. En 1820, la secte ayant pris une assez grande extension, Sélivanow fut arrêté et enfermé au couvent orthodoxe Spasso-Efimiévsk, dans la ville de Souzdal, province de Vladimir. Il y mourut en 1832, mais les *Skoptsy* ne croient point à sa mort; ils le considèrent comme immortel; ils voient en lui l'incarnation du Père Eternel, ils s'imaginent qu'il s'est retiré au fond de la Sibérie, qu'il habite les environs d'Irkoutsk; qu'un jour il reviendra en Russie, arrivera à Moscou, montera au Kremlin, sonnera la grande cloche de la cathédrale de l'Assomption, qu'au son de cette cloche l'on verra tomber le gouvernement russe, et les *Skoptsy* accourir de tous les coins de l'univers pour se ranger autour de leur Dieu. Alors, disent-ils, le règne des *Skoptsy* commencera; la justice, la paix, la mansuétude règneront sur la terre.....

Les adhérents de cette infâme secte disposent de capitaux immenses : beaucoup de riches marchands s'y trouvant agrégés. Ils paient largement la police et l'administration pour acheter leur tolérance et les décider à fermer les yeux. Pendant les vingt années que le général Doubelt dirigea la police secrète, il fut, dit-on, à la solde de ces sectaires, et l'on assure qu'il leur coûtait cher.

Le gouvernement ne saurait certainement, d'aucune manière, autoriser l'existence de la secte infâme des *Skoptsy* : il ne pourrait admettre, qu'avec de graves restrictions civiles, l'existence publique des sectes des *Hlysty*, des Coureurs, et même des Lutteurs de l'Esprit et des Buveurs de Lait. Mais pourquoi, le demandons-nous, refuse-t-il aux vieux croyans la reconnaissance publique de leur culte, lequel diffère si peu de notre religion orthodoxe? Pourquoi prend-il des mesures absurdes à faire pitié, comme celle de défendre au sénat (ordre impérial secret du 14 novembre 1856) d'exiger la communication des mesures prises à l'égard des sectaires, *sans la permission spéciale, pour chaque fois, du ministre de la justice?* Dans cette

mesure inouïe, l'on reconnaît bien les procédés habituels du gouvernement russe : outre les lois publiées, il se réserve de prendre des mesures extra-légales, d'après son caprice, et ces mesures extra-légales se trouvent soustraites au tribunal supérieur, au sénat, et ce tribunal supérieur, ce sénat, se trouve soumis au bon plaisir du ministre de la justice, devenu le régent de ces vieux écoliers appelés en Russie, par dérision, du nom pompeux de sénateurs. Nous demanderons également au gouvernement russe, pourquoi il a pris à l'égard des sectaires de toutes les croyances la mesure si violente de ne leur accorder, sous aucun prétexte, de passe-ports pour l'étranger (ordre impérial secret du 24 décembre 1856, énoncé dans la circulaire secrète adressée par le ministre de l'intérieur aux gouverneurs des provinces à la date du 29 du même mois)?

La véritable cause de l'intolérance, contraire à toutes les notions d'équité et de bon sens, dont le gouvernement russe fait preuve à l'égard des sectaires, réside dans l'influence de la bureaucratie, laquelle ne veut point renoncer à une source aussi abon-

dante de gains illicites. Si les vieux croyans, qui sont, entre tous les sectaires, les plus nombreux et les plus riches, obtenaient la reconnaissance publique de leur culte, ils ne se verraient plus obligés, comme c'est le cas aujourd'hui, d'acheter, à prix d'or, la protection de la bureaucratie, laquelle y perdrait une notable partie de ses revenus. Mais (nous le répétons pour la centième fois dans cet ouvrage), est-il donc décidé qu'on laissera la bureaucratie entraîner la Russie à sa perte? Ne voit-on point que la tolérance serait aussi utile au gouvernement qu'aux sectaires, et peut-être au gouvernement plus encore qu'à ces derniers? Arracher plusieurs millions de compatriotes à l'influence d'un prélat établi sur le sol de notre ennemie naturelle, l'Autriche; couper court, par la reconnaissance publique du culte des vieux croyans sur le même pied que les autres confessions chrétiennes, à une propagande qui n'existe que grâce au voile de mystère dont elle se trouve recouverte, ne serait-ce point, sans parler déjà des droits sacrés et imprescriptibles de la conscience humaine, d'une suprême habileté politique?

Ce serait transformer plusieurs millions d'ennemis intérieurs, aussi acharnés que dangereux, en citoyens paisibles et tranquilles. Le meilleur moyen de diminuer le nombre des dissidents, et même, nous l'espérons, d'arriver avec le temps à l'extinction complète de toutes ces sectes, serait de leur accorder la liberté de la presse. Alors, entre eux et le clergé orthodoxe, s'engagerait *une* lutte vive, par le moyen des journaux et des livres. La raison d'existence des sectes résidant dans la persécution, dont le résultat est de transformer des hommes égarés en victimes et de les élever à la dignité de martyrs, dans le mystère auquel elles *se* trouvent condamnées, dans la position anormale et semi-mystérieuse que le gouvernement leur a faite, leurs erreurs, comme la plupart des erreurs humaines, ne supporteraient point la lumière du grand jour de la publicité.

Si le gouvernement russe continue à marcher dans la voie fatale de laquelle il n'a ni le courage ni l'habileté de sortir, sait-il ce qui arrivera? Si, à la première guerre, l'ennemi, quel qu'il soit, en mettant le pied

sur le sol russe, proclamait la liberté de conscience pour tout le monde, sans réserve ni restriction, les vieux croyans, qui forment la septième partie de la population de l'empire, se joindraient à l'ennemi. Il ne faut point oublier non plus que les révoltes de Stenko-Razine au dix-septième siècle, de Pougatchëw au dix-huitième, qui ont embrassé une si vaste étendue de pays, et dont on a eu tant de peine à se rendre maître, ont trouvé, chez les sectaires, un appui énergique.

Le gouvernement russe, placé aujourd'hui entre une voie de prospérité et un abîme, veut-il se sauver par des réformes, ou bien se laisser entraîner dans l'abîme par l'avidité et l'impéritie de la bureaucratie et de la camarilla? Toute la question est là : nous allons l'examiner dans le dernier chapitre de notre ouvrage.

XVIII.

CONCLUSION.

Les Anglais, nation essentiellement pratique, et à laquelle on n'a jamais adressé le reproche de manquer de patriotisme, ont l'habitude de signaler tout haut — et le plus haut possible — les abus qui viennent à se glisser chez eux. A peine un fait anormal, un fait nuisible vient-il à se produire, à frapper les yeux, la publicité britannique, la plus large publicité de l'univers, fait entendre sa voix sonore et retentissante; l'attention publique est tenue en éveil; l'abus est attaqué, et les forces vives et intelligentes du pays travaillent à le déraciner. Aussi l'Angleterre est-elle grande, prospère et libre.

Nous autres Russes, nous avons pendant long-temps suivi un système diamétralement opposé. Tout ce que nous avions de mauvais,

au lieu de le signaler pour le détruire, nous voulions le cacher à la publicité, le soustraire aux regards de l'Europe. Nous avons caressé nos défauts, conservant avec amour nos abus dans la serre-chaude d'un mystère aussi malentendu que funeste à notre patrie ; nous avons offert à ces abus l'occasion de germer, de mûrir et de s'épanouir à larges feuilles. Notre gouvernement a donné au mensonge une organisation officielle, et l'a élevé à la hauteur d'une institution politique. Dans un aveuglement à peu-près général, nous avons confondu le patriotisme avec la servilité, oubliant complètement que ces deux sentimens sont l'opposé l'un de l'autre, et même s'excluent mutuellement.

Chez nous, en Russie, la propriété, la sécurité, la vie et jusqu'à l'honneur des individus, se trouvent complètement livrés aux caprices du pouvoir. Un homme seul peut se trouver investi, de droit, d'un pouvoir illimité, mais il lui est matériellement impossible de l'exercer de fait; ce sont les fonctionnaires qui s'en emparent, gouvernent au nom du souverain, et commettent tous les abus possibles. Et il se trouve des béo-

tiens qui ne demandent qu'une chose : le secret! Ils consentent à se laisser fouler aux pieds, pourvu que l'Europe l'ignore!

Il faut en finir; il faut rompre avec ces traditions asiatiques, avec ce mystère qui nous empêche de sortir du bourbier où nous sommes; il faut se décider à entrer franchement et résolûment en Europe, à devenir enfin des Européens vrais et sérieux.

Voyons où nous ont amenés cet amour du mystère, cette terreur de la publicité, ce mensonge officiel et organisé. Voyons l'état actuel de la Russie, de ce pays où la nation est, en grande majorité, si intelligente, si perspicace, si bonne, et douée de si admirables qualités d'esprit et de coeur.

Le pouvoir suprême, en Russie, se trouve en ce moment, *nominalement*, dans les mains d'un prince honnête et bon, mais *de fait*, le pouvoir, en Russie, se trouve entre les mains de la bureaucratie et de la camarilla. La bureaucratie a recouvert le pays entier de son funeste réseau; elle exploite la Russie comme les hordes mongoles l'exploitaient au treizième siècle; elle a érigé toutes les nécessités de la vie sociale et administrative

en branches de revenus à son profit personnel; avide et ignoble, elle vole partout, elle pille tout le monde. La camarilla entoure l'empereur, se place entre lui et la nation, isole le souverain du pays, et apporte le plus grand soin à ne point laisser approcher de l'empereur les hommes intelligens, capables, honnêtes et loyaux. Pour la camarilla, tout homme de mérite, de loyauté, d'énergie, est un ennemi personnel. La bureaucratie et la camarilla se donnent la main, se soutiennent mutuellement; la chute de l'une entraînerait celle de l'autre; placées entre un souverain honnête homme et une nation intelligente et digne d'affection, la camarilla et la bureaucratie, ces deux forces malfaisantes si unies entre elles, mettent obstacle à toute réforme sérieuse, à toute amélioration réelle, et entraînent le gouvernement russe vers un abîme.

En jetant les yeux sur ce vaste empire de Russie, qui occupe la neuvième partie du globe terrestre, que voyons-nous? Point de justice; il faut traverser dix instances successives, le plus souvent la bourse à la main, pour aboutir, en définitive, en onzième in-

stance, au bon plaisir impérial. Alexandre II est un honnête homme, mais enfin un homme comme nous tous, il n'est point une institution; il est mortel comme nous, et nous n'avons nul besoin de remonter loin dans l'histoire de Russie pour nous retrouver à une époque où le bon plaisir du souverain, cet *alpha* et *oméga* de notre gouvernement, n'était que le caprice d'un tyran! L'administration est un bouge de vénalité, de la vénalité la plus infâme; tout se vend et tout s'achète. Pour ce qui en est du clergé russe, nous voyons la plupart des évêques se montrer courtisans obséquieux vis-à-vis du pouvoir, tyrans vis-à-vis de leurs subordonnés, et concussionnaires sans pudeur. Le clergé inférieur, pauvre, humilié, écrasé, verse des larmes en silence, et supplie Dieu de le tirer de l'oppression où il gémit. La liberté de conscience est foulée aux pieds suivant le bon plaisir du pouvoir. La presse est enchaînée par une censure qui procède par bonds et par caprices, et dont le seul résultat favorable à la Russie a été l'établissement de plusieurs imprimeries russes à l'étranger, imprimeries établies hors du pays

à la suite des ridicules sévérités de la censure en Russie. La noblesse est en proie au mécontentement le plus vif; tous ceux d'entre les nobles qui ont un coeur d'homme et ne sont point affligés de sentiments de valets — comprennent parfaitement qu'ils ne sont que des esclaves privilégiés; ils veulent s'élever à la dignité d'hommes libres, et remplacer par des institutions sérieuses ces soi-disant priviléges, que le pouvoir foule aux pieds suivant son bon plaisir. La bourgeoisie, constamment humiliée et pillée par la bureaucratie, soupire avec ardeur après un ordre de choses basé sur la légalité. Les serfs émancipés du joug des propriétaires, frémissent d'impatience, de même que les paysans de la couronne, de se voir émancipés du joug pillard des *tchinovniks* (fonctionnaires). Dans l'armée, les soldats, mal soignés, mal nourris, soumis aux coups de bâton, soupirent après un meilleur sort. Enfin, les finances, grâce à l'impéritie de l'administration, à la haine nourrie par la camarilla contre tout ce qui est talent et capacité, ont été amenées au point de menacer l'état, d'ici à quelques années, d'une banqueroute, et

cela dans un pays doué d'une masse de ressources inexploitées. Grâce à cette crise financière qui va toujours en s'aggravant, il serait impossible à la Russie, à l'heure qu'il est, de tenir cent cinquante mille hommes de troupes hors du pays pendant une seule année entière, par la raison toute simple que, hors du pays, l'on ne saurait payer les dépenses en papier-monnaie; l'or manque, le crédit fait défaut, et ferait surtout défaut pour une dépense aussi improductive que la guerre. D'ailleurs, l'administration militaire, en Russie, est dans un état de désorganisation complète. Voilà où est tombé notre pays, si fort et si puissant à l'époque de l'avénement au trône de l'empereur Nicolas; il est déchu de sa puissance par l'impéritie de Nicolas et par celle des hommes qu'il avait choisis, placés au pouvoir et légués à son successeur. La Russie, grâce à une guerre de trente années contre la civilisation et le bon sens, *est tombée au niveau des puissances du second ordre, et compte aujourd'hui pour bien peu en Europe, aux yeux de tous ceux qui connaissent le véritable état des choses.* Les béotiens de Saint-Pétersbourg, pour les-

quels le mystère et le mensonge officiel sont la panacée universelle, s'imaginent que les hommes d'état de l'Europe ignerent ces détails. Qu'ils se détrompent : ces détails sont connus, et ce n'est point par des mensonges qu'il sera possible de se dégager d'un bourbier pareil. L'on ne saurait en sortir que par le renvoi des nullités et des voleurs, par l'éloignement de la camarilla, par l'appel aux hommes capables, par l'appel à la publicité; par des réformes réelles, couronnées d'un système de garanties politiques, lesquelles, tout en permettant au pays l'expression sérieuse de son opinion, lui assurent, dans des limites tracées par la loi, un légitime concours au gouvernement; établissent en même temps sur une base solide le pouvoir impérial, aujourd'hui tout-puissant de nom et réduit presque à rien par l'action envahissante de la bureaucratie et de la camarilla, ces deux lèpres dont il faut se hâter de guérir la Russie.

Il y a dix siècles, en 862, les Slaves du Nord envoyèrent des ambassadeurs à Rurik et à ses frères, pour leur dire : „Notre pays „est vaste et fertile, mais l'anarchie y règne;

„venez nous délivrer de ce fléau!“ Après une existence millénaire, après avoir épuisé toutes les formes du despotisme, la Russie se retrouve sur le bord d'un abîme, et nous disons à l'empereur Alexandre : „Sire, notre „pays est vaste et fertile, mais l'arbitraire „et la vénalité y règnent : délivrez-nous de „ces fléaux; accordez-nous un gouvernement „fondé sur les lois et conforme aux besoins „de l'époque.“

Nous allons résumer maintenant les réformes, proposées par nous dans les divers chapitres de notre ouvrage:

1) La suppression de tous les châtimens corporels, pour tout le monde sans exception;

2) L'égalité générale devant la loi;

3) L'abolition du ministère des domaines de la couronne;

4) Le droit, à tous les Russes, de ne pouvoir être arrêtés que d'après les formes prescrites par la loi, et de ne pouvoir être ni détenus, ni exilés sans jugement régulier et légal;

5) L'abolition des juridictions exceptionnelles et arbitraires;

6) La séparation du pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir administratif, et la défense, aux gouverneurs des provinces, de s'ingérer dans les décisions des tribunaux, ni dans la marche des affaires judiciaires;

7) L'abolition de la procédure écrite et secrète; l'introduction de la procédure publique et orale, du jury et des avocats;

8) Réduction des instances judiciaires à trois : *a*) le tribunal du district (*ouiézdnoi soud*); *b*) le tribunal civil de la province (*grajdanskaia pallata*), ou bien le tribunal criminel de la province (*ougholovnaia pallata*), et *c*) le département du sénat, duquel relève la province où l'affaire serait jugée. Dans les affaires civiles il ne devrait y avoir appel, du tribunal de district à celui de province, que pour les affaires de trois cents roubles et au-dessus, et du tribunal de province au sénat, que pour les affaires de deux mille roubles et au-dessus.

9) Institution, à Moscou, d'une cour de cassation (*verhovnaia soudebnaia pallata*), à l'instar de la cour de cassation française, composée de sénateurs, élus, à vie, par leurs collègues, les autres sénateurs;

10) Institution de l'inamovibilité pour les sénateurs;

11) Pour épargner aux plaideurs des provinces éloignées de longs voyages dans les capitales, établissement de départemens du sénat, outre les capitales où il en existe maintenant : à Kiew, à Kazan, à Tiflis et à Irkoutsk;

12) Liberté de choix, pour chaque sénateur, de la ville où il voudrait siéger;

13) Division des districts en cantons (*voloste*) et des cantons en communes (*obstchina*);

14) Tout habitant de la commune, sans distinction de naissance, d'origine, ni de religion, âgé de vingt-et-un ans, possédant un enclos (cabane, *oussadba*), avec un terrain de cinq cents sagènes carrées (à peu-près un quart de hectare français), aurait dû avoir le droit de vote à l'assemblée communale;

15) L'assemblée cantonale aurait été composée de tous les habitants du canton, sans distinction de naissance, d'origine, ni de religion, âgés de vingt-et-un ans, possédant

une maison avec dix arpents de terrain. De plus, les électeurs de la commune auraient envoyé des délégués à l'assemblée cantonale, au nombre d'un délégué sur dix électeurs.

16) Toutes les autorités de la commune et du canton auraient été nommées par voie d'élection.

17) L'assemblée de district et l'assemblée provinciale auraient dû être composées de tous ceux, sans distinction de naissance, d'origine, ni de religion, âgés de vingt-et-un ans, qui possèdent ; *a*) en ville une maison de la valeur de mille roubles, *b*) hors des villes trente arpents de terrain, ou bien un établissement industriel quelconqueestimé à trois mille roubles.

18) L'assemblée du district élirait tous les administrateurs du district, à commencer par le principal d'entre eux, le maréchal du district (*ouiezdnoi predvoditel*); elle procèderait aussi à l'élection du chef de la police locale (*ispravnik*), et à celle d'un conseil de district (*ouiezdnoié pravlénié*), composé de dix ou douze membres, et destiné à contrôler la

gestion du maréchal ainsi que celle de l'*ispravnik*;

19) L'assemblée provinciale élirait les membres de la régence ou du conseil provincial (*goubernskoié pravlenié*), au nombre de vingt-cinq ou trente. Le président et le vice-président de ce conseil seraient, comme aujourd'hui, le gouverneur et le vice-gouverneur de la province, lesquels, tous les deux, continueraient à être nommés par l'empereur;

20) L'on devrait adopter un système de décentralisation. Toutes les affaires qui ne concernent point la Russie en général, mais une province seulement, pourraient être décidées par l'assemblée de cette province, *et* toutes les assemblées provinciales seraient investies du droit d'initiative, vis-à-vis du gouvernement, sur toutes les questions législatives et administratives. Toutes les affaires qui ne concernent point une province en général, mais un district seulement, pourraient être décidées par l'assemblée de ce district, et toutes les assemblées de district seraient investies du droit d'initiative, envers l'assemblée de leur province, sur toutes les questions législatives et administra-

tives. Ce serait à l'assemblée provinciale à décider, si la requête de celle du district doit être transmise au gouvernement;

21) La chambre des finances (*kazënnaia pallata*), qui existe dans chaque province, et se trouve chargée de la perception des revenus de l'état, aurait dû être abolie, ainsi que le comité des perceptions et redevances locales (*komitétt zemskih povinnostéi*), et la commission des routes et bâtisses (*stroitelnaia i dorojnaia kommissiia*). Toutes ces branches de l'administration devraient être concentrées dans les mains du conseil provincial, rendu électif; il en résulterait une grande diminution dans le nombre des employés et une notable économie;

22) Le nombre des employés (*tchinovnik*), cette lèpre de la Russie, serait diminué dans tous les ministères, en prenant pour base l'excellent système, adopté au ministère de la marine par S. A. I. le grand amiral de Russie, système dont l'adoption n'a été permise par cet aréopage béotien que l'on appelle le conseil de l'empire de Russie, qu'après une longue lutte, et seulement à titre d'*essai*;

23) Le *tchine* aurait dû être aboli, au grand désespoir de tous les intrigants, de tous les sots, de tous les fripons qui encombrent l'administration russe, et forment une barrière entre l'empereur et la nation;

24) La troisième section de la chancellerie impériale, l'une des créations les plus malheureuses du règne sombre et farouche de l'empereur Nicolas, aurait dû être abolie, et la police secrète placée dans le ressort du ministère de l'intérieur. Il serait bien temps, pour la Russie, de ne plus voir élever à la hauteur d'une institution d'état ce qu'il y a de plus vil dans l'humanité, — l'espionnage.

25) Le nombre des ministres aurait dû être fixé à dix :

Le ministre de la justice;
Le ministre de l'intérieur;
Le ministre de l'instruction publique;
Le ministre des affaires étrangères;
Le ministre de la guerre;
Le ministre de la marine;
Le ministre des finances;
Le ministre de l'agriculture et du commerce;

Le ministre des travaux publics (chemins de fer, ponts et chaussées, etc.);

Le ministre de la maison impériale.

Les postes pourraient redevenir une direction générale, comme elles l'ont été jusqu'en 1823, et pour ce qui est du contrôle, une expérience d'un demi-siècle a démontré que dans son organisation actuelle il n'est bon à rien. Il est indispensable d'instituer une cour des comptes, sur le modèle de celle de France.

26) Le budget aurait dû être publié, et la liste civile fixée, sans pouvoir être dépassée.

27) Les évêques de l'Église orthodoxe orientale auraient dû être nommés par le gouvernement, sur une liste de trois candidats élus par le clergé du diocèse. Une fois nommés, ils ne pourraient être éloignés de leurs fonctions sans un arrêt solennel, prononcé par le synode après jugement.

28) Le synode aurait dû être composé : 1) des trois métropolitains de Saint-Pétersbourg, Kiew et Moscou; 2) de six ou sept prélats, élus par les autres prélats au scrutin public, et investis de l'inamovibilité.

29) Le procureur du synode aurait dû veiller seulement à ce que le synode ne s'immisçât point dans les questions civiles et politiques; mais le procureur ne doit se mêler en rien de l'administration de l'Église, et encore moins de ce qui concerne le pouvoir spirituel.

30) Il aurait dû y avoir à Moscou, à des époques déterminées, des conciles de l'Église orthodoxe de toutes les Russies, auxquels le synode rendrait compte de son administration. Ces conciles devraient être composés de tous les métropolitains, archevêques et évêques, de tous les abbés des couvents, et d'un certain nombre de députés, élus par le clergé des villes et par celui des campagnes.

31) Il faudrait abolir les séminaires, instituer des cours de théologie aux universités et aux gymnases, et déclarer aptes à être élevés à l'épiscopat tous ceux d'entre les moines et les prêtres, qui se trouveraient munis d'un diplôme universitaire.

32) Une liberté de conscience complète aurait dû être accordée à tous les cultes, sauf les sectes anti-sociales, desquelles nous avons fait mention au chapitre précédent.

33) La secte des *vieux croyans* de l'Église orientale (*starovéry*) aurait dû avoir la pleine liberté de l'exercice de son culte, avec une hiérarchie ecclésiastique librement élue par les membres de cette secte.

34) La censure préventive aurait dû être abolie, et la liberté do la presse accordée, avec une législation pénale pour en réprimer les excès.

Mais une fois ces réformes décrétées, où est la garantie qu'elles seront exécutées, qu'elles ne subiront point le sort ordinaire des lois russes, — celui de rester des feuilles de papier imprimé? L'on aurait beau décréter les réformes les plus sages : avec le mode de gouvernement qui régit la Russie, l'on n'arrivera jamais à les faire mettre à exécution; la bureaucratie et la camarilla y sont trop intéressées; leurs intérêts sont en opposition trop directe, trop flagrante, trop irrémédiable avec les intérêts de la Russie. La bureaucratie administre, opprime et pille le pays; la camarilla se trouve placée comme une muraille entre l'empereur et la nation; elle empêche l'empereur de connaître la Russie; elle ne permet point l'approche de la

personne impériale aux hommes qui, connaissant leur pays, auraient pu donner de bons conseils. Investi d'une toute-puissance nominale, objet d'une adoration extérieure, flatté et encensé, mais de fait, réduit à une impuissance à peu près complète de faire le bien, trompé de tous les côtés, l'empereur de toutes les Russies se trouve dans l'impossibilité de pouvoir empêcher la bureaucratie et la camarilla de commettre en son nom toutes sortes d'infamies, dont il ignore les détails et les particularités. Est-ce une position tolérable? Nous sommes convaincus que si l'empereur Alexandre venait un jour à connaître sa position *réelle*, son coeur honnête la lui ferait repousser avec indignation, et il s'empresserait d'entourer son nom d'une auréole immortelle dans l'histoire, en accordant à la Russie un gouvernement représentatif. Aujourd'hui, sous un régime de souveraineté soi-disant absolue, nous voyons la bureaucratie et la camarilla exécuter, constamment et journellement, des *razzias* sur le domaine du pouvoir impérial, l'envahir et s'arroger la part du lion; ils enlèvent à l'empereur la plus grande partie de son au-

torité, et ils lui laissent la responsabilité de leurs propres méfaits devant Dieu et devant l'histoire. A peu près impuissant pour le bien, l'empereur se trouve responsable de tout le mal, de toutes les horreurs commises par la bureaucratie et la camarilla. Avec un gouvernement représentatif, il en serait autrement. L'empereur, après avoir compris qu'un pouvoir illimité est un non-sens, qu'il est matériellement impossible à un homme de l'exercer, aurait posé des limites à son autorité; il aurait tracé une ligne de démarcation bien nette et bien précise entre son pouvoir et celui de la représentation nationale, et ne serait, à l'avenir, responsable que de ses propres actes, en dégageant complétement sa responsabilité pour les faits et gestes des misérables qui, aujourd'hui, oppriment et pillent la Russie en son nom.

Oui, l'empereur ne saurait que gagner à l'établissement d'un gouvernement représentatif. Ceux qui y perdraient seraient la bureaucratie et surtout la camarilla. La bureaucratie, cette souveraine actuelle et absolue de la Russie, se verrait obligée d'abdiquer. Pour la camarilla, ce serait pis encore : elle

qui se fait accorder si souvent des sommes si fortes sur un trésor à peu près vide, elle ne pourrait plus ni se faire donner de l'argent, ni constituer, comme elle le fait aujourd'hui en Russie, une caste intermédiaire entre la famille impériale et le reste de la nation. Aussi est-il concevable que la camarilla épuisera tous ses efforts, mettra en jeu toute son immense influence, pour empêcher toute modification dans la forme du gouvernement en Russie.

Sans un gouvernement représentatif, sans une constitution, aucune réforme en Russie ne pourra aboutir, ni porter de fruits. Nous avons vu l'absolutisme dans les mains de souverains dont l'intelligence n'était point saine, comme l'empereur Paul et l'empereur Nicolas; l'on pouvait attribuer les funestes effets de l'absolutisme à ceux qui l'exerçaient. Aujourd'hui nous voyons ce même pouvoir dans les mains d'un honnête homme, d'un homme animé de bonnes intentions : pourquoi donc tout va-t-il si mal? C'est que l'absolutisme porte en lui-même un germe de décadence : avec lui, point de publicité; sans publicité, point de contrôle, et sans

contrôle, les abus, la vénalité, la corruption, envahissent un pays, le rongent, paralysent ses forces, et le minent comme une fièvre lente parvient à miner l'homme le plus robuste.

Mais si l'empereur Alexandre n'accorde point une constitution, qu'arrivera-t-il? Sans aborder le domaine de l'imprévu, si fréquent dans l'histoire de Russie, et pour ne s'en tenir qu'aux chances les plus probables, on peut dire que la désorganisation, aujourd'hui patente, du corps social en Russie marchera à grands pas; la désaffection générale, déjà visible aux moins clairvoyants, ira en augmentant; les relations mutuelles des diverses classes de la société entre elles s'aigriront davantage; la banqueroute, en atteignant plus ou moins les fortunes privées, en atteignant les émoluments des employés, paralysera complétement les ressources de l'état. En même temps, à la première guerre, l'ennemi, en mettant le pied sur le sol russe, proclamera la liberté de conscience pour tous les sectaires. Dans l'éventualité si prochaine d'une crise en Orient, la Russie, paralysée par les vices de son administration, pourrait

bien être exposée à voir la question orientale, si importante pour elle, résolue sous ses yeux, sans elle et malgré elle. Le mécontentement général, l'indignation publique, arrivés à leur apogée, feront explosion et amèneront un changement violent dans la forme du gouvernement. Quel sera ce changement? Nul ne saurait le prévoir. Au lieu de courir dans l'avenir à des dangers certains, il serait prudent, il serait sage de les éviter, de les prévenir, en accordant aujourd'hui une constitution. En donnant, de bonne grâce, à temps, l'on peut mesurer ce que l'on accorde : une fois l'ère des révolutions arrivée, qui pourrait prévoir ce que l'on se verrait obligé de concéder?.....

Les bureaucrates et les hommes de la camarilla ont l'habitude de dire que la nation russe n'est point mûre pour une constitution. Mais les Serbes, les Valaques, les Moldaves, sont-ils plus mûrs que les Russes? Et pourtant ils ont des gouvernements représentatifs. La Russie, à l'heure qu'il est, n'est pas moins civilisée que l'Espagne, le Portugal ou la Grèce moderne, et ces trois pays ont des constitutions.

Plusieurs personnes voudraient assurer que la Russie ne saurait avoir de constitution, faute de tiers-état. C'est une grande erreur. Le tiers-état existe en Russie, et il est même très-nombreux. Nous comprenons sous ce nom la bourgeoisie notable, les marchands, la bourgeoisie ordinaire, enfin tous ceux d'entre les nobles qui n'appartiennent point à de grandes familles, possèdent une fortune très-médiocre, ou même n'en possèdent aucune, et ces nobles forment la majorité de leur caste.

Une constitution octroyée à temps, et loyalement exécutée, rattache un souverain à son peuple par des liens indissolubles. Un monarque, en accordant une constitution dans le plein exercice de sa prérogative souveraine, acquiert l'amour de son peuple et raffermit sa dynastie. Les constitutions octroyées : en Bavière en 1818, en Wurtemberg en 1819, en Espagne en 1833, en Portugal en 1834, en Prusse en 1847, et en Piémont en 1848, n'ont certainement diminué en rien le prestige attaché au pouvoir royal dans ces pays, pourtant si différents entre eux. Elles ont, au contraire, resserré les liens d'affection

entre les souverains et leurs sujets; elles ont raffermi ces dynasties, dont les chefs ont eu assez d'intelligence et assez de coeur pour s'élever à cette idée, incompréhensible aux natures vulgaires, que le pouvoir absolu est au-dessus des forces humaines, et ne sert que d'aliment aux instincts sauvages de ceux qui l'exercent, tandis qu'un pouvoir limité et sagement pondéré, en investissant le souverain du droit de faire le bien, l'exonère de la responsabilité pour tout le mal qui peut être commis dans son pays.

Si une constitution venait à être octroyée à la Russie, il faudrait nécessairement avoir deux chambres, afin d'éviter les immenses inconvénients que pourrait amener un vote précipité, arrivé à la suite d'une vive émotion ou de l'un de ces entraînements irréfléchis, auxquels les majorités des assemblées se laissent aller parfois. Avec deux chambres, ce danger ne serait point à craindre.

De toutes les constitutions, la plus admirable, celle qui a donné les preuves les plus fortes de sa vitalité, c'est la constitution anglaise. Mais en Russie elle est impossible : la constitution anglaise exigeant

une pairie héréditaire, appuyée sur des majorats.

Les majorats n'ont jamais pu prendre racine en Russie : ils sont trop antipathiques au caractère et aux tendances des nations slaves, caractère essentiellement démocratique, tendances à l'égalité générale. Dans l'ancienne Russie, l'on ne connaissait même pas ce qu'était un majorat. Pierre Ier, en mars 1714, avec cette violence qui formait le fond de son caractère, déclara majorats forcés tous les biens des nobles alors existants, et alla jusqu'à casser et annuler tous les actes de partage conclus depuis le 1er de janvier 1714. A cette époque, Pierre Ier songeait déjà à déshériter son fils Alexis; dans le but de préparer la Russie à cette éventualité, il eut la bizarre et inconcevable idée, au moment de la transformation en majorats de tous les biens nobiliaires, d'ériger en loi qu'un père, ayant plusieurs enfants, pouvait choisir à son gré celui d'entre eux auquel il laisserait son majorat! Si le père mourait sans avoir fait de choix, le majorat passait au fils aîné. Cette loi sauvage fut la source de nombreuses haines de famille, engendra plusieurs

crimes, et acheva de rendre l'idée du majorat odieuse à la noblesse russe. A l'avénement d'Anne, en 1730, la noblesse sollicita et obtint l'abrogation de la loi de 1714, et le partage des biens fut rétabli. En 1845, l'empereur Nicolas publia une loi qui engageait la noblesse à créer des majorats, et réglait les conditions d'érection. On sait que Saint-Pétersbourg est la ville des courtisans par excellence, et malgré cela il n'y eut pas dix majorats de créés! Tant est vive l'antipathie contre cette institution, sans laquelle il ne saurait y avoir de pairie héréditaire sérieuse.

Une autre raison non moins grave s'oppose également à la création d'une pairie héréditaire en Russie. De quels éléments le gouvernement composerait-il une chambre haute héréditaire? Il y ferait entrer les membres du conseil de l'empire, les généraux en chef, les sénateurs, les conseillers privés, et avant tout les membres de la camarilla. Tout ce monde, sauf un petit nombre d'hommes intelligens et honorables, peut être divisé en deux catégories. Ce sont, ou des hommes que leur naissance appelait à être

de grands seigneurs et qui ont préféré tenir pendant toute leur vie une conduite de valets, ou bien des valets parvenus à force d'intrigues et de bassesses, et qui, de bonne foi, s'imaginent être de grands seigneurs. Créer une pairie héréditaire en la composant d'individus pareils, mais ce serait le comble de la démence! ce serait rendre l'institution elle-même, dès son introduction en Russie, ridicule et odieuse au pays. Il y a en Russie beaucoup d'hommes intelligents et honorables : plusieurs d'entre eux possèdent de grandes fortunes, mais ils sont loin de la cour, et ce ne serait point sur eux que le gouvernement aurait fait tomber son choix. A défaut d'une chambre héréditaire, l'on pourrait avoir une chambre viagère, composée de membres inamovibles nommés par le souverain. Cette institution, sans offrir toutes les éminentes garanties d'une pairie héréditaire, barrière solide contre le despotisme et contre l'anarchie, a du bon, et nous la voyons à l'oeuvre dans plusieurs pays constitutionnels. Mais encore une fois, quelle serait la composition de cette chambre, quel serait son personnel? Le gouvernement y ferait entrer

les diverses catégories d'individus que nous venons d'énumérer. Avec ces hommes-là, l'on ne saurait même composer une pairie viagère qui puisse jouir de la moindre considération. Il faut à la Russie deux chambres, et non point une antichambre.

Pour les premières années du gouvernement représentatif, nous ne saurions comprendre, en Russie, un autre régime que celui de deux chambres électives. La chambre des communes, à laquelle on pourrait donner le nom de *douma zemskaia*, pourrait être composée, au nombre de cinq à six cents membres, de députés élus par les assemblées de district (voyez plus haut), et la chambre haute, à laquelle on pourrait donner le nom de chambre des boyards (*douma boiarskaia*), pourrait être composée de deux cent cinquante à trois cents membres, élus pour quatre années d'abord, ensuite de nouveau pour quatre années, par les mêmes assemblées de district. Seulement, pour entrer à la chambre des communes, il ne faudrait exiger aucun cens d'éligibilité; il suffirait d'avoir vingt-cinq ans d'âge, et de n'être frappé d'aucune incapacité légale. Pour entrer à la

chambre des boyards, il faudrait avoir quarante ans et posséder des propriétés foncières jusqu'à un chiffre déterminé par la loi. Après huit années de pratique du gouvernement représentatif, l'on verrait surgir dans les deux chambres des hommes, auxquels leur intelligence et leur caractère auraient conquis l'estime générale. Alors, avec ces hommes, l'on pourrait organiser une chambre de boyards viagère et inamovible, nommée, en partie par le souverain, en partie par la chambre des communes, sans aucune limite d'âge ni de fortune, ce qui permettrait d'y donner accès à toutes les illustrations et à toutes les sommités sociales du pays.

En donnant une constitution à la Russie, il faudrait y placer un article qui en permettrait toujours la révision, en l'entourant de certaines garanties, comme, par exemple : une proposition signée de cent membres serait nécessaire pour pouvoir procéder à la révision d'un chapitre de la constitution, et les changements demandés ne pourraient s'opérer que s'ils étaient votés, non à la majorité absolue, comme toutes les autres

mesures législatives, mais aux trois quarts des voix des membres présents ce jour-là.

Enfin, une raison toute spéciale devrait porter l'empereur Alexandre à octroyer, de plein gré, une constitution à son peuple, avant que l'on ne vienne, d'ici à quelques années, lui en imposer une.

L'origine du pouvoir de la maison de Holstein-Gottorp ne se perd point dans la nuit des temps. Ce pouvoir ne tire sa source ni d'un principe de légitimité transmis à travers plusieurs siècles, ni du principe de l'élection nationale. La maison Romanow (éteinte en 1730) avait été placée sur le trône par l'élection nationale, avec un pacte librement accepté et juré sur l'Evangile par le czar Michel; ce serment solennel fut bientôt violé, et le gouvernement russe devint un gouvernement de fait, ne reposant depuis sur aucun principe. Après la mort du dernier des Romanow, l'empereur Pierre II, décédé le 19 [30] janvier 1730, le trône de Russie fut occupé pendant dix années par l'impératrice Anne, fille du czar Jean V, et tante-germaine de Pierre II. Anne mourut le 17 [28] octobre 1740, léguant la couronne de

Russie, sans consulter la nation et comme s'il s'agissait d'un immeuble, à son petit-neveu le prince Jean de Brunsvic-Bevern, arrière-petit-fils du czar Jean V. Treize mois après, dans la nuit du 24 novembre (5 décembre) 1741, une insurrection militaire éclate dans les casernes du régiment des gardes Préobrajenski. Si ce mouvement était venu à échouer, il aurait reçu l'épithète de révolte, et ses fauteurs, le médecin Lestocq, le chantre de chapelle Razoumovski, Worontsow, les frères Schouvalow auraient été knoutés et décapités, ou envoyés en Sibérie. Mais il fut couronné d'un plein succès; à ce titre l'histoire l'appelle du nom de révolution, et ses fauteurs furent comblés d'or, de titres et de décorations. Ils jetèrent dans un cachot le jeune empereur Jean VI et toute sa famille, et sans consulter le moins du monde la nation russe, ils placèrent sur le trône Elisabeth, fille illégitime et adultérine de Pierre I. Nous disons *illégitime* : le mariage de Pierre et de Catherine n'ayant jamais pu être prouvé; mais si même ce mariage, ainsi que l'affirment les fabulistes de la cour de Russie, avait eu lieu en 1711,

il ne s'ensuivrait pas moins qu'Anne, née en 1708, et Elisabeth, née en 1709, seraient venues au monde avant le mariage de leur mère, et se trouveraient être, par conséquent, des *enfants illégitimes*. De plus, Pierre eut-il été ou non marié avec Catherine, Anne et Elisabeth n'en étaient pas moins des *enfants adultérins*, par la raison que la femme légitime de Pierre I, Eudoxie Lapouhine, qu'il avait, bien malgré elle, emprisonnée dans un couvent, vivait à cette époque et survécut même à Pierre de cinq années : elle ne mourut qu'en 1730. Elisabeth, sans consulter la nation et comme s'il s'agissait d'un immeuble, légua la couronne de Russie à son neveu, le duc de Holstein-Gottorp, dont la mère, la duchesse Anne, était, ainsi que nous venons de le voir, la fille illégitime et adultérine de Pierre I. Le duc de Holstein-Gottorp monta sur le trône de Russie le 25 décembre 1761 (5 janvier 1762) sous le nom de Pierre III. Il fut l'arrière-grand-père de l'empereur Alexandre II. Il est bien évident qu'il n'y a point en tout ceci la moindre trace, ni de droit divin, ni de voeu national, et que le gouvernement russe n'est

qu'un gouvernement de fait et de force brutale, issu d'une insurrection soldatesque et nocturne, et ne reposant sur aucun principe régulier.

Si Alexandre II accorde une constitution, alors lui et ses descendans seront incontestablement reconnus par tous les Russes pour nos souverains légitimes. Personne alors ne voudra se rappeler leur origine allemande et nullement russe; personne alors ne se souviendra de ce qu'ils ne sont point des Romanow, mais des Holstein-Gottorp; qu'ils ne se trouvent issus de Pierre I qu'en lignée illégitime et adultérine, et ne se trouvent redevables de la couronne de Russie qu'à une insurrection soldatesque et nocturne. Tout Russe les tiendrait alors pour ses souverains légitimes par la raison qu'ils descendent d'Alexandre II, de ce prince magnanime qui aurait transformé un peuple d'esclaves en une nation d'hommes libres, et remplacé l'arbitraire par la légalité. En accordant une constitution, l'empereur Alexandre accomplirait une oeuvre sublime devant Dieu, l'univers et l'histoire; il assurerait à sa dynastie la base légale qui lui fait complète-

ment défaut, et il transformerait la famille étrangère et allemande des Holstein-Gottorp en une dynastie nationale, une dynastie véritablement russe.

Mais si l'empereur Alexandre, mal entouré et entraîné par de funestes conseils, se refuse à promulguer une constitution, soixante-dix millions d'hommes ne sauraient, de nos jours, continuer à former un troupeau de moutons appartenant à une seule famille, et la noblesse russe perdrait tout droit à la considération des contemporains et à l'estime de la postérité, si elle consentait à continuer de croupir dans la position humiliante de servage politique, servage dégradant et ignoble, dans lequel nous autres, nobles russes, nous nous trouvons encore plongés à l'heure qu'il est.

Profondément dévoué à notre patrie, nous formons des voeux sincères de voir l'empereur Alexandre promulguer une constitution. De nos jours, sans des institutions politiques, sérieuses et solides, il ne saurait y avoir, pour aucun pays, ni de prospérité durable, ni de sécurité réelle.

NOTE.

A la page 269 du premier volume, dans la liste des décembristes qui se sont mariés en Sibérie, il y a deux omissions à signaler : M. Alexandre Mouraview (frère de Nikita M.) a épousé mademoiselle Joséphine Brahmann; M. Mathieu-Mouraview-Apostol s'est aussi marié, mais nous ignorons le nom de son épouse.




3 2044 011 459 542